

2016/2017

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

incluant le rapport financier annuel



All you need. **With love.**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 31 janvier 2018, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Ce Document de référence est disponible sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : www.amf-france.org et sur le site de Manutan International : www.manutan.com.

En application de l'article 28 du Règlement européen 809/2004/CE, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2014 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférents, présentés respectivement de la page 84 à la page 134 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 janvier 2015.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2015 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférents, présentés respectivement de la page 80 à la page 128 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 janvier 2016.
- Les comptes consolidés, les comptes sociaux au 30 septembre 2016 et les rapports de nos Commissaires aux Comptes y afférents, présentés respectivement de la page 82 à la page 132 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 janvier 2017.

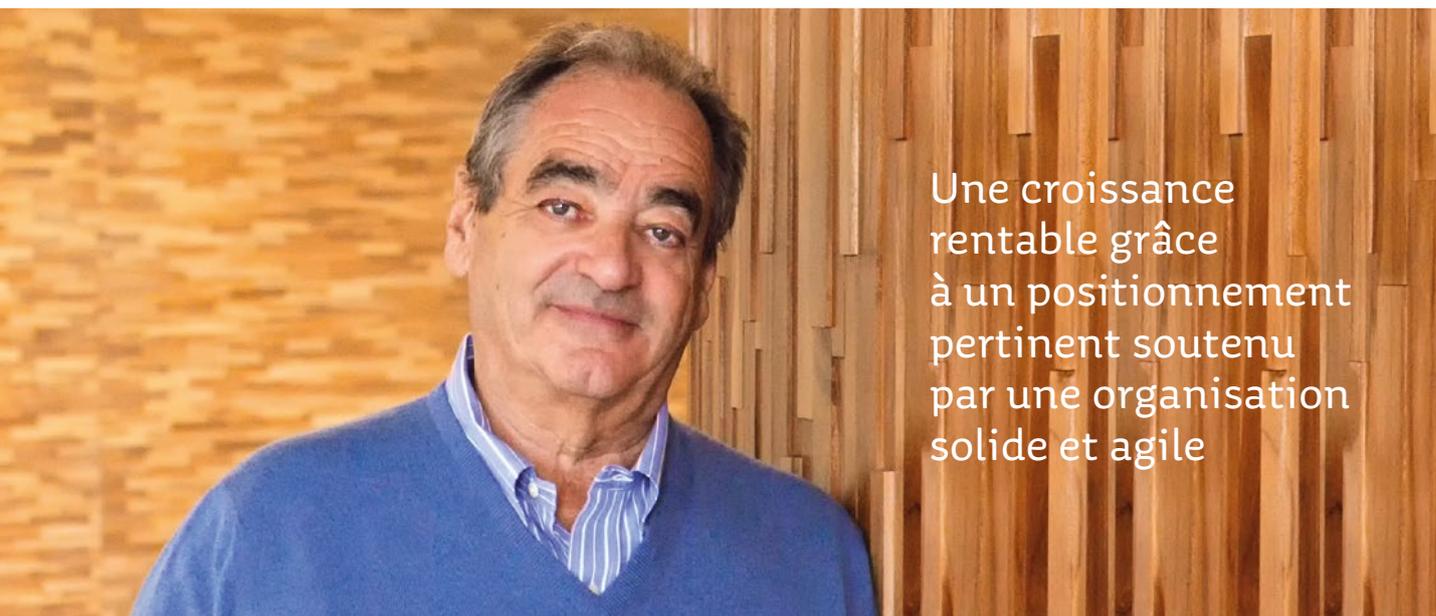


Sommaire

	Message du Président	2
1	Présentation du Groupe	3
	Chiffres clés	4
	Calendrier de la communication financière	5
	Historique	6
	Présentation de l'activité	8
	Stratégie du Groupe	12
2	Responsabilité sociale, sociétale et environnementale	15
	Note méthodologique du reporting RSE	16
	Nos engagements sociaux	18
	Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable	25
	Nos engagements environnementaux	27
	Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant	31
3	Gouvernement d'Entreprise	35
	Organes d'Administration et de Direction	36
	Rémunération des organes d'Administration et de Direction	44
	Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	49
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Manutan International	60
	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	62
4	Commentaires sur l'exercice clos le 30 septembre 2017	69
	Faits marquants	70
	Perspectives et résultats du groupe Manutan	71
	Structure financière et politique d'investissements	72
	Résultats par zone	74
	Autres informations	78
	Avis financier du 17 janvier 2018	80
	Facteurs de risques de l'émetteur	81
5	États financiers arrêtés au 30 septembre 2017	85
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	86
	États financiers consolidés	91
	Annexe aux états financiers consolidés	96
	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	124
	Comptes de la Société mère	128
	Annexe aux comptes sociaux	131
	Renseignements concernant les filiales et participations	144
	Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices	146
6	Informations sur la Société et le capital	147
	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	148
	Renseignements de caractère général concernant le capital	154
	Marché des titres	161
	Dividendes	163
7	Attestation et tables de concordance	165
	Responsable du document de référence	166
	Attestation du responsable du document de référence	166
	Responsables du contrôle des comptes	166
	Relations actionnaires et documents accessibles au public	167
	Table de concordance du document de référence	168
	Table de concordance du rapport financier	171
	Table de concordance du rapport de gestion	172
	Table de concordance du rapport RSE	173

Message du Président

Jean-Pierre Guichard



Une croissance rentable grâce à un positionnement pertinent soutenu par une organisation solide et agile

Initiée depuis quelques années, notre transformation commence à porter ses fruits avec une belle progression sur l'exercice 2016/17. L'organisation autour de trois typologies de clientèle, les entreprises, les collectivités et les artisans, permet un positionnement clair et pertinent pour chacune de ces cibles. Nous pouvons ainsi leur offrir une expérience toujours plus personnalisée grâce à une proposition de valeur adaptée à leurs enjeux. L'avènement du digital nous ouvre de nouvelles perspectives qui nous permettent d'accompagner encore davantage nos clients.

Nos réalisations

Manutan poursuit sa stratégie de développement à moyen et long terme, en activant ses leviers de croissance de chiffre d'affaires et de marge, tout en continuant à moderniser ses outils et à faire progresser ses collaborateurs. Parmi les réalisations marquantes cette année, notons :

- Une montée en puissance du digital qui, au-delà d'une augmentation importante des transactions web, a permis d'introduire de nouveaux services en ligne, améliorant ainsi l'expérience client.
- Une belle percée de nos produits de marque de distributeur, conduisant à un accroissement de nos marges.
- Un positionnement et une proposition de valeur adaptés à nos clients, se traduisant par des offres de services à valeur ajoutée ainsi que par des innovations nous différenciant sur le marché.
- Une augmentation significative de la satisfaction clients, qui atteste de l'amélioration de la qualité de service et de l'expérience d'achat chez Manutan.
- Et enfin, le déploiement de notre culture d'entreprise avec notamment la mise en place de programmes de formation sur-mesure au sein de notre Université (management, lean, ventes).

Nos résultats

Les résultats du Groupe sont encourageants, avec :

- Un chiffre d'affaires en progression d'environ 6% à périmètre, taux de change et nombre de jours constants, illustrant la belle dynamique de croissance organique.
- Une marge brute en hausse de 6% portée entre autres par les produits de nos marques propres et une bonne maîtrise de nos dépenses d'exploitation.
- Ce qui nous amène à un résultat opérationnel en augmentation de 14%, attestant d'une croissance rentable.
- Une structure financière toujours solide, nous permettant de saisir les opportunités de croissance externe.

Et demain...

Nous continuons à affiner notre positionnement avec de nouveaux services, produits et bien sûr grâce au digital, levier de développement mais aussi de satisfaction clients. Une approche qui nous rend plus compétitifs et plus pertinents vis-à-vis de notre clientèle.

Nous poursuivons nos investissements d'une part, dans nos outils industriels (informatique et logistique), et d'autre part, dans le développement de nos collaborateurs afin de devenir toujours plus agiles.

Chers actionnaires, chers administrateurs, chers collaborateurs, c'est toujours avec enthousiasme que nous partageons avec vous nos réalisations, nos idées et nos idéaux. Nous vous remercions de votre indispensable confiance.

Jean-Pierre Guichard,
Président du Conseil d'Administration



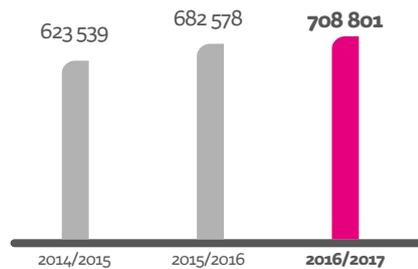
Présentation du Groupe

Chiffres clés	4
Calendrier de la communication financière	5
Historique	6
Présentation de l'activité	8
Stratégie du Groupe	12

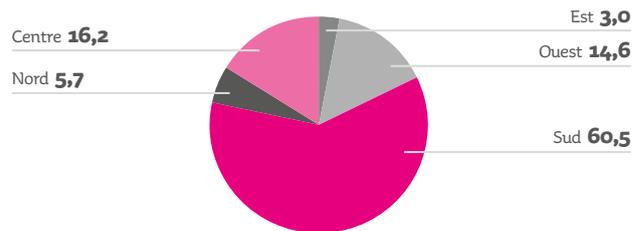
Une croissance et une situation financière consolidées

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)

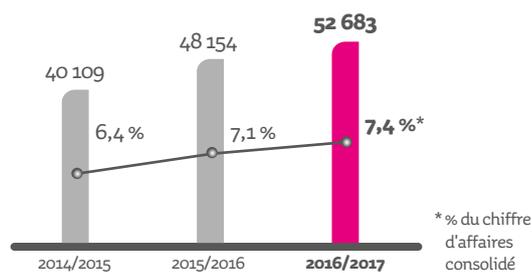


Répartition par zone pour 2016/2017 (en %)

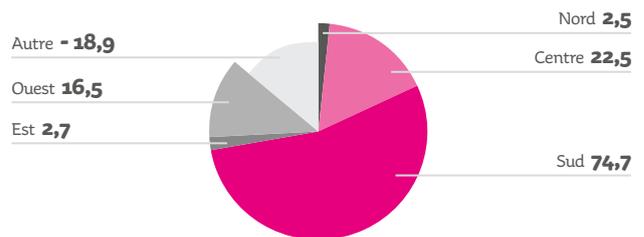


RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)

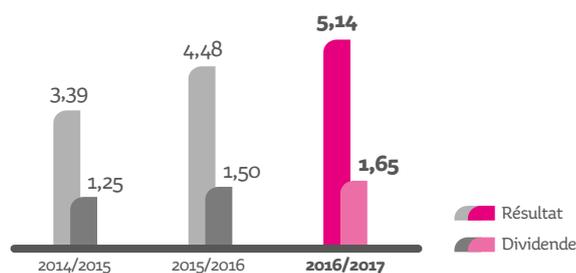


Répartition par zone pour 2016/2017 (en %)



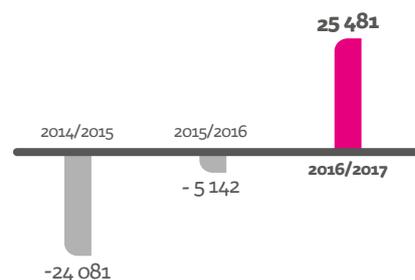
RÉSULTAT NET ET DIVIDENDE NET PAR ACTION

Évolution sur 3 ans (en euros)



TRÉSORERIE NETTE

Évolution sur 3 ans (en milliers d'euros)

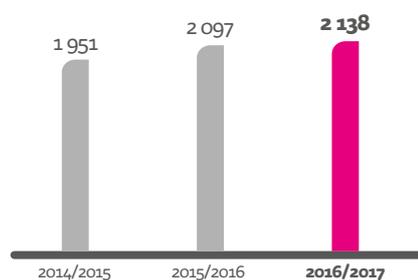


La trésorerie disponible est composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

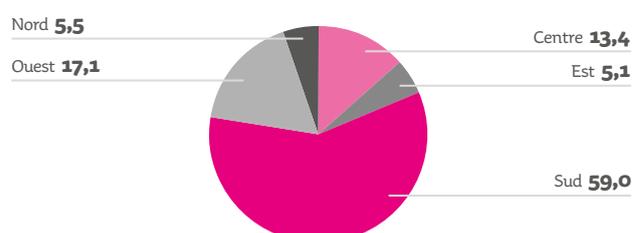
La trésorerie disponible nette est calculée par la différence entre la trésorerie disponible et les dettes financières.

EFFECTIF MOYEN

Évolution sur 3 ans



Répartition par zone pour 2016/2017 (en %)



Calendrier de la communication financière

1

L'exercice de Manutan International débute le 1^{er} octobre et se clôture le 30 septembre.

Dates de publication des chiffres de l'exercice 2017/2018⁽¹⁾

Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	17 janvier 2018
Chiffre d'affaires du 2 ^e trimestre	13 avril 2018
Résultats du semestre	5 juin 2018
Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre	18 juillet 2018
Chiffre d'affaires du 4 ^e trimestre	18 octobre 2018
Résultats annuels	12 décembre 2018

Le calendrier de la communication financière et l'ensemble des informations financières sont à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.manutan.com

Le Département Juridique Groupe peut répondre à toute question relative au groupe Manutan.

Tél. : +33 (0)1 34 53 35 87 / contact.legal@manutan.com

(1) Dates sous réserve de modification/publication après clôture du marché.

Historique



2010

Mise en place d'une **organisation intégrée**,
renforcement d'une ambition business forte

2011

Ouverture du **Centre européen** à Gonesse (France), symbole de l'unicité du Groupe, de ses ambitions et de sa vision business, humaine et environnementale

2012

Rachat de Sports et Loisirs (Casal Sport), spécialiste du matériel de sport pour les écoles, mairies et fédérations en France

2010 - 2012

2013 - 2017

2017

Obtention du label « Best Workplaces France 2017 » pour Manutan France

2016

Renforcement de la présence sur le marché anglais des artisans avec l'acquisition de Essex Electrical Wholesalers
Lancement de la marque propre Manutan

2015

Acquisition de Papeteries Pichon, spécialiste de la distribution de fournitures scolaires auprès des écoles maternelles et primaires en France

2013

Lancement de la refonte du système d'information du Groupe
Acquisition de IronmongeryDirect au Royaume-Uni, spécialiste de la distribution de produits de quincaillerie aux artisans
Acquisition de Ikaros Cleantech en Suède et en Finlande, spécialiste des produits de protection de l'environnement

Présentation de l'activité

Manutan compte parmi les leaders européens de la distribution multicanale d'équipements et de consommables pour les entreprises et les collectivités. Implanté dans 17 pays au travers de 25 filiales opérationnelles, le Groupe est un acteur majeur en Europe.

Notre positionnement : associer approche industrielle et relation client personnalisée

Un Groupe indépendant et solide

Pionnier dans la Vente Par Correspondance (VPC), Manutan possède une véritable expertise du métier de la distribution et poursuit sa croissance sur un marché à fort potentiel, estimé à 100 milliards d'euros (source : Manutan International).

Le développement du Groupe s'appuie sur une expérience de plus de cinquante ans et un modèle économique pérenne, déployé dans toutes les filiales. À la tête de Manutan depuis 1966, la famille Guichard a la volonté de perpétuer l'indépendance du Groupe par une gestion rigoureuse et transparente, et par une exigence d'excellence opérationnelle. Cette structure familiale, associée à une présence en Bourse depuis 1985 (Euronext Paris – Compartiment B), confère au Groupe indépendance et solidité financière.

2 138 collaborateurs proches de nos clients

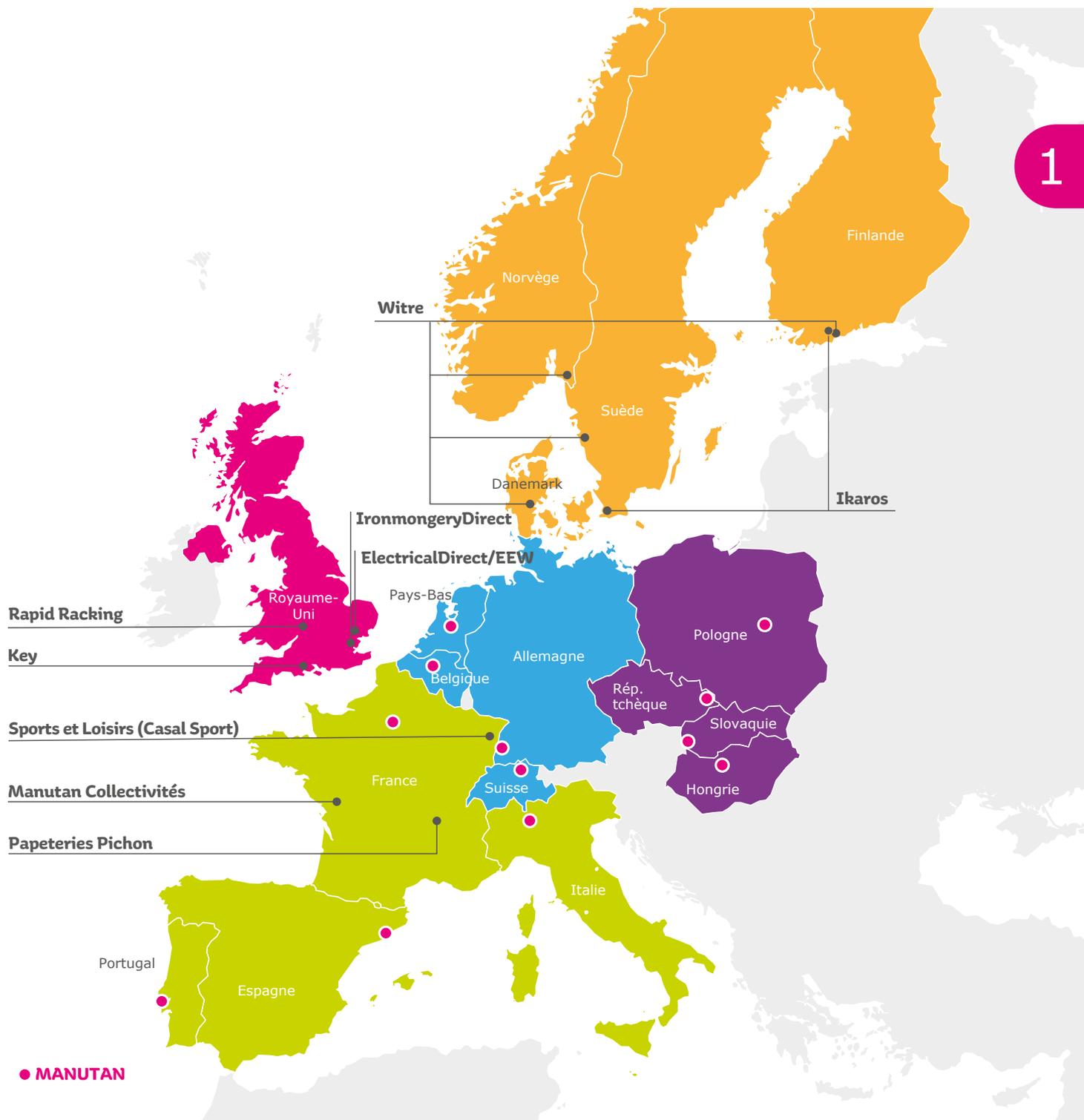
Au quotidien, les **2 138** collaborateurs du Groupe partagent la même ambition et le même engagement : apporter de la valeur ajoutée à nos clients, en leur proposant la meilleure solution pour leurs achats non stratégiques récurrents. La responsabilité et la sincérité sont les valeurs qui unissent l'ensemble des salariés du Groupe.

La force d'un distributeur européen, le sur-mesure d'un commerçant de proximité

La spécificité qui fait la force de Manutan est d'associer une approche industrielle à une relation client personnalisée, basée sur le respect et la transparence. Les clients bénéficient de solutions efficaces et compétitives ainsi que de la qualité d'un accompagnement sur-mesure, comme avec un artisan.

2 138 COLLABORATEURS
DONT **45** % DE FEMMES

PLUS DE
400 000
RÉFÉRENCES



25 FILIALES
OPÉRATIONNELLES

17 PAYS

708,8 MILLIONS D'EUROS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Notre métier : accompagner nos clients dans l'optimisation de leurs achats non stratégiques

Une expertise reconnue : la distribution multicanale

Le Groupe commercialise ses produits au travers de catalogues papier, par Internet et *via* des équipes commerciales et des agences. La maîtrise de ces différents canaux de distribution, associée à un marketing ciblé, permet à Manutan d'offrir à ses clients des solutions globales, simples et accessibles.

Avec 25 sites marchands, Manutan a pleinement intégré le commerce électronique dans son développement. En 2017, les ventes en ligne représentent 37 % du chiffre d'affaires du Groupe (hors collectivités) et le Web s'impose comme un vecteur majeur de croissance.

Un partenaire de référence pour les achats non stratégiques

L'ambition de Manutan est de fournir des produits et des services de qualité de manière simple, rapide et efficace à ses clients, qui cherchent à réduire le temps consacré à leurs achats non stratégiques (fournitures, équipements, etc.).

La pertinence des solutions proposées par Manutan leur permet ainsi de centraliser leurs achats récurrents auprès d'un fournisseur unique et de pouvoir se concentrer sur leur cœur de métier.

L'expertise du groupe Manutan s'appuie sur des savoir-faire reconnus :

- une sélection rigoureuse de produits compétitifs et de qualité ;
- une offre dynamique et illimitée de références permettant à chaque client de trouver la solution adaptée à ses besoins ;
- une gestion des commandes simple, rapide et accessible (Internet 24 heures sur 24) ;
- un service commercial dynamique, à l'écoute des besoins de chaque type de client ;
- des conseils personnalisés et une assistance à l'achat ;
- une importante capacité de stockage garantissant la disponibilité des produits ;
- une logistique rigoureuse offrant une livraison rapide et fiable.

Une offre dynamique et illimitée

L'offre du groupe Manutan est l'une des plus larges d'Europe et vise à couvrir l'ensemble des besoins des entreprises et des collectivités, quelle que soit leur taille ou leur activité. Déjà composée de plus de 400 000 références, l'offre regroupe des produits de manutention, lavage, stockage, fournitures industrielles, sécurité, hygiène, emballage, mobiliers de bureau et atelier, du mobilier d'hébergement et de restauration, des fournitures scolaires, du matériel éducatif, santé et sport, des produits de protection de l'environnement, de la quincaillerie et des produits électriques. L'écoute permanente des besoins des clients permet au Groupe d'étoffer régulièrement sa gamme de produits.

Tous les produits et services référencés, y compris les marques propres, font l'objet d'une sélection rigoureuse, basée sur une revue régulière des 1 850 fournisseurs, majoritairement européens. Le Groupe ne dépend d'aucun fournisseur en particulier : il peut ainsi sélectionner les produits en toute indépendance, selon ses propres standards de qualité.

Des services sur-mesure

Pour offrir à ses clients des solutions complètes, compétitives et personnalisées, Manutan propose une large gamme de services associés : montage, pièces détachées, conception sur-mesure, livraison express, programme de fidélité, solutions *e-business* pour les Grands Comptes (*e-procurement* dont *Punch-Out*, etc.), *sourcing* à la demande, VMI (gestion de stock hébergé)...

Une gestion logistique efficace et rentable

Le Groupe dispose d'une capacité de stockage de près de 190 000 m² répartis sur quinze plates-formes logistiques, dotées des meilleurs outils de gestion des stocks. L'efficacité logistique et le pilotage des prestations de transport sous-traitées permettent à Manutan de gérer des milliers de commandes quotidiennes et de garantir la livraison rapide de ses clients à travers toute l'Europe.

Nos trois engagements clients

Nous respectons toujours notre **promesse** de livraison.

Nous apportons toujours une **solution** aux demandes produits de nos clients.

Nous faisons de chaque contact avec le client un **moment unique**.

Nos clients : 1 000 000 d'entreprises et de collectivités nous font confiance

De la petite entreprise à la multinationale, de la région à la commune, le Groupe commercialise son offre auprès de 1 million de clients. La valeur moyenne de leur commande s'élève à 400 euros.

- **Pour les entreprises**, Manutan propose une offre généraliste, complétée par des offres spécialisées :
 - au Royaume-Uni : Rapid Racking (solutions de rayonnage et de stockage) ;
 - en Scandinavie : Ikaros Cleantech (produits de protection de l'environnement).

- **Pour les collectivités**, Manutan Collectivités offre une sélection de produits en mobilier scolaire, en matériel éducatif et de santé ; Sports et Loisirs (Casal Sport), des équipements et vêtements de sport ; Papeteries Pichon, des fournitures scolaires.

- **Pour les artisans**, IronmongeryDirect offre des articles de quincaillerie et ElectricalDirect/Essex Electrical Wholesalers, des fournitures électriques.

Nos marchés : une présence forte en Europe

Implanté dans 17 pays européens et présent en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient au travers des activités export de ses filiales, Manutan fonde son développement européen sur une volonté d'ancrage local fort et la connaissance approfondie des marchés. Responsables de leur politique

commerciale et marketing, les pays adaptent leur offre pour répondre aux spécificités locales. Leur expertise s'appuie aussi sur celle des fonctions supports et de l'organisation intégrée du Groupe, qui favorise le partage des expériences terrain (voir page 85 et suivantes).

Nos concurrents : des acteurs multiples

Acteurs de la Vente à Distance aux professionnels, magasins de vente au détail et/ou en gros, distributeurs spécialistes ou généralistes, Manutan doit faire face à une concurrence hétérogène :

- **les acteurs généralistes** : TAKKT (société allemande – cotée sur le marché de Francfort), Schäfer Shop (Allemagne) et AJ Produkter (Suède) ;
- **les acteurs spécialisés : mobilier et fournitures de bureau** : Staples, Bruneau (France), Viking (États-Unis), Neat Ideas (Royaume-Uni), Printus (Allemagne) ; **produits et matériels d'hygiène, d'entretien et de sécurité** : Bernard (France) ; **fournitures et équipements d'emballage** : Raja (France) ; **signalisation** : Seton (Royaume-Uni) ; **offre dédiée aux collectivités** : achat public UGAP (France) ;

- **la distribution industrielle traditionnelle** : Descours & Cabaud, Rexel, Retif en France ;

- **l'offre de fournitures professionnelles sur Internet** *via* des places de marché, des bourses d'échange, des courtiers et les sites marchands des concurrents traditionnels.

Stratégie du Groupe

Porté par sa vision innovante de la distribution, le Groupe réaffirme ses convictions et ses priorités pour les années à venir.

L'évolution du marché et l'écoute des attentes des entreprises et des collectivités confirment la pertinence de notre stratégie multicanale.

Une ambition réaffirmée

L'ambition de Manutan est de délivrer à ses clients des produits et services compétitifs et fiables, grâce à des solutions accessibles, rapides et globales, leur permettant ainsi de se concentrer sur leur cœur de métier.

5 priorités stratégiques

1 Accentuer la stratégie multicanale et renforcer la proximité avec nos clients

La stratégie multicanale déployée par le Groupe s'appuie sur trois objectifs :

- capitaliser sur les multiples canaux de distribution proposés par le Groupe : catalogues papier, Internet, agences commerciales et forces de vente ;
- développer l'e-commerce, qui constitue un important levier de croissance pour :
 - proposer en ligne une offre de références toujours plus étendue,
 - recruter des milliers de nouveaux clients à moindre coût,
 - personnaliser la relation client au travers de services comme la gestion électronique des approvisionnements,
 - offrir des solutions innovantes au travers de supports émergents, tels que les applications mobiles, la visualisation 3D, la réalité augmentée, etc. ;
- renforcer la proximité et la confiance de nos clients, en faisant de chaque contact commercial un moment unique : le Groupe va ainsi étoffer ses services en *front office* pour apporter davantage de conseils et d'assistance, et se positionner comme un véritable partenaire.

2 Renforcer le positionnement « One-stop shop »

Le Groupe renforce sa stratégie « *One-stop shop* » (point unique d'achat) pour offrir à ses clients une solution simple, rapide et efficace, leur permettant de :

- accéder à une large gamme de produits présélectionnés, pertinents et compétitifs ;
- diminuer leur temps de commande ;
- faciliter le processus d'achat en l'adaptant à leur organisation ;
- réduire leur coût global d'achat.

Poursuivant sa croissance dynamique, en particulier dans les zones à fort potentiel commercial, le Groupe adapte et fait évoluer son organisation : l'animation et la coordination des métiers clés – comme la politique d'achat ou le webmarketing – sont une priorité afin de favoriser les initiatives transversales, faciliter les échanges et créer de réelles synergies.

3 Harmoniser l'offre de solutions et rationaliser les achats

Attentives à l'évolution des besoins des clients et très proches de leurs marchés, les équipes marketing concentrent leurs efforts sur le référencement de nouveaux produits et le lancement de services innovants. Ils veillent constamment à proposer des produits adaptés et bien positionnés en termes de qualité et de coût. Pour permettre à nos clients d'accéder à des produits de qualité à des prix compétitifs, Manutan s'est aussi engagé dans la massification et la rationalisation de ses achats : en 2017, le Groupe compte près de 100 000 références pour la zone harmonisée. Parallèlement, Manutan a également développé sa propre gamme de produits pour répondre aux besoins du quotidien, de qualité et au juste prix de ses clients.

4 Industrialiser notre modèle de croissance au niveau européen

Le développement européen de Manutan s'appuie sur la mise en place de fonctions centrales (communication, finance, informatique, etc.), le déploiement d'outils opérationnels communs au Groupe et le partage des meilleures pratiques opérationnelles. Un vaste projet structurant a été engagé pour optimiser et uniformiser les processus métiers, garantir une gestion efficace de son activité et favoriser les échanges entre les pays avec la mise en place d'un système d'information (ERP). Cette industrialisation des processus permet de viser l'excellence opérationnelle, en optimisant les approvisionnements, l'efficacité commerciale, la gestion financière et la relation client.

5 Faire de la marque Manutan une référence en Europe

Pour accompagner sa stratégie de développement, le Groupe s'est engagé dans un vaste projet de gestion de ses marques en Europe, qui sera déployé sur plusieurs années. La refonte de l'identité graphique en 2013 a été une première étape : un logo moderne, actuel et porteur de valeurs telles que la responsabilité, la diversité et le goût du chemin à parcourir en équipe. La marque Manutan a vocation à devenir une marque européenne de référence. Toutefois, les filiales spécialistes conserveront leur marque propre.

1



Responsabilité sociale, sociétale et environnementale

Note méthodologique du reporting RSE _____	16
Nos engagements sociaux _____	18
Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable _____	25
Nos engagements environnementaux _____	27
Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion _____	31

Acteur majeur de la distribution multicanale, Manutan a la volonté d'être un acteur responsable à l'égard de l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe s'est engagé dans une démarche de responsabilité sociale, sociétale et environnementale qui se traduit au quotidien par des actions concrètes. Dans notre métier et dans chacune de nos activités, préserver l'équilibre des hommes et celui de l'environnement est au cœur de nos priorités.

Note méthodologique du reporting RSE

La démarche de reporting RSE du groupe Manutan se base sur les articles L. 225-102-1, R. 225-104 et R. 225-105 du Code de commerce français.

Période de reporting

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} octobre de l'année N – 1 au 30 septembre de l'année N. La remontée de ces données s'effectue à une fréquence annuelle.

Périmètre

La méthode de consolidation sur le périmètre de reporting RSE est l'intégration globale (les données sont intégrées à 100 %).

Le groupe Manutan opère exclusivement en Europe. Bien qu'il existe quelques spécificités locales, les pays européens présentent une certaine homogénéité en matière économique, sociale, culturelle et environnementale. La méthodologie et les définitions des indicateurs sont donc identiques sur l'ensemble du périmètre retenu.

Les principaux indicateurs RSE sont publiés chaque année dans le document de référence du Groupe, consultable sur le site www.manutan.com.

Les données sociales, sociétales et environnementales présentées concernent, à l'exception des spécificités indiquées ci-dessous, les sept principales filiales du Groupe situées :

- **en France :**
 - l'UES Manutan, comprenant : Manutan SA, Manutan International SA, Association du R.I.E. Manutan,
 - Manutan Collectivités SAS,
 - Sports et Loisirs SAS ;

- **au Royaume-Uni :**

- Key Industrial Equipment Ltd,
- Rapid Racking Ltd ;

- **en Belgique :**

- Manutan NV ;

- **aux Pays-Bas :**

- Manutan BV.

Au global, ces sept filiales représentent 71,3 % du chiffre d'affaires du Groupe et donnent donc une vision représentative des données, hormis pour les indicateurs « effectif moyen » et « rémunérations » qui couvrent 100 % de l'activité du Groupe.

Les entités non intégrées dans le périmètre de reporting RSE correspondent à des entités de petite taille ne disposant pas des ressources leur permettant de réaliser la collecte des informations RSE dans les zones suivantes : Centre (Allemagne, Suisse), Est (République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Pologne) et Sud (Portugal, Italie, Espagne).

L'élargissement prévu du périmètre couvert par la RSE ne sera possible qu'à compter de l'exercice 2017-2018 dès lors que le déploiement des ressources techniques sera effectif pour permettre aux entités juridiques de collecter les informations RSE.

Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Consolidation et contrôle interne

Les données sont collectées de manière centrale ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting RSE à partir des sources suivantes : logiciel de consolidation HFM, extractions du système de gestion de la paie, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc. Les informations qualitatives sont, quant à elles, collectées de manière centralisée par la direction du groupe Manutan.

Contrôles externes

En application des obligations réglementaires exigées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 et son décret d'application du 24 avril 2012, le groupe Manutan a demandé, à partir de l'exercice 2012/2013, à l'un de ses Commissaires aux Comptes, un rapport comportant une attestation relative à la présence des informations devant figurer dans le rapport de gestion et un avis motivé sur la sincérité des données publiées.

Informations requises par la réglementation et non applicables

Au vu de l'activité du Groupe, certaines thématiques ont été identifiées comme non pertinentes. Il s'agit notamment de :

- l'utilisation des sols → cette utilisation se limite à l'espace où sont implantés nos bâtiments ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique → en raison des implantations du Groupe en Europe, les risques potentiels associés aux conséquences du changement climatique pouvant affecter ses installations apparaissent limités ;
- la protection de la biodiversité → en raison d'une emprise très limitée des implantations du Groupe, l'impact des activités sur la biodiversité apparaît peu significatif ;
- les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire → en raison de l'absence de restaurant d'entreprise sur la quasi-totalité des entreprises du Groupe.

Limites et spécificités méthodologiques

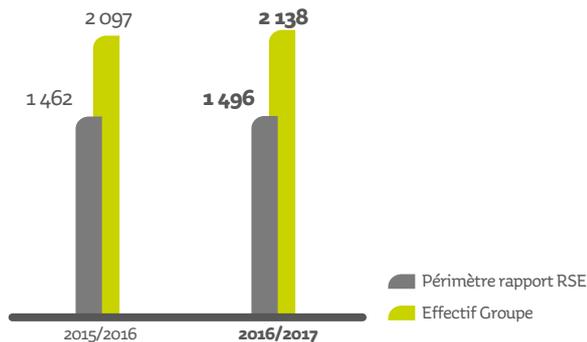
- Les effectifs sont calculés d'une part comme la moyenne sur l'exercice fiscal, en équivalent temps plein rémunérés.
- L'effectif moyen est calculé comme la moyenne arithmétique sur 12 mois de l'effectif mensuel en équivalent temps plein.
- D'autre part, les statistiques relatives aux effectifs sont basées sur le nombre de salariés présents et rémunérés au 30 septembre. Les salariés ayant rejoint l'entreprise fin septembre mais rémunérés à compter d'octobre sont exclus de ce chiffre.
- Les données d'absentéisme sont comptabilisées en jours calendaires.
- Les heures travaillées utilisées dans le calcul des taux de fréquence et de gravité sont calculées comme suit : moyenne arithmétique sur l'ensemble des entités des heures travaillées hebdomadaires moyennes × effectif moyen salarié × 52.
- Les données formations sont limitées aux filiales DREDA, CASAL, MCO et Pays-Bas. Les heures de formations couvrent 83 % de l'effectif Groupe.
- L'indicateur relatif à la quantité de déchets produits est publié pour la première fois sur l'exercice 2016/2017 et concerne uniquement la filiale DREDA, soit 40,29 % du chiffre d'affaires du périmètre RSE.
- La consommation d'eau du Groupe n'inclut pas la filiale Rapid Raking Ltd. (UK).
- La consommation de gaz naturel du Groupe n'inclut pas la filiale Rapid Raking Ltd. (UK).
- Concernant les émissions de CO₂ associées à la consommation d'électricité et de gaz naturel, les facteurs d'émission suivants sont utilisés :
 - Gaz naturel :
 - 0,214 kgCO₂e/kWh PCS (source : facteur d'émission Europe, base carbone ADEME 2014) ;
 - Électricité :
 - France : 0,071 kgCO₂e/kWh,
 - Belgique : 0,211 kgCO₂e/kWh,
 - Pays-Bas : 0,413 kgCO₂e/kWh,
 - Royaume-Uni : 0,450 kgCO₂e/kWh (source : moyennes 2009/2011, statistiques 2013 Agence internationale de l'énergie).

Nos engagements sociaux

Emploi

L'effectif moyen salarié et non permanent

L'effectif moyen du Groupe est en augmentation de 1,92 %, et de 2,27 % sur le périmètre RSE.



Effectif Groupe : information destinée à donner une vision globale et à faciliter le rapprochement avec les données financières.

- **Effectif salarié :** comprend tous les salariés sous contrat de travail, en moyenne sur la période de l'exercice.
- **Effectif non permanent :** comprend les intérimaires et/ou le personnel détaché.

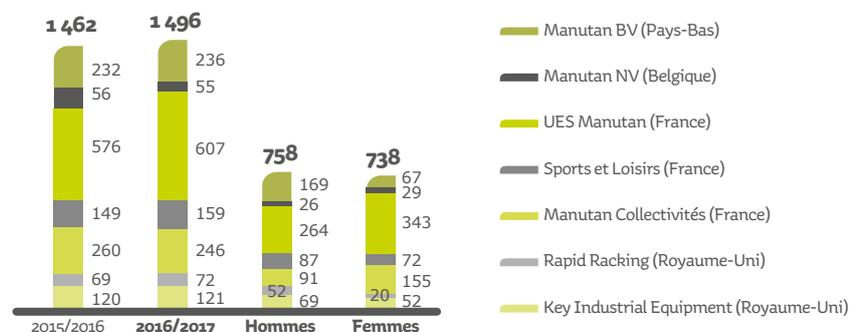
Faciliter la mobilité interne – La politique de mobilité interne illustre la volonté du Groupe d'offrir de nouvelles opportunités à tous ses collaborateurs pour leur permettre de réaliser leur projet professionnel. Cette politique vise à promouvoir la mobilité à la fois au sein de chacune des filiales, mais aussi entre filiales du Groupe. Ainsi, 184 offres d'emplois ont été publiées sur l'intranet du Groupe (M-life). Cette mobilité est aussi de plus en plus transfonctionnelle : dans cette perspective, en France, Manutan a créé « Vis Mon Job », une initiative qui permet à un collaborateur d'expérimenter un nouveau métier pendant une période donnée.

Les chiffres de l'effectif salarié présent au 30 septembre 2017

Effectif salarié présent au	30/09/2016	30/09/2017
Cadres	433	445
Non cadres	1 029	1 051
TOTAL	1 462	1 496

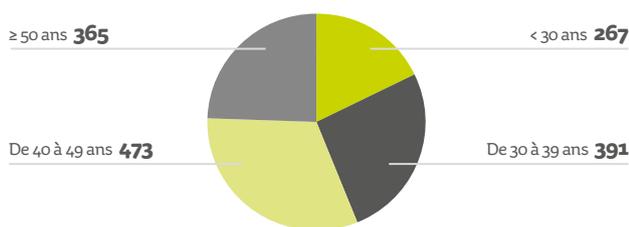
L'équilibre « hommes/femmes » est globalement respecté au sein de chacune des filiales

Sur le périmètre RSE, l'effectif présent au 30 septembre 2017 est en hausse de 2 % et l'équilibre « hommes/femmes » est globalement respecté au sein de chacune des filiales :



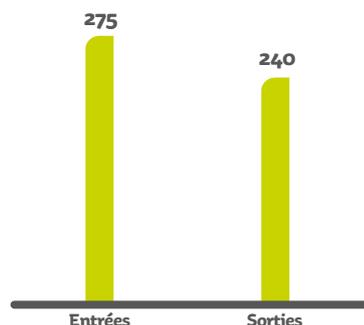
Pyramide des âges – Si la pyramide des âges n’est pas préoccupante, elle démontre cependant que le Groupe doit être vigilant dans la gestion des carrières et des recrutements, afin d’anticiper la transmission des savoirs.

Pyramide des âges	30/09/2016	30/09/2017
< à 30 ans	261	267
De 30 à 39 ans	388	391
De 40 à 49 ans	467	473
≥ à 50 ans	346	365
TOTAL	1 462	1 496



Les mouvements du personnel

Il est à noter que le groupe Manutan n’a procédé à aucun licenciement pour motif économique.



Les entrées comptabilisent l’ensemble des embauches au cours de l’exercice.

Les sorties regroupent l’ensemble des départs, quelle que soit leur nature. Les licenciements représentent 15,8 % des départs.

Favoriser l’intégration des collaborateurs – Chaque nouveau collaborateur du Groupe bénéficie d’un parcours d’intégration adapté, qui lui permet de découvrir et de vivre le projet d’entreprise (ce parcours dure plus d’un mois pour les managers). Outre la présentation de l’entreprise et la découverte des activités, le nouvel entrant est aussi acteur de sa propre intégration : il peut ainsi prendre le temps de comprendre le projet d’entreprise avant de démarrer une nouvelle mission.

Les rémunérations et leur évolution

Les rémunérations au niveau du Groupe sont en augmentation de 7 %.

2015/2016	2016/2017
111 974 775	119 825 240

La politique de rémunération – La politique de rémunération du Groupe s’articule autour des éléments suivants :

Rémunération fixe : la rémunération fixe est liée au niveau de responsabilité et s’appuie sur des principes de cohérence interne au Groupe.

Rémunération variable : la rémunération variable vise à encourager les performances individuelle et collective pour une partie des équipes, notamment les managers et les experts.

Pour les fonctions « Groupe », la part variable de la rémunération est indexée sur l’évolution du chiffre d’affaires et le résultat courant avant impôt du Groupe.

Pour les fonctions « Marchés », la part variable prend également en compte l’évolution du chiffre d’affaires et le résultat courant avant impôt du marché concerné.

Les objectifs de performance relatifs aux résultats du Groupe sont fixés par le Conseil d’Administration.

Pour les autres personnes concernées par une rémunération variable, des objectifs individuels sont définis chaque année avec le responsable hiérarchique.

Rémunération collective : la rémunération collective est destinée à encourager la performance collective au service de l’entreprise.

En France, au sein du Centre européen Manutan et sur le marché des entreprises, l’enveloppe de rémunération collective est basée sur un pourcentage du résultat net du Groupe (à périmètre constant) pour l’exercice 2016/2017. Elle est partagée, pour un tiers de manière égale et pour deux tiers de manière proportionnelle aux salaires, sur l’ensemble des effectifs (près de 600 personnes). Cet accord collectif est applicable à toutes les catégories de personnel et est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Organisation du travail

L'organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail, définie dans le strict respect du cadre légal de chaque entité, est conforme aux législations et accords d'entreprises en vigueur dans chaque pays. Le Groupe opérant exclusivement en Europe, il n'existe pas de variation importante selon les pays. Le temps de travail hebdomadaire est ainsi compris entre 34 heures (Manutan Collectivités en France) et 40 heures (Key et Rapid Racking au Royaume-Uni).

En raison de la forte saisonnalité de l'activité sur le marché des collectivités en France, Manutan Collectivités a mis en place, conformément à la réglementation et en accord avec les représentants du personnel, une modalité du temps de travail avec des semaines basses (29 heures) et des semaines hautes (46 heures). Sports et Loisirs a conclu un accord en décembre 2016 sur l'annualisation du temps de travail sur 1 607 heures (pour la période du 1^{er} février de l'année N au 31 janvier de l'année N + 1).

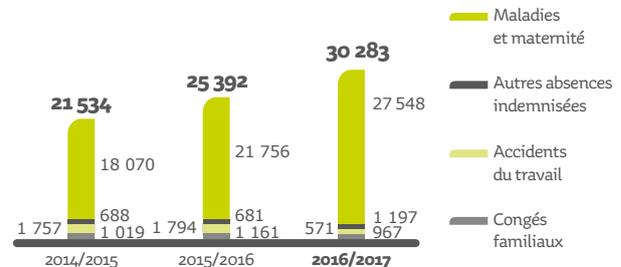
8,6 %
Le nombre de collaborateurs en contrat à durée déterminée reste maîtrisé

Globalement, sur le périmètre du présent rapport, les salariés à temps partiel représentent 6,8 % des effectifs, dont la plupart sont basés en France et au Benelux.

Effectif salarié présent au	30/09/2017
Contrats en alternance École/Entreprise	28
Salariés à temps partiel	101
% de CDI	91,4 %

L'absentéisme

Indicateur de pilotage de l'activité, l'absentéisme est suivi dans l'ensemble des entités du Groupe. Il représente le nombre de jours calendaires d'absence de l'effectif salarié au cours de l'exercice.



Relations sociales

L'organisation du dialogue social

Les directions de chaque entité ont la responsabilité d'accompagner l'entreprise dans sa volonté de faire évoluer progressivement son engagement social, tout en développant durablement son activité économique.

La construction des politiques sociales s'appuie sur un dialogue régulier avec les partenaires sociaux de chaque entité.

En France, Manutan entretient un dialogue permanent avec les Organisations Syndicales et les Institutions Représentatives du Personnel, ce qui représente 69 élus au sein des filiales du périmètre RSE :

- Comité d'Entreprise (CE) ;
- Délégués du Personnel (DP) ;
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de travail (CHSCT).

Aux Pays-Bas, il existe un Comité d'Entreprise composé de 5 employés.

Un Comité de Groupe (en partie renouvelé suite aux dernières élections du personnel) existe depuis septembre 2010. Il est composé d'une délégation salariale constituée de 4 salariés. Celui-ci se réunit 1 fois par an.

Des accords sont conclus régulièrement en prenant en compte leurs impacts sur la performance économique du Groupe ainsi que sur les conditions de travail des salariés.

À ce jour, les autres sociétés n'ont pas signé d'accord collectif.

Bilan des accords collectifs

En synthèse, les accords collectifs sont repris dans ce tableau :

Sujet	Périmètre	Signature
NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)	UES Manutan	Décembre 2016
	Manutan Collectivités	Mars 2017
Accord sur la réduction du temps de travail	UES Manutan	Décembre 2014
Modulation du temps de travail	Manutan Collectivités	Avril 2011
	Sports et Loisirs	Décembre 2016
Temps partiel choisi	UES Manutan	Décembre 2011
Compte épargne temps	UES Manutan	Décembre 2011
Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes	Manutan Collectivités	Avril 2015
	Sports et Loisirs	En cours
	UES Manutan	Juillet 2017
Enfants sérieusement malades	Manutan Collectivités	Janvier 2012
Accord Intergénérationnel	UES Manutan	Juillet 2017
Accord relatif au contrat de Génération	Manutan Collectivités	Janvier 2017
Astreintes du service informatique	UES Manutan	Juillet 2017
Plan d'Épargne Entreprise	UES Manutan	Septembre 2012/ Avenant déc. 2016
Plan d'Épargne Entreprise	Manutan Collectivités	Février 2010
Plan d'Épargne Retraite collectif	UES Manutan	Septembre 2012/ Avenant déc. 2016
Participation à formule dérogatoire	UES Manutan	Décembre 2013
Participation	Manutan Collectivités	Février 2010/ Avenant juin 2017
Accord Qualité de Vie au Travail	UES Manutan	Juillet 2017
Accord GPEC	UES Manutan	Juillet 2017
Accord sur l'attribution des Titres restaurant	Manutan Collectivités	Avril 2017

Santé et sécurité

Depuis plusieurs années, le Groupe s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la santé physique et mentale et de la sécurité de ses collaborateurs. Cette prise en compte contribue au bien-être des salariés, mais également à l'amélioration de l'image de l'entreprise. C'est un levier indiscutable de motivation et de performance, une base solide pour la qualité de vie au travail.

Les conditions de santé et de sécurité au travail

Manutan inscrit sa démarche de prévention dans le cadre de son dialogue social. En France, un pôle Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) a été créé en 2010 au sein de la Direction des Ressources Humaines Groupe. Cette organisation dédiée au bien-être des salariés permet d'identifier les risques professionnels spécifiques aux métiers du Groupe et de construire une vraie démarche de prévention :

Évaluer, mesurer et diagnostiquer la pénibilité au travail – Depuis 2011, des études sont régulièrement menées par le pôle HSE avec un ergonomiste du Service interprofessionnel de santé du Val d'Oise sur les troubles musculo-squelettiques, et, en 2012, un audit sur l'acoustique avec un ingénieur, en

particulier, pour les activités logistiques. Les résultats de ces études n'ont révélé aucun écart avec les normes en vigueur.

Le pôle HSE a anticipé sur l'analyse des facteurs de pénibilité. Le recensement des situations d'exposition à la pénibilité a été réalisé et les conclusions de l'étude démontrent que l'effectif de l'entreprise n'est pas exposé à un risque qui serait susceptible de laisser des traces durables et irréversibles sur la santé de nos collaborateurs. À ce titre, Manutan a participé à l'évaluation et la construction du référentiel professionnel de la branche élaboré par l'Union Professionnelle des Entreprises du Commerce à Distance (UPECAD) dans le cadre de la mise en œuvre du compte professionnel de prévention de la pénibilité et homologué pour une durée de cinq ans à compter du 2 mai 2017.

Améliorer l'ergonomie et le confort des postes de travail – En France, l'ouverture du nouveau Centre européen du Groupe en 2011, localisé à Gonesse, a permis de revoir et d'améliorer l'ergonomie des postes de travail, ainsi que les pratiques en termes d'hygiène et de sécurité pour les 607 collaborateurs présents sur le site. Conçu dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale), ce site place la qualité et le bien-être au cœur de l'environnement

de travail : le bâtiment administratif de 9 500 m² est construit autour d'un patio arboré et accueille 499 personnes. L'isolation du bâtiment est remarquable grâce à une façade triple vitrage et à des stores intégrés.

Pour le bâtiment tertiaire, Manutan a réalisé en 2017 un nouvel aménagement des bureaux Marketing au 1^{er} étage pour adapter les aménagements à nos modes de travail et être la vitrine de notre catalogue produits. L'ergonomie des postes de travail a été entièrement revue avec des sièges ergonomiques et du mobilier réglable en hauteur, ainsi qu'une acoustique fortement améliorée grâce à des cloisons séparatives isophoniques.

Améliorer les outils de travail – En France, la plateforme logistique nécessite une attention permanente en raison des nombreuses activités de la chaîne logistique (flux entrants, flux sortants, préparation, rangement, livraison, etc.) et de l'amplitude horaire. La mise en place d'une solution de filmage des produits plats avec fermeture des cartons par agrafeuse pneumatique ou encore la modernisation du poste de palettisation ont permis d'améliorer le confort des salariés.

Agir de manière préventive – La prise de conscience de la prévention au travail a permis le développement d'outils, en collaboration avec le Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) : document unique d'évaluation des risques professionnels dynamique, arbre des causes pour les accidents avec arrêt, mise en place d'une dotation annuelle de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle, notamment contre le froid.

En parallèle, le responsable HSE participe aux ateliers des ergonomes de santé sur la prévention des risques liés aux troubles musculo-squelettiques (TMS). L'entreprise s'engage ainsi dans des actions durables. Il faut également noter que les acheteurs et le pôle HSE prennent en compte les besoins des collaborateurs de l'entrepôt pour proposer de nouveaux équipements de protection adaptés à leurs besoins.

Favoriser la pratique sportive – D'une superficie de 1 000 m², le Centre sportif est un espace incontournable du Centre européen du Groupe. Il permet aux collaborateurs

de pratiquer régulièrement une activité physique, accompagnée par des coaches spécialisés. Plus de 30 % des salariés sont inscrits à l'une des 10 activités proposées par le Centre sportif.

Toujours dans le domaine de la prévention, Manutan a signé un partenariat avec la plus grande école supérieure d'ostéopathie de France (ESO), qui propose un bilan gratuit et des séances régulières à l'ensemble des collaborateurs basés en France et des tarifs préférentiels pour les consultations. Ce service est géré par la conciergerie basée dans le Centre européen.

L'ensemble de ces actions vise à **prévenir le nombre d'accidents du travail**.

Le bilan des accords collectifs en matière de santé et de sécurité

Prévenir le harcèlement au travail – Afin de garantir l'intégrité physique et de protéger la santé psychique de ses collaborateurs dans le cadre de leur activité professionnelle, une nouvelle charte pour la prévention du harcèlement a été signée en avril 2014 au sein du Centre européen et une commission spécifique a été constituée. Après avoir entendu les protagonistes, la commission de médiation du harcèlement au travail cherche à trouver des solutions amiables à toute situation de mal-être et aux éventuels conflits qui peuvent dégrader le climat au travail, sans se prononcer sur la qualification juridique des faits dont elle est saisie.

Au cours de l'exercice 2016/2017, le Règlement Intérieur et la charte sportive ont été mis à jour.

Le code de conduite de lutte contre la corruption liée à la loi Sapin est une nouvelle annexe du Règlement Intérieur afin d'encadrer les comportements répréhensibles.

Les ajouts ou modifications ont porté notamment sur les cigarettes électroniques, le dépistage de la toxicomanie, la lutte contre les agissements sexistes, l'utilisation des véhicules de la Société et des véhicules personnels pour les besoins professionnels.

Les accidents du travail et maladies professionnelles

Sur l'exercice, 2 maladies professionnelles ont été déclarées sur la France dont une seule acceptée.

Concernant le détail des accidents du travail, le Groupe communique les chiffres suivants pour les arrêts de plus d'un jour :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017
Nombre d'accidents du travail avec arrêt > 1 jour	47	37	20
Taux de fréquence	16,5	13,6	7,2
Taux de gravité	0,62	0,66	0,21

En plus d'une politique volontariste destinée à garantir la sécurité au sein de l'entreprise, en particulier dans les entrepôts, le Groupe compare ses données avec les statistiques AT-MP de l'Assurance Maladie, publiées par l'INRS :

Accidents du travail (AT)	2014	2015	2016
Taux de fréquence (TF)	22,9	21,9	22,3
Taux de gravité (TG)	1,4	1,2	1,0

Formation

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

L'Université Manutan – Afin de se donner les moyens de ses ambitions, le Groupe a créé sa propre Université et consacre un montant important à la formation.

Située au sein du Centre européen de Manutan en France et totalisant plus de 1 000 m² sur trois niveaux, l'Université Manutan est au cœur du développement de l'entreprise : elle crée les conditions pour permettre à tous les collaborateurs qui le souhaitent de :

- comprendre et partager la stratégie de l'entreprise et ses engagements ;
- enrichir ses compétences dans son métier ;
- développer l'esprit d'équipe.

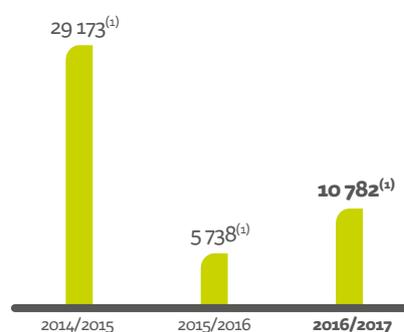
L'Université Manutan est un espace ouvert à tous les collaborateurs du Groupe. Elle propose des programmes sur-mesure et des sessions de formation diversifiées, qui favorisent et renforcent les liens entre tous les collaborateurs. L'Université s'appuie notamment sur un Centre culturel et un Centre sportif, permettant à tout salarié de pratiquer régulièrement une activité physique en fonction de ses aptitudes et de ses objectifs de progression.

En 2016/2017, les efforts de formation portent principalement sur le développement des savoir-faire et des expertises et l'accompagnement du management dans ce processus.

Ainsi, on retrouve des formations ayant pour objectif l'expertise métier (directement lié aux compétences nécessaires pour exercer son travail (formation Manager : 220 managers du Groupe ont reçu une formation de 8,5 jours), Category Manager (120 personnes ont été formées, notamment les chefs produits). Dans le cadre de la formation manager, un focus a été donné à la Voie de l'Excellence.

De plus, depuis 2016, des formations pour le développement personnel ont également été mises en place, notamment sur la gestion des émotions.

Sur l'exercice 2016/2017, le coût de formation a représenté 1,7 % de la masse salariale.



(1) Périmètre suivant : DREDA, CASAL, Manutan Collectivités.

Nombre d'heures de formation

Égalité de traitement

La politique de lutte contre les discriminations

Compte tenu de la diversité de ses métiers, des profils recrutés et du nombre de ses collaborateurs, le groupe Manutan vise à lutter contre toute forme de discrimination. Les principaux domaines d'actions du Groupe concernent l'origine, le sexe, le handicap, l'âge, l'orientation sexuelle, la diversité religieuse...

L'un des axes de la politique humaine du Groupe est de respecter chacun pour ce qu'il est et « pour que nos différences fassent la différence ».

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

La volonté du Groupe est de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes grâce à une politique active menée dans ce domaine.

Au sein de l'UES, un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle a été négocié les hommes avec les partenaires sociaux, en 2017 et un plan d'action a été mis en place. Les axes de travail portent sur la rémunération, le recrutement, la promotion professionnelle et les conditions de travail et d'emploi avec, par exemple :

- l'analyse et le suivi des évolutions salariales pluriannuelles des femmes et des hommes accompagnés des ajustements adaptés le cas échéant ;
- la réalisation d'une analyse systématique des rémunérations lors de chaque embauche et mobilité professionnelle ;
- l'accès des femmes à des fonctions de managers ;
- l'aménagement des horaires des femmes enceintes ;
- la prise en compte de l'état de grossesse dans le quotidien professionnel (télétravail, aménagement de poste à l'entrepôt) ;
- l'entretien de retour après une absence pour congés familiaux ou absence de plus de 4 mois.

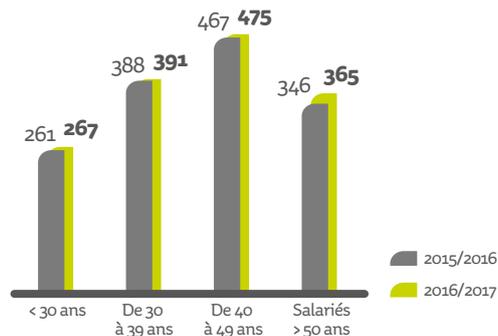
Depuis 2011, le Centre européen de Manutan a signé un accord pour la mise à disposition de 20 berceaux pour les collaborateurs au sein d'une crèche interentreprises, inscrite dans une démarche éco-responsable (alimentation, produits d'entretien), située à moins de 800 m du siège de Manutan.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Initiatives en faveur des jeunes et des seniors

Les filiales du périmètre de ce rapport emploient 267 jeunes de moins de 30 ans et comptent 28 collaborateurs en contrats en alternance École/Entreprise au 30 septembre 2017.

Les seniors de plus de 50 ans représentent 365 collaborateurs au 30 septembre 2017.



Au sein du Centre européen (France), un nouvel accord égalité professionnelle a été négocié avec les partenaires sociaux en 2017. Les axes de travail portent sur l'insertion des jeunes, l'emploi des salariés de 55 ans et plus et la transmission des savoirs stratégiques avec, par exemple :

- le développement des contrats d'alternance et des stages ;
- des entretiens de suivi mensuels du jeune embauché par le manager les premiers mois de son intégration ;
- des ateliers du digital avec un accès prioritaire aux salariés de 55 ans et plus ;
- des formations gestes et postures pour les salariés âgés de 55 ans et plus ;
- des *people reviews*.

Le Groupe mène par ailleurs **une veille permanente sur les talents**. À tous les niveaux de l'entreprise, le déploiement d'outils d'évaluation a été généralisé, entretiens annuels et « *people reviews* » par direction, participe au dispositif d'identification continue des talents. Ces outils ont permis d'introduire davantage d'objectivité et une meilleure individualisation des décisions dans les domaines de la gestion des carrières, de la rémunération et de la reconnaissance.

Parallèlement, un projet relatif aux compétences stratégiques en lien avec le Business Plan 2020 a été lancé en février 2017. Son objectif est de veiller à ce que le groupe Manutan dispose des compétences nécessaires pour réaliser ses ambitions.

Emploi des personnes handicapées

Sur le périmètre du présent rapport, pour la France, **24 salariés sont en situation de handicap au sein de l'UES, 12 salariés chez Manutan Collectivités et 31 salariés sont déclarés aux Pays-Bas. Ils représentent 4,48 % de l'effectif. Le taux d'emploi national est supérieur à 4 % pour les filiales françaises.**

Fortement engagé de manière naturelle dans une démarche sur le handicap, le Groupe réfléchit sur les attitudes à adopter et les comportements à privilégier, certaines filiales du Groupe se sont appuyées sur des organismes référents locaux pour développer ou pour faire connaître leur engagement :

- **dans le Groupe**, l'un des axes de la politique humaine de Manutan est de respecter chacun pour ce qu'il est, « pour que nos différences fassent la différence ». Manutan continue sa collaboration avec le SAMETH dont la mission est d'informer, de conseiller et d'accompagner Manutan et ses collaborateurs dans le maintien dans l'emploi et, si nécessaire, mobiliser les aides financières auprès de l'AGEFIPH et ALther qui étudie avec l'entreprise les actions les plus réalistes à mettre en œuvre pour remplir son obligation d'emploi ;
- **en France**, en partenariat avec l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) pour les aides et services, Manutan est autonome dans la conduite de sa politique Handicap. Les filiales françaises confient également certaines de leurs activités de sous-traitance à des EA (Entreprises Adaptées) ou ESAT (établissements et services d'aide par le travail) tels que le recyclage de matériels informatiques, les espaces verts, l'interprétariat en LSF, etc. ;
- **Manutan France** soutient également depuis 3 ans l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque en mettant gratuitement à sa disposition un espace de stockage au sein de notre entrepôt de Gonesse pour entreposer les produits offerts par ses partenaires dans le cadre de l'organisation de son marché de Noël ;
- **aux Pays-Bas**, Manutan a mis en place un partenariat avec trois écoles spécialisées qui accompagnent des jeunes présentant un retard mental. L'entité locale accueille des étudiants pour leur permettre de se familiariser avec le monde du travail. L'emploi des personnes en situation de handicap est une priorité avec la mise en place d'accompagnement des salariés en situation de handicap.

Toutes ces actions permettent d'afficher notre engagement éthique et social en matière d'intégration et d'insertion des personnes en situation de handicap.

Promotion et respect des dispositions fondamentales de l'OIT

Le Groupe s'engage à respecter les principes énoncés dans la **Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT)**, relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail. Manutan s'engage à respecter les réglementations sociales, nationale et locale, en matière

d'âge minimum d'accès à l'emploi, de refus de travail forcé, de pratiques disciplinaires abusives, de non-discriminations, de liberté d'association et de droit de négociation collective, de durée du travail, de rémunération, de santé et de sécurité.

Nos engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social

En matière d'emploi et de développement régional

L'implantation de Manutan en banlieue parisienne à Gonesse (95), depuis près de quarante ans, est le symbole de **la volonté du Groupe de favoriser le développement local**. Située au cœur d'un territoire qui doit faire face à des difficultés certaines en ce qui concerne l'emploi, l'entreprise souhaite ainsi permettre à des personnes ayant par exemple une faible qualification d'intégrer le monde de l'entreprise. Plus de 46 % des collaborateurs du périmètre RSE habitent des communes limitrophes.

Sur les populations riveraines ou locales

Les activités du Groupe sont en grande partie situées en périphérie de zones urbaines (Paris, Amsterdam, Southampton, Göteborg, Ostrava...), dans des zones d'activité adaptées aux activités logistiques, qui nécessitent de l'espace d'entreposage. Par conséquent, **l'impact sur les populations riveraines et locales est très limité**.

Les relations avec les parties prenantes

Entretien des relations durables et transparentes avec les parties prenantes – Depuis de nombreuses années, le Groupe s'efforce de nouer un dialogue régulier et constructif avec ses parties prenantes au plan local et national, dans chacun des pays où il est présent. Il privilégie un dialogue ouvert, visant à développer des projets ou des partenariats innovants. Les modes de dialogue varient selon les parties prenantes concernées, au niveau de chaque entité comme au niveau du Groupe.

Depuis 2016, la mise en place d'une nouvelle direction Ressources Humaines Groupe permettra d'assurer le suivi des différentes actions menées en la matière par l'ensemble des filiales.



EXEMPLES DE PARTIES PRENANTES

Parties prenantes	Principaux modes de dialogue
Collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Actions de communication interne (intranet) régulières, à destination de toutes les filiales ■ Nombreux écrans de communication répartis sur l'ensemble du Centre européen (France) ■ Rencontres périodiques entre la Direction Générale et l'ensemble des collaborateurs, avec l'organisation de réunions plénières
Partenaires sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échanges réguliers avec les Institutions représentatives du personnel ■ Signatures d'accords collectifs négociés avec les Délégués Syndicaux
Actionnaires, investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rendez-vous semestriels avec la communauté financière, lors de la publication des résultats du Groupe ■ Publications de communiqués trimestriels dans la presse économique et financière, mis à disposition sur le site www.manutan.com ■ Rapport annuel mis à disposition sur le site www.manutan.com, en français et en anglais, pour présenter l'évolution du Groupe et communiquer les informations financières et boursières
Clients	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sites Internet marchands ■ Communication sur les réseaux sociaux ■ Enquêtes de satisfaction clients ■ Publications régulières destinées à promouvoir le Groupe
Pouvoirs publics et collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> ■ Membre de l'Association du mouvement des entreprises du Val-d'Oise
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Adhérent à la Fédération des Entreprises de Vente à Distance (FEVAD)

Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Compte tenu de ses activités de distributeur, le Groupe a une démarche de responsabilité sociale qui ne se limite pas à ses pratiques internes, mais prend aussi en compte des risques et enjeux liés à sa chaîne d'approvisionnement. Le groupe Manutan opère principalement en Europe et **achète la très grande majorité de ses produits à des fournisseurs européens**, ce qui réduit fortement le risque en matière de dispositions fondamentales de l'OIT.

Cependant, un audit est réalisé pour la partie des produits achetés directement en Asie (moins de 10 % du total des achats) au travers de visites régulières des sites de fabrication, réalisées par le Directeur en charge de l'approvisionnement.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte de leur responsabilité sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants

La sous-traitance est l'opération par laquelle un entrepreneur confie, par un contrat de sous-traitance et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant, tout ou partie de l'exécution du contrat ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage.

Dans ce cadre, le groupe Manutan ne fait pas appel à la sous-traitance. Pour certaines activités comme le transport, le Groupe fait appel à des prestataires externes mais ces prestations n'entrent pas dans le cadre d'un contrat de sous-traitance.

Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

Le pôle Contrôle Interne du Groupe ne mène pas d'actions particulières de sensibilisation auprès de l'ensemble des filiales du Groupe car le risque apparaît très faible en raison des zones géographiques où nos filiales sont implantées (UE).

Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Pour l'ensemble des produits, y compris ses marques propres, la qualité et la sécurité des produits sont des

priorités absolues pour le Groupe. 90 % de nos achats de marchandise sont réalisés auprès de fournisseurs européens. Pour les approvisionnements réalisés en Asie et Amérique (10 % restants), des fiches de spécification sont systématiquement rédigées qui servent de référence pour le contrôle par prélèvement des produits avant mise en conteneur. Pour les produits réglementés CE, des tests laboratoires sont effectués (conformité technique, marquage, documentation produit).

Autres

Les actions engagées en faveur des droits de l'homme

Le Groupe s'engage à respecter les principes énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme.

Nos engagements environnementaux

Politique générale

Dans le domaine de l'environnement, le groupe Manutan a identifié trois priorités :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- la réduction et la valorisation des déchets.

L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement et les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le groupe Manutan mène une politique volontariste en matière d'environnement. Afin de prévenir et de maîtriser les risques environnementaux des activités du Groupe, le pôle Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) pilote les priorités environnementales, anime le partage des bonnes pratiques et assure le suivi des plans d'actions.

Ce pôle déploie une **démarche d'amélioration continue** de la performance environnementale du Groupe, en s'appuyant sur des groupes de travail locaux dédiés.

Le Centre européen Manutan, emblème de l'engagement pour l'environnement

Parce que le Groupe se donne les moyens de ses ambitions, le Centre européen est aujourd'hui l'emblème de son engagement pour l'environnement : 13,5 hectares,

41 000 m² d'entrepôts, 9 500 m² de bureaux, une université, un restaurant d'entreprise, un centre sportif et une conciergerie, tous certifiés Haute Qualité Environnementale. Le Centre européen Manutan est l'un des premiers sites en France à recevoir la double certification HQE (construction et non exploitation) pour la haute qualité environnementale de ses espaces tertiaire et logistique.

Cette conception HQE est équipée d'un système qui permet à l'entreprise d'optimiser les ressources énergétiques dans plusieurs domaines :

- la récupération des eaux de pluie pour les sanitaires ;
- la robinetterie infrarouge, les chasses d'eau économiques ;
- l'utilisation de sources lumineuses économiques ;
- les toitures végétalisées pour le confort thermique et acoustique ;
- la surisolation acoustique et thermique des espaces ;
- le triple vitrage, assurant une isolation parfaite ;
- la technologie Nightcooling, permettant de purger la chaleur accumulée dans le bâtiment et d'introduire l'air frais extérieur ;
- la Gestion Technique Centralisée (GTC), gérant l'ensemble des bâtiments (température, éclairage, renouvellement d'air, monitoring...) ;
- le chauffage et le refroidissement de l'air ambiant par géothermie⁽¹⁾ distribué par le biais d'un réseau de panneaux rayonnants ;
- un parking pour véhicules électriques avec des bornes de recharge.

Développer les démarches de certification

Le Groupe incite ses entités à conduire une démarche de certification à chaque fois que celle-ci génère de la valeur. Ainsi, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu une certification, notamment environnementale, de leur activité.

Certifications	ISO 14001	HQE CONSTRUCTION	ISO 9001
Centre européen (France) Manutan SA (France)		Depuis septembre 2011	Depuis décembre 1996
Manutan BV (Pays-Bas)	Depuis avril 2015		Depuis mars 2014
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	Depuis 2004		Depuis 2002
Manutan Collectivités SAS (France)			Depuis 1997
Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)	Depuis août 2010		Depuis juillet 1991

(1) La géothermie : cette technologie prend sa source par un pompage dans la nappe phréatique à 57 m de profondeur. L'eau est alors à une température de 13 °C puis passe dans les échangeurs pour effectuer un transfert calorifique avec la pompe à chaleur. L'eau est ensuite rejetée via un second forage.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Proposer et promouvoir des produits éco-responsables

Sélectionner des produits de qualité a toujours été au cœur des préoccupations du Groupe.

La collection de mobilier pour enfants « Lili » –

En 2012, en France, Manutan Collectivités a lancé « Lili », une gamme de mobilier écologique à destination des tout-petits, développée avec l'ESAT (établissement et services d'aide par le travail) d'Aiffres (79). Ce partenariat s'inscrit dans une démarche concrète pour le développement durable, au plan environnemental, social et local. La collection « Lili » se veut ludique, ergonomique, toujours plus sûre et plus saine pour les enfants. Elle privilégie l'emploi raisonné des ressources naturelles avec l'utilisation d'un bois moins nocif et moins fragile à l'usage. Composée de matériaux peu émissifs en composés organiques volatils (COV) et de panneaux faiblement émissifs en formaldéhyde, au-delà des exigences réglementaires (normes NF Crèches, NF Environnement...), cette gamme contribue aussi à la qualité de l'air ambiant dans les établissements accueillant la petite enfance.

Sensibiliser les collaborateurs

Parce que les collaborateurs sont les premiers acteurs de la démarche environnementale du Groupe, de nombreuses actions sont organisées pour les sensibiliser aux enjeux du développement durable.

Former les collaborateurs à l'éco-conduite – Plusieurs sociétés du Groupe (Manutan Collectivités, Sports et Loisirs, ainsi que Manutan SA en France) mènent des actions de sensibilisation des collaborateurs à l'éco-conduite. En Scandinavie et dans les filiales françaises, la politique d'entreprise vise à proposer des modèles peu polluants et/ou hybrides pour les collaborateurs qui bénéficient d'une voiture de fonction.

Favoriser le tri et le recyclage – En France, la conciergerie du Centre européen encourage le comportement citoyen en mettant à disposition des collaborateurs des espaces pour le tri et le recyclage des piles, batteries, ampoules en lien avec les éco-organismes agréés par l'État qui sont chargés de leur recyclage. Des efforts importants visent également à encourager le tri sélectif des papiers, bouteilles... Enfin, des ampoules basse consommation sont utilisées dans les espaces intérieurs, et l'éclairage extérieur est réduit en fonction du besoin identifié.

Par ailleurs, les collaborateurs des entrepôts sont régulièrement sensibilisés au tri des déchets et l'impact que cela génère sur notre environnement.

Un exutoire destiné à la valorisation des palettes a été mis en œuvre en cours d'année.

Voici le tonnage, par catégorie de déchets, que représente le tri réalisé sur l'exercice 2016-2017 sur le seul site DREDA :

Catégorie	Tonnage 2016/2017	Valorisation totale 2016/2017
Cartons + papiers + films PE	136,22	78,11 %
D.I.B + encombrants	69,62	
Bois A	167,06	
Ferraille	34,10	
Verre	1,44	
Restauration	27,12	

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Une garantie « Pollution, atteinte à l'environnement » est incluse dans la police Responsabilité Civile destinée à couvrir l'entreprise face à d'éventuels risques en matière environnementale. Sur l'exercice, le Groupe n'a constitué aucune provision et n'a versé aucune indemnité à ce titre.

Pollution

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

En France, sur le site du Centre européen de Gonesse, les végétaux situés en lisière des routes recevant les camions ont été choisis en fonction de leur propriété d'absorption des hydrocarbures afin d'éviter l'infiltration des sols. Ainsi, deux noues « végétalisées » parcourent le site sur toute sa longueur pour une meilleure efficacité.

Par ailleurs, en France, les véhicules de fonction sont sélectionnés selon leur taux d'émission de CO₂ qui doit être inférieur à 125 g. Une voiture hybride est systématiquement proposée pour chaque catégorie de véhicules.

Aucune mesure n'a été prise à ce jour dans les autres entités du périmètre.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les nuisances sonores liées à l'activité du Groupe sont limitées, grâce à la mise en œuvre de plusieurs initiatives : ouverture des entrepôts entre 7 heures et 21 heures, réception des marchandises en matinée et livraison des clients en journée, pendant les jours ouvrés. Au sein des entrepôts, en particulier à proximité des zones de chargement et de déchargement des produits, des études acoustiques ont été réalisées. Elles n'ont jamais démontré de valeurs supérieures aux normes en vigueur.

Économie circulaire

Prévention et gestion des déchets

Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets

Favoriser la collecte sélective et le recyclage – Les principaux déchets générés par les établissements sont les papiers, les palettes bois, les cartons et les plastiques. La quasi-totalité des filiales du groupe Manutan a mis en place une stratégie de collecte sélective et de recyclage de ses déchets en fonction de la réglementation locale. Aux Pays-Bas, par exemple, 50 % des emballages reçus des fournisseurs sont réutilisés en interne.

En France, depuis l'été 2015, une équipe projet travaille sur l'optimisation de la consommation des papiers et le recyclage des palettes bois, avec pour objectif une véritable évolution de la culture d'entreprise.

Inciter à la consommation responsable – Le Centre européen du Groupe a mis en place une distribution généralisée de mugs et de serviettes en tissu, permettant de sensibiliser les collaborateurs et de diminuer ainsi fortement la consommation de gobelets en plastique et de serviettes en papier. Par ailleurs, l'ensemble du parc de machines à impression multifonctions en France est par défaut paramétré en recto verso et en noir et blanc.

Développer la facturation électronique – Des actions ont été engagées en amont pour éviter ou réduire la production de déchets. Le Groupe développe ainsi de plus en plus la facturation électronique : les clients hollandais ou français, et ceux de Rapid Racking au Royaume-Uni ont désormais la possibilité d'opter pour la dématérialisation fiscale. Aux Pays-Bas, 80 % des factures sont ainsi envoyées par e-mail, un taux qui atteint 94 % pour Rapid Racking.

Depuis plusieurs années, l'entreprise travaille à optimiser la fabrication de son catalogue de façon à réduire les coûts et l'impact environnemental :

- **l'utilisation de papier certifié** : la conception des catalogues, dont la plus grande partie est centralisée par la France, privilégie l'utilisation du papier certifié (PEFC ou FSC). En effet, les certifications PEFC (Program for Endorsement of Forest Certification) ou FSC (Forest Stewardship Council) concernent l'ensemble de la chaîne forestière. L'apposition de ce label sur un produit garantit que celui-ci est fabriqué à partir de bois issu d'une gestion forestière responsable, sur la base de trois principes : écologiquement adaptée, socialement bénéfique et économiquement viable ;
- **un papetier engagé dans la démarche environnementale** : pour préserver les ressources naturelles, le papetier principal du Groupe mène les actions suivantes :
 - garantie de l'origine des fibres,
 - réduction de la consommation en eau et des émissions CO₂,
 - blanchiment sans chlore,

- gestion et limitation des déchets,
- optimisation du transport par voie ferroviaire ou navigable selon la localisation des sites ;
- **une démarche responsable**. De son côté, le groupe Manutan s'engage à :
 - imprimer dans des sites garantissant une haute qualité environnementale (encres végétales, programmes de recyclage de l'eau, producteurs de leur propre énergie...),
 - sélectionner des papiers plus fins (35 g), permettant de réduire le volume de papier consommé (moins de transport, moins de matière première),
 - utiliser des chartes graphiques adaptées à la réduction des encrages, formats plus petits (optimisation des paginations),
 - renvoyer à un autre client un catalogue qui n'a pu être distribué.

Pour le catalogue 2017, nous avons conservé un format réduit et optimisé les quantités distribuées (- 7 % par rapport à 2016).

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Les activités du Groupe consomment majoritairement de l'eau provenant des réseaux municipaux, et principalement pour un usage sanitaire.

Dans le Centre européen, en France, l'eau de pluie est récupérée et utilisée pour les sanitaires.

CONSOMMATION D'EAU

Consommation d'eau	2014/2015	2015/2016	2016/2017
En m ³	14 713	13 408	15 262

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Par son activité de distributeur, le Groupe ne consomme pas directement de matières premières, mais il s'engage à proposer et à promouvoir des produits éco-responsables.

La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

L'amélioration de l'efficacité énergétique des locaux du Groupe est une priorité. Les trois principaux postes de consommation d'énergie (essentiellement électricité et gaz) sont l'éclairage et le chauffage des bureaux et entrepôts, et la recharge des batteries des chariots élévateurs utilisés pour la manutention des produits.



Stabilisation des consommations énergétiques

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ

Consommation d'électricité	2014/2015	2015/2016	2016/2017
<i>En kWh</i>	7 363 224	6 965 451	6 885 880
Consommation de gaz	2014/2015	2015/2016	2016/2017
<i>En kWh</i>	4 206 578	3 573 687	4 118 051

Différentes études sont lancées pour rester sur une dynamique d'économie d'énergie (relamping à led).

Changement climatique

Les points significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la Société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Les rejets de gaz à effet de serre

Bilan Carbone® – Deux des principales filiales du Groupe ont initié un Bilan Carbone®. Cette démarche a été lancée en décembre 2009 aux Pays-Bas et en novembre 2010 pour Manutan en France. Ces initiatives ont eu pour but de produire une vision objective des sources d'émission de CO₂, afin de focaliser les actions sur les points les plus cruciaux. Manutan a décidé de lancer en 2016 un nouveau Bilan Carbone® afin de mesurer les effets des actions déjà menées et de définir un nouveau plan d'actions du Groupe. À isopérimètre pour l'exercice 2013/2014 Manutan a émis 6 379 tCO₂e soit - 22 %.

Les postes comptabilisés dans ce Bilan Carbone® sont les suivants :

- énergie : les consommations énergétiques d'électricité, gaz naturel et fioul ont été comptabilisées ;
- fret : le transport de marchandise aval a été comptabilisé. Cependant, par manque d'informations, le fret amont n'a pu être comptabilisé de par la pluralité des fournisseurs et la non-régularité des livraisons et des tournées ;

- déplacements : les déplacements professionnels et domicile-travail ont été comptabilisés ;
- intrants : les matériaux entrants ainsi que les consommables et les services ont été comptabilisés ;
- déchets directs : les émissions de déchets directs et leur mode de valorisation ont été pris en compte ;
- immobilisations : le bâti, les machines et les véhicules ont été également pris en compte.

Ce dernier Bilan Carbone® a permis de constater que les émissions de CO₂ associées aux consommations énergétiques des sites, qui représentent l'un des postes les plus significatifs d'émissions, s'élèvent à 2 435 tCO₂e pour l'exercice 2015/2016.

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant de la société Manutan International SA, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

2

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux protocoles utilisés par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre novembre 2017 et janvier 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000⁽²⁾.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr.

(2) ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

1 Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 2 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, notamment le fait que les informations RSE publiées portent sur 70 % de l'effectif Groupe, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

(3) **Indicateurs sociaux** : Effectif moyen ETP – Effectif au 30 septembre 2017 ventilé par sexe et âge – Nombre d'embauches – Nombre de départs (dont licenciements) – Nombre de jours d'absence ventilé par motif – Nombre d'accidents du travail ayant entraîné un arrêt supérieur à un jour – Nombre d'heures travaillées – Nombre d'heures de formation.

Indicateurs environnementaux : Consommation d'électricité – Consommation de gaz naturel – Consommation d'eau – Quantité de déchets produits (DIB, Bois non traités « Bois A », Ferraille, Cartons, Papiers Polyéthylène « PE »).

Informations qualitatives : L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci – Les conditions de santé et sécurité au travail – Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées – Les actions de formation et d'informations des salariés en matière de protection de l'environnement – Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets – La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables – La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux.

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽⁴⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 41 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 29 % et 57 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques⁽⁵⁾ du volet environnemental.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

2

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris – La Défense, le 26 janvier 2018

KPMG SA

Anne Garans
Associée
Sustainability Services

Franck Noël
Associé

(4) UES Manutan en France (DREDA).

(5) Voir la liste des indicateurs environnementaux et sociétaux mentionnés en note de bas de page n° 3 du présent rapport.



Gouvernement d'Entreprise

Organes d'Administration et de Direction	36
Rémunération des organes d'Administration et de Direction	44
Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	49
Rapport des Commissaires sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	60
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	62

Sa structure familiale et sa présence en Bourse depuis 1985 garantissent au groupe Manutan son indépendance, sa stabilité et son dynamisme.

Organes d'Administration et de Direction

Le mode actuel de gouvernance de la Société sous forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général est en

place depuis la décision prise en Assemblée Générale des actionnaires le 30 novembre 2011.

Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration au 31 janvier 2018

Il est précisé que pour les besoins de leur activité, les Administrateurs sont domiciliés au siège social de la Société.

ÉVOLUTION DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DURANT L'EXERCICE 2016/2017

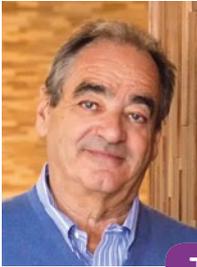
Date	Changement dans la composition du conseil	Apports en termes de féminisation, de nationalité ou d'expérience internationale
Assemblée Générale du 9 mars 2017	Nominations de Mme Claudine Guichard et de Mme Benoîte Kneib en qualité d'Administrateurs	Ces deux nominations permettent à la Société de renforcer la présence des femmes au sein du conseil en atteignant le seuil de 40%, conformément à la loi n° 2011-103 du 10 janvier 2011, et en bénéficiant de leur expérience dans le domaine de la stratégie d'entreprise



Membres du Conseil	Liens familiaux unissant les Mandataires Sociaux	Fonction/Comité	Âge	Nationalité	Date de première nomination/ Date de renouvellement	Année d'échéance du mandat	Nombre d'actions détenues
André Guichard	Père de Jean-Pierre Guichard, grand-père de Xavier Guichard	Président d'honneur du Conseil (non-Administrateur)	93 ans	Française	02/05/1994 : Président du Conseil de Surveillance AG 30/11/2011 AG 19/03/2013 AG 13/03/2014 CA 13/03/2015 : Président d'honneur (nomination) CA 16/01/2017	2019	909 931 en pleine propriété 1 756 518 en usufruit
Jean-Pierre Guichard	Fils d'André Guichard, père de Xavier Guichard	Président du Conseil	71 ans	Française	02/05/1994 : Président du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Président du Conseil d'Administration (nomination) AG/CA 19/03/2013 AG/CA 12/03/2015 AG/CA 09/03/2017	AG 2019	449 196 en pleine propriété 1 569 746 en usufruit
Xavier Guichard	Fils de Jean-Pierre Guichard, petit-fils d'André Guichard	Directeur Général et Administrateur	45 ans	Française	30/10/2009 : membre du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Directeur Général Délégué AG/CA 19/03/2013 : Directeur Général (nomination) AG/CA 12/03/2015 AG/CA 09/03/2017	AG 2019	4 500 en pleine propriété 93 386 en usufruit
Brigitte Auffret	N/A	Directrice Générale Déléguée Administratrice et Secrétaire Générale	56 ans	Française	25/01/2002 : membre du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Directrice Générale Déléguée (nomination) AG/CA 19/03/2013 AG/CA 12/03/2015 AG/CA 09/03/2017	AG 2019	4 500
Pierre-Olivier Brial	N/A	Directeur Général Délégué Administrateur	44 ans	Française	30/10/2009 : membre du Directoire AG/CA 30/11/2011 : Directeur Général Délégué (nomination) AG/CA 19/03/2013 AG/CA 12/03/2015 AG/CA 09/03/2017	AG 2019	2 500
Nicolas Huet⁽¹⁾	N/A	Administrateur Président du Comité d'Audit Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations	47 ans	Française	AG 30/11/2011 AG 19/03/2013 AG 12/03/2015 AG 09/03/2017	AG 2019	20
Carlo d'Asaro Biondo⁽¹⁾	N/A	Administrateur Membre du Comité d'Audit Président du Comité des Nominations et des Rémunérations	52 ans	Française	AG 30/11/2011 AG 19/03/2013 AG 12/03/2015 AG 09/03/2017	AG 2019	148
Jérôme Lescure⁽¹⁾	N/A	Administrateur Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations	57 ans	Française	AG 19/03/2013 AG 12/03/2015 AG 09/03/2017	AG 2019	100
Violette Watine⁽¹⁾	N/A	Administratrice	42 ans	Française	AG 13/03/2014 AG 17/03/2016	AG 2018	85
Claudine Guichard	Épouse de Jean-Pierre Guichard	Administratrice	71 ans	Française	AG 09/03/2017	AG 2019	37 114
Benoîte Kneib⁽¹⁾	N/A	Administratrice	49 ans	Française	AG 09/03/2017	AG 2019	

(1) Membres indépendants. Il convient de se reporter au rapport du Président page 49 concernant les critères d'indépendance.

Biographie et fonctions principales exercées par les Administrateurs



Entrepreneur dans l'âme, Jean-Pierre Guichard a effectué toute sa carrière au sein de Manutan, depuis sa création en 1966 avec son père, André Guichard.

Il est nommé Président du Directoire en 1994 puis Président du Conseil d'Administration en novembre 2011, à la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International. Son mandat d'Administrateur a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis par celle du 12 mars 2015, enfin par celle du 9 mars 2017. Le Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a procédé au renouvellement de son mandat de Président du Conseil d'Administration.

Jean-Pierre Guichard **Président du Conseil d'Administration (non exécutif)**



Passionné par l'art sous toutes ses formes, et particulièrement féru de peinture contemporaine, Xavier Guichard a rejoint le groupe Manutan en 2002 en tant que contrôleur de gestion Groupe. De 2005 à 2008, il devient Directeur Général des filiales scandinaves, puis prend la Direction des Opérations du Groupe. En octobre 2009, il est nommé membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance.

À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Xavier Guichard est nommé Administrateur et Directeur Général Délégué en novembre 2011 puis Directeur Général en mars 2013. Son mandat d'Administrateur a été renouvelé par décision de l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Le Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a procédé au renouvellement de son mandat de Directeur Général.

Xavier Guichard **Directeur Général et Administrateur**



Passionnée par le chant lyrique qu'elle pratique depuis son adolescence, Brigitte Auffret est engagée en février 1986 au sein de la Société en qualité de contrôleur de gestion.

En 2000, Brigitte Auffret est nommée Directrice Administrative et Financière du groupe Manutan.

En janvier 2002, elle est nommée membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance, puis Directrice Générale en septembre 2006.

À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Brigitte Auffret est nommée Administratrice et Directrice Générale Déléguée en novembre 2011. Son mandat d'Administrateur a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis par celle du 12 mars 2015, enfin par celle du 9 mars 2017. Le Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a procédé au renouvellement de son mandat de Directrice Générale Déléguée.

Brigitte Auffret **Directrice Générale Déléguée, Administratrice et Secrétaire Générale**



Guitariste et chanteur depuis l'enfance, Pierre-Olivier Brial pratique sa passion pendant son temps libre dans son *home studio*. En octobre 2001, il est engagé par la Société française Manutan International en qualité d'Adjoint au Directeur de la Recherche et Développement.

Il occupe ensuite différentes fonctions de Direction au sein du Groupe, dans le domaine du *e-business*, du développement et du pilotage de zones géographiques européennes.

Le 30 octobre 2009, Pierre-Olivier Brial est nommé membre du Directoire de la société Manutan International par le Conseil de Surveillance.

À la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, Pierre-Olivier Brial est nommé Administrateur de la Société puis Directeur Général Délégué en novembre 2011. Son mandat d'Administrateur a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis par celle du 12 mars 2015, enfin par celle du 9 mars 2017. Le Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a procédé au renouvellement de son mandat de Directeur Général Délégué.

Pierre-Olivier Brial **Directeur Général Délégué et Administrateur**



André Guichard a fondé la société Manutan International en 1966, avec son fils Jean-Pierre Guichard. À cette époque, il est Directeur Général d'une société qui commercialise des chariots élévateurs mais, dès 1973, il rejoint Jean-Pierre Guichard pour se charger notamment de la Direction Marketing de la Société.

André Guichard est nommé Président du Conseil de Surveillance en mai 1994 puis, à la suite du changement de mode de Direction de la société Manutan International, il est nommé Administrateur en novembre 2011. En mars 2015, il décide de ne pas renouveler son mandat d'Administrateur ; il est alors nommé Président d'honneur du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration du 16 janvier 2017 a procédé au renouvellement de son mandat de Président d'honneur.

André Guichard **Président d'honneur**



Nicolas Huet est avocat de formation, diplômé de l'université Panthéon-Assas (Paris II) en droit des affaires (1992) et droit international (1993). Il a exercé la profession d'avocat jusqu'en 2011 et était spécialisé en fusions-acquisitions. De 2006 à 2011, il était associé du cabinet d'avocats White & Case. Il est depuis Directeur Juridique de la société d'investissement Eurazeo SA, cotée sur Euronext Paris.

Nicolas Huet a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 ; son mandat d'Administrateur a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis par celle du 12 mars 2015, enfin par celle du 9 mars 2017. Il est par ailleurs Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a procédé au renouvellement de ces deux mandats. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.

Nicolas Huet Administrateur

De nationalité française et italienne, Carlo d'Asaro Biondo a fait ses études en Italie. Il débute sa carrière comme consultant chez KPMG SA, puis devient Directeur Général de ce groupe de conseil pour la France.

Fin 2001, il rejoint Unisys comme Vice-Président et Directeur Général de la Communication et des Activités Médias. En 2004, il est nommé Senior Vice-Président chargé des télécommunications chez AOL Europe, puis Directeur Général d'AOL France. Il est ensuite promu Président d'AOL Europe. Début 2007, Carlo d'Asaro Biondo est nommé Directeur Général des Opérations Internationales chez Lagardère Active Media. En 2009, il est Président des Opérations de Google en Europe du Sud et de l'Est, au Moyen-Orient et en Afrique.

Depuis janvier 2015, il est Président EMEA, en charge des partenariats.

Carlo d'Asaro Biondo est nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 ; son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013, puis du 12 mars 2015, enfin du 9 mars 2017.

Il est par ailleurs Président du Comité des Nominations et des Rémunérations et membre du Comité d'Audit. Le Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a procédé au renouvellement de ces deux mandats. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.



Carlo d'Asaro Biondo Administrateur

Jérôme Lescure est diplômé de l'École spéciale d'architecture, de l'École nationale des ponts et chaussées et du MBA d'HEC. Il a débuté sa carrière en 1985 dans les technologies de l'information. Après son MBA, il rejoint AT Kearney, cabinet de conseil en stratégie qu'il codirigera comme Partner jusqu'en 2010. Entre 1997 et 2001, il a été Vice-Président d'Eurodisney, chargé du développement pour les activités du parc à thèmes et du pôle Immobilier. En 2011, il prend la Direction Générale d'Accenture Management Consulting pour la France.

Depuis fin 2012, il est entrepreneur et investisseur dans des PME de croissance.

Jérôme Lescure a été nommé Administrateur par l'Assemblée Générale du 19 mars 2013. Son mandat d'Administrateur a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 12 mars 2015, puis du 9 mars 2017. Il est par ailleurs membre du Comité d'Audit et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations. Le Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a procédé au renouvellement de ces deux mandats. Il est qualifié d'Administrateur indépendant.



Jérôme Lescure Administrateur

Violette Watine est diplômée de l'École supérieure de commerce de Reims. Elle a complété sa formation par le programme Challenge Plus d'HEC, dédié à la création d'entreprise innovante et de haute technologie.

Elle a débuté sa carrière en 1998 chez Procter & Gamble puis L'Oréal dans des fonctions de développement marketing. Après une prise de conscience écologique, elle décide de mettre ses compétences au service de ses convictions. En 2006, elle crée Mademoiselle Bio, devenue la première enseignes multicanale de distribution de produits de beauté et de bien-être bio qu'elle a cédée en 2010 et fini d'accompagner fin 2011. Depuis, elle dirige des start-up en forte croissance qui ont toujours l'ambition de changer le monde à leur échelle. Elle est actuellement Directrice Générale Déléguée du Slip Français, la marque de mode digitale qui fabrique en France sous-vêtements, maillots de bain et prêt à porter.

Violette Watine a été nommée Administratrice par l'Assemblée Générale du 13 mars 2014. Son mandat d'Administratrice a été renouvelé par l'Assemblée générale du 17 mars 2016. Elle est qualifiée d'Administratrice indépendante.



Violette Watine Administratrice

Benoîte Kneib, diplômée de l'ESSEC, a effectué un parcours international partagé entre le secteur privé (EADS, Dexia, The Technology Broker en Grande-Bretagne, création de l'entreprise « Pomme de Reinet » aux États-Unis) et le secteur social (micro-crédit au Chili, soins palliatifs aux États-Unis). Elle a ensuite occupé pendant douze ans différents postes de direction à la Fondation d'Auteuil et créé en Suisse sa filiale internationale. En juin 2017, elle a rejoint la société Mouvement & Finance pour en développer les activités de financement et d'accompagnement stratégique de *start-up*.

Sur proposition du Conseil d'Administration du 16 janvier 2017, Benoîte Kneib a été nommée Administratrice par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Elle est qualifiée d'Administratrice indépendante.



Benoîte Kneib Administratrice

Claudine Guichard a participé aux premiers pas de Manutan dès 1966. Jusqu'au milieu des années 1980, Claudine Guichard a accompagné le développement de Manutan dans différents postes opérationnels. Elle a ensuite été membre du Conseil de Surveillance jusqu'en 2011 lors du changement du mode d'administration et de direction de la Société en Société Anonyme à Conseil d'Administration.

Sur proposition du Conseil d'Administration du 16 janvier 2017, Claudine Guichard a été nommée Administratrice par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017.

Claudine Guichard Administratrice

3

Liste des mandats exercés par les Administrateurs

Mandats en cours		Mandats échus	
Mandats et fonctions en cours (autres que ceux exercés dans la Société)		Mandats et fonctions (hors Groupe) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	
Noms	Dans le Groupe	Hors Groupe	
Jean-Pierre Guichard	Administrateur de Manutan SA (France) Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France) Administrateur de Manover BV (Pays-Bas) Président de Manutan Ltd (Royaume-Uni) Président de Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni) Président de Witre AB (Suède) Administrateur de Manutan Unipessoal Lda (Portugal) Président de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Président du Conseil d'Administration et Administrateur de MT Finance SA (Luxembourg), <i>société non cotée en Bourse</i>	Président de The Euroequipment Ltd (Royaume-Uni) ⁽¹⁾ Président de Metro Storage Systems Ltd (république d'Irlande) ⁽¹⁾
Xavier Guichard	Président-Directeur Général de Manutan SA (France) Cogérant de la SCI Philippe Auguste (France) Président de Manutan Collectivités SAS (France) Président de l'association du R.I.E. (France) Président de Sports et Loisirs SAS (France) Président de Papeteries Pichon SAS (France) Président de Manutan Italia Spa (Italie) Gérant de Manutan SI (Espagne) Administrateur de Manutan s.r.o. (République tchèque) Directeur Général de Trovatar a.s. (République tchèque) Administrateur de Manutan Unipessoal Lda (Portugal) Président de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni) Président de Group Hardware Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Essex Electrical Wholesalers (Braintree) Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Witre OY (Finlande) Administrateur de Witre Danmark A/S (Danemark) Président de Ikaros Cleantech AB (Suède) Président de Ikaros OY (Finlande) Administrateur de Manutan Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Administrateur de MT Finance SA (Luxembourg), <i>société non cotée en Bourse</i>	Néant
Brigitte Auffret	Directrice Générale Déléguée de Manutan SA (France) Présidente du Comité de Surveillance de Manutan Collectivités SAS (France) Présidente du Comité de Surveillance de Sports et Loisirs SAS (France) Membre du Comité de Surveillance de Papeteries Pichon SAS (France) Administratrice de Manover BV (Pays-Bas) Administratrice de Witre AB (Suède) Membre du Comité de Surveillance de Trovatar a.s. (République tchèque) Administratrice de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni) Cogérante de Manutan Polska Sp z o.o. (Pologne) Cogérante de Manutan Slovakia s.r.o. (Slovaquie) Cogérante de Manutan Hungária Kft (Hongrie) Administratrice de Manutan s.r.o. (République tchèque) Administratrice de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Néant	Néant

(1) Société dissoute au 30 septembre 2016.

Mandats en cours		Mandats échus	
Mandats et fonctions en cours (autres que ceux exercés dans la Société)		Mandats et fonctions (hors Groupe) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour	
Noms	Dans le Groupe	Hors Groupe	
Pierre-Olivier Brial	Directeur Général Délégué de Manutan SA (France) Membre du Comité de Surveillance de Manutan Collectivités SAS (France) Membre du Comité de Surveillance de Sports et Loisirs SAS (France) Membre du Comité de Surveillance de Papeteries Pichon SAS (France) Administrateur de Manutan BV (Pays-Bas) Administrateur de Manutan NV (Belgique) Cogérant de Manutan GmbH (Suisse) Cogérant de Manutan GmbH (Allemagne) Membre du Comité de Surveillance de Trovatar a.s. (République tchèque) Administrateur de Manutan Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Essex Electrical Wholesalers (Braintree) Ltd (Royaume-Uni) Président de Witre A/S (Norvège) Administrateur de Witre AB (Suède) Président de Witre Danmark A/S (Danemark) Président de Witre OY (Finlande) Administrateur de Ikaros Cleantech AB (Suède) Administrateur de Ikaros OY (Finlande) Administrateur de IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni) Administrateur de Group Hardware Ltd (Royaume-Uni) <i>Aucune de ces sociétés n'est cotée en Bourse</i>	Néant	Administrateur de Metro Storage Systems Ltd (république d'Irlande) ⁽¹⁾ Administrateur d'Euroequipment Ltd (Royaume-Uni) ⁽¹⁾
André Guichard	Néant	Néant	Néant
Nicolas Huet	Néant	Secrétaire Général d'Eurazeo, cotée sur Euronext Paris Directeur Général, Président du Conseil d'Administration et Administrateur de SFGI Président de Legendre Holding 23 Président de Legendre Holding 25 Membre du Conseil de Surveillance de Novacap Group Holding Directeur Général de Legendre Holding (18 sociétés) Directeur Général de LH Novacap Directeur Général de CarryCo Patrimoine Directeur Général de CarryCo Croissance 2 Directeur Général de LH Apcoa Directeur Général de LH CPK Directeur Général de LH IBERCHEM Directeur Général de LH OPEN ROAD Directeur Général d'Eurazeo Patrimoine (Italie), <i>société non cotée en Bourse</i>	Président de Oscar-Alpha Président de Alpha Papa Membre du Conseil de Surveillance de Foncia Groupe Directeur Général de Legendre Holding 45 Directeur Général de Grape Hospitality France Directeur Général de Novacap Group Bidco Directeur Général de cpk Directeur Général de Novacap Group Holding Directeur Général de ManArgon Directeur Général de ManHélium Directeur Général de ManNéon Administrateur d'ECIP M SA (Luxembourg), <i>société non cotée en Bourse</i> Administrateur d'Euraleo, <i>société en liquidation</i> Membre du Comité Stratégique de Fonroche Énergie SAS

(1) Sociétés dissoutes au 30 septembre 2016.

Noms	Mandats en cours		Mandats échus
	Mandats et fonctions en cours (autres que ceux exercés dans la Société)		Mandats et fonctions (hors Groupe) exercés au cours des 5 dernières années qui ne sont plus en cours à ce jour
	Dans le Groupe	Hors Groupe	
Carlo d'Asaro Biondo	Néant	Administrateur de Auchan Retail International	Président de Rusconi (Italie) Membre du Directoire de 40 filiales du groupe Lagardère Administrateur indépendant de Darty Plc, <i>société cotée en Bourse</i>
Jérôme Lescure	Néant	Cogérant de Lavilla SARL Président de Douz' capital SAS (LAVILLA) Président de Brassac Holding SAS Président des Bois du Midi SAS Administrateur d'Azimut Industries SA Président d'APICAP Président de Additio SAS Représentant permanent d'APICAP, Administrateur du Groupe Archimen SAS <i>société non cotées en Bourse</i> Administrateur du Groupe Seb <i>société cotée en Bourse</i>	Co-gérant de Trois Rivières Holding Président de Backbone SAS : Lavilla, Président de Camsel SAS <i>sociétés non cotées en Bourse</i> Directeur Général Délégué et Administrateur de Brassac Industries SAS Président de Bargues Bois SAS, Représentant permanent d'APICAP, Administrateur de Ymagis SA <i>sociétés cotées en Bourse</i>
Violette Watine	Néant	Gérante de Partners & Co. (France) Directrice Générale de Loumarau, <i>sociétés non cotées en Bourse</i>	
Claudine Guichard	Néant	Néant	Néant
Benoîte Kneib	Néant	Membre du Conseil d'Administration de l'association Avenir Membre du Club d'Ambassadeurs de la Fondation Apprentis d'Auteuil International	Présidente de l'association Contact Club



Les Dirigeants Mandataires Sociaux

Xavier Guichard	Directeur Général
Brigitte Auffret	Directrice Générale Déléguée
Pierre-Olivier Brial	Directeur Général Délégué

Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a mis en place les Comités suivants :

- un Comité d'Audit ;
- un Comité des Nominations et des Rémunérations.

Chaque Comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence, ainsi que d'étude de sujets et/ou projets que le Conseil ou son Président renvoie à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité et la responsabilité du Conseil d'Administration à qui il rend compte.

La composition, l'organisation, le fonctionnement et le rôle des Comités sont décrits dans le rapport du Président page 49 et suivantes.

Situation des Mandataires Sociaux au regard d'éventuelles condamnations

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années. De même, aucun d'entre eux n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou sanction

publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts des Mandataires Sociaux

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société, en leur qualité de Mandataire Social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

La Société déclare qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'émetteur ou à une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs au terme duquel l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société à l'exception de deux engagements collectifs de conservation d'actions pour certains d'entre eux. Voir partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 154.

Rémunération des organes d'Administration et de Direction

Rémunération globale des Mandataires Sociaux

Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2017, l'ensemble des rémunérations versées aux membres des organes d'Administration et de Direction, en fonction de leur activité dans le Groupe, s'est élevé à 2 001 407 euros (1 538 440 euros au 30 septembre 2016). Les rémunérations des Dirigeants sont versées par Manutan International, et les différents avantages sociaux autorisés par le Conseil

d'Administration sont précisés dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés, figurant en page 62 et suivantes du présent document.

Les rémunérations des membres du Conseil d'Administration sont versées par Manutan International.

Mandataire Social non exécutif

M. Jean-Pierre Guichard

Les informations communiquées ci-après, concernant M. Jean-Pierre Guichard, sont celles octroyées au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration (non exécutif) de la Société.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Jean-Pierre Guichard Président du Conseil d'Administration	2015/2016		2016/2017	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Montants au titre de l'exercice				
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	450 000	450 000	450 000	450 000
Rémunération variable annuelle*	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature – véhicule de fonction	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature – assurance GSC	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	450 000	450 000	450 000	450 000

(1) Il s'agit de la rémunération due au Mandataire Social au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées à date de clôture au Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

* Rémunération variable annuelle : au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration (non exécutif), aucune rémunération variable n'est due.

Dirigeants Mandataires Sociaux

M. Xavier Guichard

Les informations communiquées ci-après, concernant M. Xavier Guichard, sont celles octroyées au titre de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général de la Société.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Xavier Guichard - DG de Manutan International	2015/2016		2016/2017	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Montants au titre de l'exercice				
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	330 000	330 000	341 250	341 250
Rémunération variable annuelle*	202 290	39 703	191 891	202 290
Rémunération variable pluriannuelle**	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature – véhicule de fonction	6 366	6 366	5 420	5 420
Avantage en nature – assurance GSC	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL**	538 656	376 069	538 561	548 960

(1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées à date de clôture au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

* Rémunération variable annuelle :

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	
Xavier Guichard	50 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International ⁽²⁾

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 28 septembre 2017.

** De plus, M. Xavier Guichard est éligible à une rémunération variable pluriannuelle, décidée par le Conseil d'administration du 18 septembre 2017. Celle-ci est subordonnée à (i) une condition de présence au 30 septembre 2020, (ii) un seuil de déclenchement relatif à l'EBIT (Résultat Opérationnel) Groupe moyen au 30 septembre 2020 et (iii) au respect d'objectifs relatifs au chiffre d'affaire Groupe, à l'EBIT (Résultat Opérationnel) Groupe moyen et au *free cash-flow* des opérations Groupe cumulé, sur une période de cinq ans (celle-ci s'achevant le 30 septembre 2020).

Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs a été arrêté de façon précise par le Conseil d'administration mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Le montant cible de cette rémunération variable à long terme serait égal (si les conditions étaient atteintes) à 60 % de la rémunération fixe brute cumulée perçue par M. Xavier Guichard entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2020.

Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de variable cible, selon la réalisation des objectifs.

Un montant de 255 938 € a été provisionné au titre de la rémunération variable pluriannuelle de M. Xavier Guichard sur l'exercice clos au 30 septembre 2017.

Mme Brigitte Auffret

Les informations communiquées ci-après, concernant Mme Brigitte Auffret, sont celles octroyées au titre de ses mandats d'Administratrice et de Directrice Générale Déléguée de la Société.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Brigitte Auffret - DGD de Manutan International	2015/2016		2016/2017	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Montants au titre de l'exercice				
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	330 000	330 000	333 750	333 750
Rémunération variable annuelle*	161 832	31 763	150 126	161 832
Rémunération variable pluriannuelle**	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature – véhicule de fonction	4 188	4 188	4 188	4 188
Avantage en nature – assurance GSC	16 921	16 921	17 122	17 122
TOTAL**	512 941	382 872	505 186	516 892

(1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées à date de clôture au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

* Rémunération variable annuelle :

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	
Brigitte Auffret	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International ⁽²⁾

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 28 septembre 2017.

** De plus, Mme Brigitte Auffret est éligible à une rémunération variable pluriannuelle, décidée par le Conseil d'administration du 18 septembre 2017. Celle-ci est subordonnée à (i) une condition de présence au 30 septembre 2020, (ii) un seuil de déclenchement relatif à l'EBIT (Résultat Opérationnel) Groupe moyen au 30 septembre 2020 et (iii) au respect d'objectifs relatifs au chiffre d'affaires Groupe, à l'EBIT (Résultat Opérationnel) Groupe moyen et au free cash-flow des opérations Groupe cumulé, sur une période de cinq ans (celle-ci s'achevant le 30 septembre 2020).

Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs a été arrêté de façon précise par le Conseil d'administration mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Le montant cible de cette rémunération variable à long terme serait égal (si les conditions étaient atteintes) égal à 50 % de la rémunération fixe brute cumulée perçue par Mme Brigitte Auffret entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2020.

Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de variable cible, selon la réalisation des objectifs.

Un montant de 208 594 € a été provisionné au titre de la rémunération variable pluriannuelle de Mme Brigitte Auffret sur l'exercice clos au 30 septembre 2017.

M. Pierre-Olivier Brial

Les informations communiquées ci-après, concernant M. Pierre-Olivier Brial, sont celles octroyées au titre de ses mandats d'Administrateur et de Directeur Général Délégué de la Société.

SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES

Pierre-Olivier Brial - DGD de Manutan International	2015/2016		2016/2017	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Montants au titre de l'exercice				
<i>En euros</i>				
Rémunération fixe	290 000	290 000	323 750	323 750
Rémunération variable annuelle*	142 216	27 913	145 627	142 216
Rémunération variable pluriannuelle**	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature – véhicule de fonction	4 738	4 738	4 738	4 738
Avantage en nature – assurance GSC	6 848	6 848	14 851	14 851
TOTAL**	443 802	329 499	488 966	485 555

(1) Il s'agit de la rémunération due au Dirigeant Mandataire Social au titre de l'exercice quelle que soit la date de versement.

(2) Il s'agit de l'intégralité des rémunérations versées à date de clôture au Dirigeant Mandataire Social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.

* Rémunération variable annuelle :

Conseil d'Administration	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	
Pierre-Olivier Brial	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt et de chiffre d'affaires, sous conditions minimales de performances, proposées annuellement par le Conseil d'Administration de Manutan International ⁽²⁾

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité, des objectifs de performance, non publics, ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil d'Administration de Manutan International en date du 28 septembre 2017.

** De plus, M. Pierre-Olivier Brial est éligible à une rémunération variable pluriannuelle, décidée par le Conseil d'administration du 18 septembre 2017. Celle-ci est subordonnée à (i) une condition de présence au 30 septembre 2020, (ii) un seuil de déclenchement relatif à l'EBIT (Résultat Opérationnel) Groupe moyen au 30 septembre 2020 et (iii) au respect d'objectifs relatifs au chiffre d'affaires Groupe, à l'EBIT (Résultat Opérationnel) Groupe moyen et au *free cash-flow* des opérations Groupe cumulé, sur une période de cinq ans (celle-ci s'achevant le 30 septembre 2020).

Le niveau de réalisation attendu de ces objectifs a été arrêté de façon précise par le Conseil d'administration mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Le montant cible de cette rémunération variable à long terme serait égal (si les conditions étaient atteintes) égal à 50 % de la rémunération fixe brute cumulée perçue par Monsieur Pierre-Olivier Brial entre le 1^{er} octobre 2015 et le 30 septembre 2020.

Le taux de bonus peut varier entre 0 et 1,5 fois le taux de variable cible, selon la réalisation des objectifs.

Un montant de 202 344 € a été provisionné au titre de la rémunération variable pluriannuelle de M. Pierre-Olivier Brial sur l'exercice clos au 30 septembre 2017.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

	Contrat de travail		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Pierre Guichard Administrateur et Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2019		X		X		X		X
Xavier Guichard⁽¹⁾ Administrateur et Directeur Général Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2019	X			X		X		X
Brigitte Auffret⁽²⁾ Administratrice et Directrice Générale Déléguée Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2019	X		X			X		X
Pierre-Olivier Brial⁽³⁾ Administrateur et Directeur Général Délégué Date de début de mandat : 19 mars 2013 Date de fin de mandat : Assemblée Générale 2019	X		X			X		X

(1) Xavier Guichard bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International, suspendu depuis le 30 novembre 2011 par décision du Conseil d'Administration à cette même date. Le maintien de ce contrat de travail est justifié par l'antériorité des fonctions salariées ; en effet, le contrat de travail a été conclu le 30 juin 2002.

(2) Brigitte Auffret bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International, suspendu depuis le 1^{er} avril 2008. Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée, n'est pas visée par la recommandation du Code MiddleNext en matière de cumul d'un contrat de travail avec un mandat social. Brigitte Auffret bénéficie d'indemnités de départ dont les modalités sont décrites dans le rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en page 49.

(3) Pierre-Olivier Brial bénéficie d'un contrat de travail conclu avec Manutan International, suspendu par décision du Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2016. Le maintien de ce contrat de travail est justifié par l'antériorité des fonctions salariées ; en effet, le contrat de travail a été conclu le 1^{er} octobre 2001. Pierre-Olivier Brial bénéficie d'indemnités de départ dont les modalités sont décrites dans le rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise, sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques, en page 49.

Stock-options et actions gratuites

Aucune option de souscription ou d'achat d'action, ainsi qu'aucune action de performance, n'a été attribuée aux Dirigeants au cours de l'exercice. Ces derniers n'ont exercé aucune option.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale Mixte du 30 novembre 2011 a alloué au Conseil d'Administration une enveloppe à titre de jetons de présence d'un montant maximum de 150 000 euros jusqu'à décision contraire.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017, à 117 500 euros (100 000 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2016) et sont répartis comme suit :

Membres du Conseil d'Administration en exercice	Exercice	
	2015/2016	2016/2017
<i>En euros</i>		
Jean-Pierre Guichard – Président du Conseil	-	-
Xavier Guichard – Directeur Général	-	-
Brigitte Auffret – Directrice Générale Déléguée, Administratrice	-	-
Pierre-Olivier Brial – Directeur Général Délégué, Administrateur	-	-
André Guichard – Président d'honneur	-	-
Claudine Guichard – Administratrice	-	-
Nicolas Huet – Administrateur	27 500	27 500
Carlo d'Asaro Biondo – Administrateur	25 000	32 500
Jérôme Lescure – Administrateur	27 500	27 500
Violette Watine – Administratrice	20 000	20 000
Benoîte Kneib – Administratrice	-	10 000
TOTAL	100 000	117 500

Aucune rémunération autre que les jetons de présence et la rémunération du Président du Conseil d'Administration n'a été versée aux membres du Conseil d'Administration non exécutifs, au cours de l'exercice 2016/2017.

Rapport du Président sur le Gouvernement d'Entreprise sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le présent rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Chers Actionnaires,

La Loi fait obligation au Président du Conseil d'Administration des sociétés anonymes, dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, de rendre compte dans un rapport joint à celui du Conseil :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, des références faites à un Code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Mandataires Sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Les services ayant participé à la préparation et à l'élaboration du présent rapport sont les suivants :

- Direction Financière ;
- Direction Juridique ;
- Direction Communication.

Le projet de ce rapport est préparé en interne par les services énoncés ci-dessus, puis revu avec la Direction Générale, avant d'être transmis au Président du Conseil. Ce dernier procède à l'examen de ce document et l'adresse, préalablement à la réunion, aux membres du Conseil en leur précisant qu'ils devront se prononcer sur l'approbation de ce rapport.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration le 13 décembre 2017, et transmis aux Commissaires aux Comptes.

Gouvernance d'entreprise

1 Changement du mode de gouvernance

À titre préalable, le Président rappelle que l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 novembre 2011 a décidé le changement du mode de gouvernance de la Société. La Société est passée d'une forme juridique de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance à une forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Ce changement de gouvernance visait à renforcer l'efficacité du processus de décision de la Direction Générale tout en permettant au Président du Conseil d'Administration (non exécutif) de participer à la détermination des orientations stratégiques du Groupe.

2 Code de gouvernement d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, sur décision du Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 décembre 2013, notre Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Le Conseil d'Administration de la Société lors de sa séance du 14 décembre 2016 a pris connaissance du Code MiddleNext révisé en septembre 2016 et des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code (ci-après le « Code de référence »). Le Code de référence contient également des points de vigilance issus du référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance.

Ce Code est particulièrement adapté à la Société compte tenu de sa taille et de son actionnariat. Il est disponible sur le site : www.middlenext.com.

Il est précisé que la Société respecte l'ensemble des dispositions du Code MiddleNext.

3 Composition du Conseil d'Administration et des Comités

Le Président indique que la présente partie ne concerne que la composition des nouveaux organes depuis le 16 mars 2017.

3.1 Composition du Conseil d'Administration

Au 31 janvier 2018, le Conseil est composé de dix membres :

- M. Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil ;
- M. Xavier Guichard, Administrateur et Directeur Général ;
- Mme Brigitte Auffret, Administratrice, Directrice Générale Déléguée et Secrétaire Générale ;
- M. Pierre-Olivier Brial, Administrateur et Directeur Général Délégué ;
- M. Jérôme Lescure, Administrateur ;
- M. Nicolas Huet, Administrateur ;
- M. Carlo d'Asaro Biondo, Administrateur ;
- Mme Violette Watine, Administratrice ;
- Mme Claudine Guichard, Administratrice ;
- Mme Benoîte Kneib, Administratrice.

Il est rappelé que M. André Guichard a été nommé en qualité de Président d'honneur du Conseil d'Administration. À ce titre, il est convoqué et assiste aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative.

Conformément à l'article 14.2 des statuts de la Société, la durée des fonctions des membres du conseil est de deux ans.

Il convient de se référer au chapitre « Gouvernement d'Entreprise », Organes d'Administration et de Direction, page 36 et suivantes pour plus de détails sur les membres composant le Conseil d'Administration.

Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Lors de sa séance du 13 décembre 2017, le Conseil a examiné la situation de chaque Administrateur au regard des critères d'indépendance du Code MiddleNext énoncés ci-dessous et a considéré que MM. Jérôme Lescure, Nicolas Huet, Carlo d'Asaro Biondo, Madame Violette Watine et Madame Benoîte Kneib pouvaient être considérés comme indépendants, conformément à la définition donnée par la recommandation R3 du Code MiddleNext, soit des personnalités externes, chargées d'apporter un regard différent sur les décisions prises en Conseil. Ainsi, au 31 janvier 2018, au moins cinq des membres du Conseil sont des Administrateurs indépendants.

Le tableau ci-dessous récapitule les critères d'indépendance du Code MiddleNext retenus pour chacun des membres.

Critères d'indépendance	Jérôme Lescure	Nicolas Huet	Carlo d'Asaro Biondo	Violette Watine	Benoîte Kneib
Ne pas être salarié ni Mandataire Social Dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années	X	X	X	X	
Ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années	X	X	X	X	X
Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	X	X	X	X	X
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un Mandataire Social ou un actionnaire de référence	X	X	X	X	X
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des six dernières années	X	X	X	X	X

Représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil

Concernant la représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil, il est rappelé qu'au 30 septembre 2017, le Conseil comporte parmi ses membres six hommes et quatre femmes. La proportion de femmes au sein du Conseil d'Administration de la Société atteint ainsi le seuil de 40 %, en application de la loi n° 2011-103 du 10 janvier 2011.

4 Cumul des mandats des Administrateurs

La Société se conforme à la recommandation du Code MiddleNext de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées aux termes de laquelle il est recommandé que l'Administrateur, lorsqu'il exerce un mandat de « dirigeant », n'accepte pas plus de trois autres mandats d'Administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.

Voir page 36 « Organes d'Administration ».

5 Règlement Intérieur du Conseil d'Administration

Le Règlement Intérieur du Conseil est disponible sur le site Internet de la Société, à l'adresse suivante : www.manutan.com.

Il est notamment précisé que le Règlement Intérieur de la Société a été examiné puis mis à jour par décision du Conseil du 9 mars 2017 pour tenir compte des dernières évolutions législatives et réglementaires et de la révision du Code MiddleNext de septembre 2016.

6 Limitation des pouvoirs de la Direction Générale

Dans l'ordre interne, les pouvoirs de la Direction Générale (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) sont limités. Ainsi, conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, le Conseil doit approuver au préalable les opérations suivantes :

- procéder à l'achat, la vente, l'échange de tout immeuble, droit immobilier et fonds de commerce), pour un montant supérieur à cinq cent mille euros (500 000 euros) par opération ;
- procéder, pour des montants supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros) par opération, à la création de sociétés ou à la prise de participations ou cessions de participations sous toute forme et dans toutes sociétés et entreprises ;
- procéder à la création ou à la suppression de toutes succursales, agences ou bureaux tant en France qu'à l'étranger ;
- procéder à des investissements et/ou désinvestissements supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros) ;
- procéder à des emprunts et/ou prêts supérieurs à cinq cent mille euros (500 000 euros), assortis ou non de sûretés réelles sous forme d'hypothèque, privilège ou nantissement sur les biens de la Société ;
- constituer des sûretés sur les actifs de la Société sous quelque forme que ce soit ;
- autoriser et/ou consentir des cautions, avals ou autres garanties au nom de la Société ;
- autoriser l'embauche et/ou la rupture du contrat de travail de tout cadre dirigeant au sens de l'article L. 3111-2 du Code du travail et/ou de tout Dirigeant de filiales du Groupe (*Managing Directors*) ;
- mettre en place tout système collectif de prime, de participation aux bénéfices, tout dispositif d'épargne salariale, tout plan de souscription ou d'achat d'actions, tout plan d'attribution gratuite d'actions ou tout autre système collectif d'incitation ou de motivation pour les salariés et/ou Dirigeants de la Société ;
- mettre en place tout plan de retraite ou de prévoyance au bénéfice des salariés de la Société et/ou Mandataires Sociaux ou décider toute contribution à tout plan établi par un tiers et concernant des avantages en matière de retraite ou de prévoyance.

Il en est de même de toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société.

7 Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration et des Comités au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Le Président indique que les organes d'Administration et de Direction ont été nommés le 12 mars 2015.

7.1 Missions du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration :

- détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre ;

- se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent ;
- définit la politique de communication financière de la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, et notamment au contrôle de la gestion ;
- autorise les cautions, avals et garanties donnés par des sociétés autres que celles exploitant des établissements bancaires ou financiers dans les conditions prévues à l'article R. 225-28 du Code de commerce ;
- autorise préalablement la conclusion de conventions réglementées ;
- choisit le mode d'organisation de la Direction Générale : dissociation ou unicité des fonctions de Président et de Directeur Général ;
- nomme et révoque le Président, le Directeur Général, ainsi que les Directeurs Généraux Délégués ;
- définit la politique de rémunération de la Direction Générale et, le cas échéant, répartit entre les Administrateurs le montant global des jetons de présence décidé par l'Assemblée ;
- peut procéder à la cooptation de membres du Conseil dans les conditions définies par la réglementation en vigueur ;
- peut créer des Comités spécialisés dont il nomme les membres, fixe les missions ainsi que les modalités de fonctionnement ;
- établit les documents de gestion prévisionnelle ;
- arrête les comptes annuels soumis à l'approbation de l'Assemblée ;
- convoque et fixe l'ordre du jour de l'Assemblée ;
- rend compte de son activité dans le rapport à l'Assemblée ;
- approuve le rapport du Président du Conseil, détermine, en cas d'attribution d'options ou d'actions gratuites, le nombre d'actions gratuites ou d'actions issues de la levée d'options que les Dirigeants Mandataires Sociaux sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- détermine, en cas d'attribution d'options ou d'actions gratuites, le nombre d'actions gratuites ou d'actions issues de la levée d'options que les Dirigeants Mandataires Sociaux sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- approuve le rapport du Président du Conseil.

Missions du Président du Conseil d'Administration

En exerçant ses prérogatives légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale ;
- veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure notamment que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- rend compte dans son rapport de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Par ailleurs, le Président du Conseil non exécutif se voit également confier les missions complémentaires suivantes :

- représentation et relations auprès des fédérations professionnelles, des pouvoirs publics, des autorités institutionnelles nationales ou internationales et, plus généralement, des acteurs de l'économie ;
- relations avec les grands clients ou partenaires du Groupe tant au plan national qu'international ;
- relations publiques avec les filiales françaises ou étrangères ;
- relations avec les actionnaires de la Société ;
- recherche d'éventuelles cibles pour favoriser des projets de croissance externe ;
- visites de salons professionnels.

7.2 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'est efforcé de leur communiquer préalablement les informations ou documents nécessaires.

Les comptes annuels, examinés par le Comité d'Audit, ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil d'Administration dans un délai raisonnable, préalable à leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

7.3 Tenue des réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et au moins quatre (4) fois par an et échange également hors la présence du dirigeant. Les convocations sont faites par écrit ou verbalement huit jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social ou au sein du Centre européen du groupe Manutan, à Gonesse.

Le Conseil s'est réuni quatre (4) fois durant l'exercice 2017/2018.

Sur cette période, le taux de participation de ses membres présents ou représentés a été de 83 %. Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

7.4 Sujets débattus lors des réunions du Conseil d'Administration et bilan d'activité

Les principaux sujets abordés ont concerné son fonctionnement et la préparation de ses travaux, l'examen des comptes annuels et semestriels, la politique en matière de contrôle interne, d'égalité professionnelle et salariale, et les principaux projets d'investissements du Groupe.

7.5 Évaluation des travaux du Conseil d'Administration

Cette évaluation s'est faite de manière interne et, lors de la réunion du Conseil en date du 14 décembre 2016, le fonctionnement du Conseil avait été jugé, à l'unanimité, globalement très positif. Le Conseil a procédé à une évaluation des travaux qui ont été réalisés au cours de l'exercice 2016/2017, en vue d'améliorer les conditions de son fonctionnement.

Conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur, mis à jour le 18 décembre 2013, le Président du Conseil invite chaque année les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil, la préparation de ses travaux et la question de la diversification du Conseil.

7.6 Gestion et prévention des conflits d'intérêts

Concernant la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, le Règlement Intérieur du Conseil prévoit que : « Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'Administrateur concerné doit :

- en informer le Conseil dès qu'il en a connaissance ;
- en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
 - soit démissionner de ses fonctions d'Administrateur ».

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'Administrateur pourra être engagée. Il est précisé que l'absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

En outre, le Président du Conseil d'Administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) Administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil d'Administration de cette absence de transmission.

8 Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

8.1 Comité d'Audit

Concernant le Comité d'Audit, la Société applique le rapport final sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010, établi par le groupe de travail présidé par M. Henri Poupard-Lafarge.

Le Comité d'Audit est composé, au 31 janvier 2018, de trois membres indépendants du Conseil d'Administration, nommés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015, pour la durée de leur mandat d'Administrateur tel que renouvelé par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Le Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a renouvelé leur nomination au sein du Comité d'Audit :

- M. Nicolas Huet, Président, indépendant ;
- M. Carlo d'Asaro Biondo, indépendant ;
- M. Jérôme Lescure, indépendant.

Le Conseil a estimé que les membres du Comité d'Audit sont indépendants, conformément aux critères d'indépendance des Administrateurs précités.

En outre, ils présentent tous des compétences particulières en matière financière et comptable, compte tenu de leur formation académique et de leurs expériences professionnelles (l'expérience professionnelle des membres du Comité d'Audit est mentionnée page 39).

Le Comité d'Audit a pour missions essentielles :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- d'assurer le suivi :
 - du processus d'élaboration de l'information financière,
 - de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
 - du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux Comptes,
 - de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Dans le cadre de cette mission, le Comité doit émettre une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation. Le Comité informe le Conseil d'Administration, sans délai, de toute difficulté rencontrée dans l'exercice de sa mission.

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant les séances du Conseil, à l'ordre du jour desquelles sont inscrits l'examen des comptes annuels et semestriels et/ou la proposition de nomination de Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'Audit se réunit, en outre, toutes les fois qu'il le juge utile, notamment en cas d'événement important pour la Société.

Le Comité s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2016/2017.

Les principaux sujets abordés ont concerné l'examen des comptes annuels et semestriels ainsi que les orientations et la revue du programme de contrôle interne du Groupe. Le taux de participation à ce Comité s'est élevé à 100 %.

Les membres du Comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les Commissaires aux Comptes et le Directeur Financier de la Société. Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil, qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

8.2 Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé, au 31 janvier 2018, de trois membres du Conseil d'Administration, nommés par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015, pour la durée de leur mandat d'Administrateur tel que renouvelé par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017. Le Conseil d'Administration du 9 mars 2017 a renouvelé leur nomination au sein du Comité des Nominations et des Rémunérations :

- M. Carlo d'Asaro Biondo, Président, indépendant ;
- M. Nicolas Huet, indépendant ;
- M. Jérôme Lescure, indépendant.

Le Conseil a estimé que les membres du Comité des Nominations et des Rémunérations étaient indépendants, conformément aux critères d'indépendance des Administrateurs précités.

Attributions en matière de nomination

En matière de nomination, le Comité :

- donne son avis sur les projets de nomination du Président et de la Direction Générale sur proposition du Président, par le Conseil ;
- examine, donne un avis sur les propositions de nomination et la révocation des principaux Dirigeants du Groupe ;
- formule des propositions sur la sélection des membres du Conseil et des membres des Comités compte tenu de l'équilibre souhaitable de la composition du Conseil au regard de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, de la répartition des hommes et des femmes au sein du Conseil ;
- examine l'indépendance des membres du Conseil et des candidats à un poste de membre du Conseil ou d'un Comité ;
- établit un plan de succession des Dirigeants Mandataires Sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible.

Attributions en matière de rémunération

Ce Comité a pour mission de faire au Conseil d'Administration toute recommandation relative à la rémunération des Mandataires Sociaux. Il peut également rendre un avis consultatif, sur demande du Conseil d'Administration, sur la rémunération des principaux Dirigeants du Groupe. Il transmet ces recommandations au Conseil.

Ces recommandations portent sur l'ensemble des éléments de rémunération : la partie fixe, avantages en nature inclus, la partie variable, les éventuelles indemnités de départ, les régimes de retraite supplémentaires et les attributions d'options de souscription, d'options d'achat ou encore d'actions gratuites, que ces éléments soient versés, attribués ou pris en charge par la Société, la société qui la contrôle ou une société qu'elle contrôle.

Elles portent également sur l'équilibre des différents éléments constituant la rémunération globale et leurs conditions d'attribution, notamment en termes de performance.

Modalités particulières de fonctionnement

Le Comité des Nominations et des Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui procède à l'examen des rémunérations du Président et de la Direction Générale ou qui arrête l'ordre du jour d'une Assemblée Générale appelée à statuer sur des projets de résolution relatifs aux questions relevant de son domaine de compétence.

En outre, il se réunit en tant que de besoin sur convocation de son Président, à son initiative ou encore à la demande du Président du Conseil.

Le Comité s'est réuni trois (3) fois au cours de l'exercice 2016/2017.

Le principal sujet abordé a concerné la revue du mode de rémunération des membres du Conseil d'Administration ainsi que la fixation des objectifs entrant dans le calcul des rémunérations.

Le taux de participation à ce Comité s'élevait à 100 %. Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil, qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

9 Principes et règles de détermination des rémunérations des Mandataires Sociaux

9.1 Rémunération des Administrateurs (jetons de présence)

L'Assemblée Générale du 30 novembre 2011 a fixé à 150 000 euros maximum le montant global des jetons de présence pour l'exercice concerné et jusqu'à décision contraire. Il convient de se référer au tableau figurant page 48 pour plus de détails sur la répartition des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2016/2017.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, chaque Administrateur peut recevoir des jetons de présence dont le montant est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire et dont la répartition est décidée par le Conseil d'Administration, sur avis du Comité des Nominations et des Rémunérations, de la façon suivante :

- les Administrateurs qui ont également un mandat, soit de Présidence du Conseil, soit de Direction Générale (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général ou Directeur Général Délégué) ne perçoivent pas de jetons de présence ;
- pour les Administrateurs non dirigeants, la répartition des jetons de présence sera effectuée par le Conseil en fonction de leur assiduité *pro rata temporis* et du temps qu'ils consacrent à leur fonction d'Administrateurs et de membres du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Chaque Administrateur a droit au remboursement des frais de déplacement occasionnés dans l'exercice de ses fonctions.

9.2 Rémunération du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration du 13 décembre 2017, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, a décidé de déterminer la rémunération du Président du Conseil d'Administration (non exécutif), dont le montant est mentionné page 44, compte tenu des missions légales déjà mentionnées page 51 et des missions complémentaires suivantes, qui lui ont été confiées par le Conseil :

- représentation et relations auprès des fédérations professionnelles, des pouvoirs publics, des autorités institutionnelles nationales ou internationales et, plus généralement, des acteurs de l'économie :
 - relations avec les grands clients ou partenaires du Groupe tant au plan national qu'international,
 - relations publiques avec les filiales françaises ou étrangères,
 - relations avec les actionnaires de la Société,
 - recherche d'éventuelles cibles pour favoriser des projets de croissance externe ;
- visites de salons professionnels.

9.3 Rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux (Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués)

Le Conseil d'Administration arrête la politique de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux et les rémunérations de chacun d'eux, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la Société (retraites, indemnités de départ, etc.).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres Dirigeants de la Société.

9.3.1 Détermination de la partie fixe

Le Conseil d'Administration arrête la partie fixe de la rémunération de chaque Dirigeant Mandataire Social pour une période de douze (12) mois sur la base des responsabilités assumées et des pratiques de marché.

9.3.2 Détermination de la part variable de la rémunération

Le Conseil d'Administration arrête la part de rémunération annuelle variable de chaque Dirigeant Mandataire Social sur la base des critères quantitatifs suivants : objectifs de chiffre d'affaires et de résultat courant avant impôt sous conditions minimales de performance. Ces critères quantitatifs ont été arrêtés par le Conseil de façon précise, mais pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation, pour ces critères quantitatifs, n'est pas rendu public.

Cette part variable est comprise entre 40 % et 50 % de la rémunération annuelle fixe du Dirigeant Mandataire Social.

9.3.3 Stock-options et attribution gratuite d'actions

Les éléments précisés ci-après concernant l'attribution d'actions gratuites sont relatifs aux attributions ayant été effectuées au profit des anciens membres du Directoire, qui sont tous restés Dirigeants Mandataires Sociaux depuis le changement de mode de gouvernance.

Politique d'attribution

Politique générale

L'attribution gratuite d'actions au bénéfice des membres du Directoire ayant eu lieu en janvier 2009 s'est inscrite dans le cadre plus large d'une attribution aux huit membres du Comité Exécutif.

Politique spécifique aux Dirigeants Mandataires Sociaux

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé, sur proposition du Comité des Rémunérations, de fixer de la façon suivante le pourcentage maximum de stock-options et d'actions de performance pouvant être attribués aux Dirigeants Mandataires Sociaux par rapport aux enveloppes globales votées en Assemblée :

- un nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale

fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2007, représentant elle-même au maximum 1 % du capital ;

- un nombre d'actions gratuites représentant au maximum 20 % de l'enveloppe globale fixée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mars 2008, représentant elle-même au maximum 1 % du capital.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a fixé, sur proposition du Comité des Rémunérations, le pourcentage maximum de rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux sous forme de stock-options et d'actions gratuites.

Ainsi, le Conseil a décidé que la valeur aux normes IFRS des stock-options ou des actions de performance pouvant être attribuées au titre de l'exercice ne peut représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et variable de l'exercice précédent.

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé de soumettre l'attribution d'actions gratuites à huit membres du Comité Exécutif à conditions de performance, étant précisé que l'attribution gratuite d'actions est soumise à deux conditions de performance quantitatives cumulatives.

Politique de conservation

En matière d'attribution d'actions gratuites, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif par Mme Brigitte Auffret, membre du Directoire et Directeur Général à cette date, jusqu'à la cessation de sa fonction.

9.3.4 Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux Dirigeants Mandataires Sociaux à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Le Conseil d'Administration du 16 janvier 2017 a renouvelé à l'identique, sous condition suspensive du renouvellement de son mandat d'administratrice par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017, l'indemnité susceptible d'être due à Mme Brigitte Auffret, Administratrice et Directrice Générale Déléguée, en cas de rupture de son contrat de travail, au préalable renouvelée par le Conseil d'Administration du 13 mars 2015, de la manière suivante :

Sauf hypothèse de faute grave, ou lourde, ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser au Mandataire une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Les conditions de performance à la réalisation desquelles est subordonné le versement des indemnités contractuelles sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois (3) exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;

- et maintien au cours des trois (3) derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces conditions cumulatives sont fondées sur les résultats consolidés. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes consolidés des trois (3) derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Conseil d'Administration de Mme Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Ce serait la date de notification de la rupture du contrat de travail qui serait prise en compte pour déterminer si la condition de performance doit s'appliquer ou non au versement de l'indemnité.

L'engagement pris au bénéfice de Mme Brigitte Auffret, tel que décrit ci-dessus, constitue une convention réglementée déjà approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 13 mars 2014 ; le renouvellement du mandat social de Mme Brigitte Auffret et cet engagement ont été respectivement approuvés par les Assemblées Générales du 12 mars 2015, du 17 mars 2016 et du 9 mars 2017.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration du 30 novembre 2011 a décidé de maintenir le bénéfice d'une assurance perte d'emploi Dirigeant souscrite auprès de la GSC avec les garanties du régime de base classe 6 option 2 et du régime complémentaire classe H option 2 au profit de Mme Brigitte Auffret, Administratrice et Directrice Générale Déléguée.

Le Conseil d'Administration du 16 janvier 2017 a renouvelé à l'identique, sous condition suspensive du renouvellement de son mandat d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017, l'indemnité susceptible d'être due à M. Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué, en cas de rupture de son contrat de travail, décidée par le Conseil d'Administration du 20 janvier 2016, de la manière suivante :

Sauf hypothèse de faute grave, ou lourde, ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser au Mandataire une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Les conditions de performance à la réalisation desquelles est subordonné le versement des indemnités contractuelles sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois (3) exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien au cours des trois (3) derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces conditions cumulatives sont fondées sur les résultats consolidés. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes consolidés des trois (3) derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Conseil d'Administration de M. Pierre-Olivier Brial viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Ce serait la date de notification de la rupture du contrat de travail qui serait prise en compte pour déterminer si la condition de performance doit s'appliquer ou non au versement de l'indemnité.

L'engagement pris au bénéfice de M. Pierre-Olivier Brial, tel que décrit ci-dessus, constitue une convention réglementée approuvée par l'Assemblée Générale Annuelle du 17 mars 2016 et renouvelé par l'Assemblée Générale du 9 mars 2017.

9.3.5 Retraites

Les Dirigeants Mandataires Sociaux ne bénéficient d'aucun régime de retraite supplémentaire.

9.3.6 Avantages en nature

Les Dirigeants Mandataires Sociaux bénéficient d'un véhicule de fonction. Par ailleurs, Mme Brigitte Auffret et M. Pierre-Olivier Brial bénéficient d'une assurance souscrite auprès de la GSC.

10 Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (articles 16 et 17 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce ; (ii) adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ; (iii) voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et parvenir au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

11 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés au chapitre 6 « Informations sur la Société et le capital », paragraphe « Actionnariat de Manutan International ».

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le périmètre du rapport couvre l'ensemble des sociétés consolidées du groupe Manutan, qu'il s'agisse d'entités opérationnelles ou ayant une activité de holding.

Il a été élaboré par le Président du Conseil d'Administration avec l'appui des différents acteurs du contrôle interne et plus particulièrement avec la cellule de contrôle interne et de gestion des risques qui pilote l'ensemble du dispositif.

1 Dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

1.1 Définition du contrôle interne

Au sein du groupe Manutan, le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la Direction Générale, avec la responsabilité de tous ses collaborateurs.

Il joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités en contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société.

Le contrôle interne vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Il contribue d'une façon générale à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Par conséquent, le dispositif actuel de contrôle interne du groupe Manutan a pour objectif primordial de permettre aux Dirigeants, au Conseil d'Administration et aux actionnaires de disposer d'une assurance raisonnable que :

- les risques auxquels le Groupe est soumis sont identifiés et gérés ;
- les états financiers publiés sont établis sur une base fiable reflétant avec sincérité l'activité et la situation de la Société ;
- les activités du Groupe sont réalisées en conformité avec les lois, les règlements en vigueur, les valeurs et les règles du Groupe tout en préservant le patrimoine de la Société.

La mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne a aussi pour conséquence de contribuer à réduire les risques en matière de fraude et d'erreurs au sein du Groupe.

1.2 Référentiels du groupe Manutan

Il s'inspire du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, publié le 22 juillet 2010 et actualisé le 26 octobre 2016 par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et s'appuie sur le référentiel de contrôle interne dit « du COSO » (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

2 Environnement du contrôle interne au sein du groupe Manutan

Au sein du groupe Manutan, le dispositif mis en place est coordonné par une cellule dédiée à la gestion des risques et au contrôle interne.

Cette cellule s'appuie sur une organisation opérationnelle répartie sur différents niveaux au sein du Département Finance Groupe situé au siège du Groupe sous le pilotage de la Direction Générale.

La cellule assume la communication et les actions de sensibilisation sur ces sujets. Elle a pour finalité une meilleure maîtrise des risques et un niveau de performance accru.

2.1 Organisation générale du groupe Manutan

Le groupe Manutan est organisé en zones opérationnelles (Sud, Centre, Nord, Ouest, Est) regroupant l'ensemble de ses filiales, et est piloté par sa Société mère Manutan International.

Manutan International héberge à ce titre les Directions fonctionnelles du Groupe (Marketing, Achats, Systèmes d'Information, Finance Groupe, Ressources Humaines, Communication) qui exercent un rôle de contrôle, d'expertise, de conseil et de mise en œuvre de dynamiques transversales.

Les Directeurs de zones opérationnelles ont pour responsabilité la mise en place de la stratégie et la réalisation des objectifs fixés lors des Comités de Direction du Groupe au sein de leur zone. Les filiales gèrent les activités opérationnelles dans les divers pays où le Groupe opère. Sous la supervision du Directeur de zone, elles mettent en œuvre la politique du Groupe en tenant compte des réalités et particularités locales. Elles s'appuient, pour ce faire, sur les lignes directrices données et les procédures définies par le Groupe.

2.2 Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance du Groupe à l'ensemble des collaborateurs.

Si la responsabilité de la mise en œuvre de bonnes pratiques de contrôle interne est du ressort du « management », la cellule de gestion des risques et de contrôle interne assure l'animation et la coordination du dispositif sur l'ensemble du Groupe.

La cellule fait partie de la finance Groupe qui rend compte de ses travaux à la Direction Générale et au Comité d'Audit.

Elle définit la structure et les procédures de contrôle interne pour le Groupe, en partenariat avec les principaux acteurs opérationnels et fonctionnels. Elle s'assure également de l'application des règles énoncées.

Direction Générale

Le pilotage du groupe Manutan est placé sous la responsabilité de la Direction Générale, qui définit les plans d'actions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe. Il vise aussi à assurer l'homogénéité et la cohérence des pratiques au sein de toutes les filiales du Groupe.

Le pilotage est basé sur une organisation interne articulée autour de Directions fonctionnelles et opérationnelles avec missions, responsabilités et compétences définies.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a un rôle moteur dans la mise en œuvre du contrôle interne tant sur la définition de lignes directrices et de normes internes que sur le contrôle de leur application. Il veille également à leur déclinaison en plans d'actions.

Le Conseil d'Administration est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement, etc.), en fonction des limites de responsabilité fixées contractuellement aux dirigeants. Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est chargé d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité du contrôle interne et du management des risques (voir page 52 du présent document).

Finance Groupe

L'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe est placée sous la responsabilité de la Direction Finance Groupe, qui supervise les travaux effectués par les Directions financières locales. Ainsi, cette Direction s'appuie principalement sur :

- le Pôle consolidation : il est responsable de l'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels du Groupe et de l'établissement des instructions de clôtures afférentes. Il définit puis diffuse les normes Groupe et doit s'assurer de la fiabilité des informations comptables. Il a également pour mission d'établir des lignes directrices en termes de gestion de la fiscalité, de la trésorerie et de la relation avec les investisseurs ;

- le Pôle de gestion des risques et de contrôle interne : il définit et met en place le référentiel de contrôle interne. Il déploie également le dispositif de gestion des risques en actualisant notamment la cartographie des risques régulièrement et en proposant des plans d'actions appropriés. Par ailleurs, cette cellule oriente les travaux de contrôle interne et d'audit sur des missions transversales de caractère financier ou opérationnel dans les filiales. Il veille également à évaluer, traiter et sensibiliser les managers sur l'exposition du Groupe aux risques inhérents à l'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe ;
- le Pôle Contrôle de Gestion : il est un acteur clé du contrôle opérationnel du Groupe. Il a pour mission principale le contrôle régulier de la performance opérationnelle par la mise en place de reportings, la définition et le suivi d'indicateurs de performance clés (KPI – *Key Performance Indicators*). Il est en prise directe avec les réalités opérationnelles des filiales et peut participer à la résolution de problématiques de gestion dans des domaines allant au-delà de la simple sphère financière ;
- le Pôle Juridique : il veille au respect des Lois, des réglementations et des règles internes de délégations de pouvoirs et de responsabilités au Sein du Groupe.

Le contrôle juridique est assuré par la présence d'au moins un des membres du Conseil d'Administration du Groupe aux Conseils d'Administration des sociétés « têtes de zone opérationnelle ».

3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La bonne application des principes comptables et financiers du Groupe est contrôlée par la Finance Groupe, ainsi que par les Commissaires aux Comptes locaux.

La Finance Groupe tient également un rôle de conseil et de support dans le traitement de toute problématique spécifique et d'opérations non récurrentes.

Le Conseil d'Administration revoit les arrêtés semestriels et annuels ainsi que l'information de gestion, présentés ensuite au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, la production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un processus intégré de la procédure budgétaire et du reporting à l'établissement des comptes consolidés audités par les Commissaires aux Comptes.

3.1 Processus budgétaire

Il est piloté par la Finance Groupe. La procédure budgétaire du groupe Manutan est menée selon un calendrier annuel, les budgets des pays et zones opérationnelles sont construits sur la base des lettres de cadrage émises par le Conseil d'Administration de Manutan International et sur les échanges entre les Directions opérationnelles et les Directions financières et Transverses du Groupe.

Les projets de budgets sont présentés par chaque zone lors d'une revue officielle entre le Conseil d'Administration et les Dirigeants opérationnels : les orientations stratégiques, les projets et les moyens associés ainsi que les objectifs chiffrés qui en découlent y sont commentés.

Après d'éventuels ajustements demandés par le Conseil d'Administration, les budgets des zones opérationnelles et donc des sociétés qui en font partie sont ensuite validés.

Le projet de budget du Groupe est alors définitivement amendé. Il en ressort les objectifs Groupe et leurs conséquences financières, qui sont présentés et partagés avec les cadres dirigeants et les principaux managers du Groupe.

Une cohérence générale est ainsi assurée du Groupe aux zones opérationnelles, des zones aux pays, des Directions fonctionnelles aux Directions opérationnelles. Le budget sert de référence toute l'année. Les prévisions sont revues et ajustées tous les trimestres.

3.2 Processus de reporting

Le reporting Groupe consiste à suivre mensuellement les performances des entités aux travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la Finance Groupe : il s'agit à la fois d'indicateurs financiers classiques, basés sur le compte de résultat, le bilan et l'analyse de la trésorerie, mais aussi d'indicateurs de mesure de la performance et d'atteinte des objectifs chiffrés.

3.3 Processus de consolidation

Le groupe Manutan établit des comptes consolidés en normes IFRS sur une base trimestrielle dans un souci de gestion interne. Seuls les comptes consolidés semestriels et annuels sont aujourd'hui publiés.

À ce titre, un planning détaillé et une description des différentes étapes et des responsabilités associées sont établis pour chaque clôture trimestrielle des comptes consolidés. Une revue systématique des états financiers et de leur cohérence par rapport aux normes IFRS, aux principes comptables Groupe et aux objectifs de performance est réalisée. Les points d'audits relevés par les Commissaires aux Comptes locaux font également l'objet d'un traitement. Ils sont accompagnés de la liste des informations et documents à fournir dans la liasse de consolidation (ex. : lettre d'affirmation, éléments d'information pour l'annexe aux comptes consolidés, etc.).

La consolidation des comptes, étape clé dans l'élaboration de l'information comptable et financière Groupe, est réalisée de manière centralisée par la Finance Groupe sur la base des liasses de consolidation des filiales, préalablement validées par les responsables locaux et les Commissaires aux Comptes, et analysées par la Finance Groupe.

Le processus de consolidation est structuré autour de différentes réunions d'échanges et de validation. Une réunion de clôture locale, pour les clôtures semestrielles et annuelles, est organisée pour chaque filiale du Groupe. Elle regroupe l'équipe financière locale (souvent accompagnée du dirigeant de la filiale), un représentant de la Finance Groupe et les Commissaires aux Comptes locaux.

3.4 Exploitation des rapports des Commissaires aux Comptes

Le responsable de la cellule de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe relève et consigne les points d'audit portés à sa connaissance par les Commissaires aux Comptes. Il en assure ensuite le suivi, et participe, le cas échéant, à la mise en œuvre d'actions correctives.

3.5 Description du système d'information

Toutes les informations servant de base à la production des états financiers consolidés sont gérées par un outil unique, intégré, partagé par l'ensemble des sociétés du Groupe (outil faisant référence sur son marché).

Cet outil est piloté par la Finance Groupe et fédère, sous un format et référentiel unique les différentes phases de production des informations financières : budget, reporting, établissement des comptes consolidés.

Toutes les analyses et discussions relatives à l'information financière se font à partir des informations provenant de cet outil commun.

4 Évaluation des risques et activités du contrôle

La cellule de contrôle interne et de gestion des risques est chargée de sensibiliser tous les acteurs internes en termes de gestion des risques. Son rôle ne se limite pas à la définition des normes et au contrôle de leur bonne application : il veille activement au déploiement des actions correctrices nécessaires au sein des entités opérationnelles et à la réduction d'anomalies détectées dans l'application des procédures Groupe.

La cellule de contrôle interne est chargée du développement et de la rédaction des procédures Groupe visant à structurer et à améliorer le contrôle interne.

La mise en œuvre de la politique de gestion des risques du Groupe a permis d'identifier les risques ci-après (cf. la partie « Facteurs de risques de l'émetteur » – page 81 et suivantes du présent document) :

- risques financiers : risques de marché, de taux, de liquidité, de change, d'actions, de crédit client, risques liés à l'environnement économique et aux matières premières ;
- risques opérationnels : risque de défaillance d'un transporteur, risques liés aux systèmes d'information, à la concurrence, aux acquisitions, à la protection des actifs éthiques et sociaux, à la réputation ;
- risques industriels et environnementaux ;
- risques juridiques.

Afin de mettre en place une gestion interne de contrôle visant à une amélioration continue, les projets menés autour du contrôle interne et de la gestion des risques se traduisent par la production de divers documents et outils, qui sont autant de supports auxquels pourront utilement se référer les collaborateurs du groupe Manutan.

En accord avec le Comité d'Audit, les travaux réalisés sur l'exercice écoulé se sont principalement articulés sur la poursuite de l'évaluation des risques avec un focus particulier sur : les processus de trésorerie, le suivi de l'évolution des risques IT et la réalisation d'une cartographie des risques de corruption dans le cadre des travaux de mise en conformité de la loi Sapin 2.

Des missions spécifiques visant à vérifier la fiabilité de l'information financière et l'implémentation de nouvelles procédures (notamment sur des domaines IT, finance et

ventes, etc.) ont également été réalisées. Par ailleurs, les actions de sensibilisations se sont poursuivies sur l'exercice avec le développement de réunions de travail avec le management des différentes filiales du groupe et le déploiement de projets spécifiques IT coordonnés par le Responsable des Systèmes de Sécurité et d'Information (RSSI) et le contrôle interne.

La cellule de gestion des risques a également procédé à diverses missions ponctuelles sur différentes entités telles que :

- l'assistance à la clôture annuelle des comptes ;
- l'implémentation et le déploiement de procédures et activités de contrôles ;
- la revue de l'analyse mensuelle de la performance au sein d'entités du Groupe ;
- la réalisation de missions d'audits des processus trésorerie sur plusieurs filiales.

Par ailleurs, les comptes consolidés sont examinés trimestriellement par la Finance Groupe, qui présente au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit son analyse. L'accent est mis sur l'évolution du chiffre d'affaires, des résultats et de la trésorerie en regard du budget, ainsi que sur une analyse des risques significatifs.

5 Perspectives

Le groupe Manutan est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses processus. Les priorités détectées lors des années précédentes (gestion des engagements des dépenses, sécurisation des flux financiers, gestion des stocks, gestion des achats, sécurité des systèmes d'information et gestion de la trésorerie) sont toujours valables au regard des audits réalisés : elles constitueront les lignes directrices des interventions du contrôle interne sur le prochain exercice. Le groupe a également déployé des projets de mise en conformité avec des lois en déployant, par exemple, un dispositif visant à lutter contre la corruption (loi Sapin 2). Le Groupe poursuivra en 2018 ses travaux de mise en conformité en actualisant notamment la cartographie des risques réalisée. L'évaluation de ces risques repose sur une démarche itérative reposant sur l'identification des risques prioritaires et le suivi des plans d'actions correctifs élaborés par le management.

Les travaux sur la sécurisation de nos systèmes informatiques s'intensifieront au regard notamment du déploiement sur plusieurs exercices du nouveau Progiciel de Gestion Intégré (PGI) Groupe.

Les enjeux organisationnels du Groupe continueront également d'être un axe majeur de travail pour la cellule.

Une attention particulière continuera d'être portée au contrôle des grands projets en cours, à travers des audits réalisés à des étapes clés dans les filiales, ainsi qu'un suivi des risques en termes de coûts, délais et qualité.

Par ailleurs, la Société continuera de s'informer sur l'évolution du cadre de référence de l'AMF.

Le Président du Conseil d'Administration

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Manutan International

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Manutan International et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 29 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé

Mazars

Anne Veaute
Associée

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Convention d'abandon partiel de créance conclue avec la filiale Manutan GmbH (Suisse)

Personnes concernées :

Manutan International et Manutan GmbH (Suisse)

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a consenti, le 18 septembre 2017, une convention d'abandon partiel de créance au profit de sa filiale suisse Manutan GmbH, par laquelle la Société a renoncé à 70 000 euros sur les 149 000 euros dus par Manutan GmbH.

Motifs :

Considérant que Manutan GmbH faisait état, à la clôture de l'exercice, du solde négatif de ses capitaux propres nécessitant, selon la loi locale, un apport en capital ; et considérant que Manutan GmbH est une filiale contrôlée par la société Manutan International, il était de l'intérêt de cette dernière de préserver les intérêts de sa filiale détenue à 100 % afin de poursuivre son développement commercial en Suisse.

2. Convention d'abandon partiel de créance conclue avec la filiale Manutan GmbH (Allemagne)

Personnes concernées :

Manutan International et Manutan GmbH (Allemagne)

Nature et objet :

Votre Conseil d'Administration a consenti, le 18 septembre 2017, une convention d'abandon partiel de créance au profit de sa filiale allemande Manutan GmbH, par laquelle la Société a renoncé à 160 000 euros sur les 380 000 euros dus par Manutan GmbH.

Motifs :

Considérant que Manutan GmbH faisait état, à la clôture de l'exercice, du solde négatif de ses capitaux propres nécessitant, selon la loi locale, un apport en capital ; et considérant que Manutan GmbH est une filiale contrôlée par la société Manutan International, il était de l'intérêt de cette dernière de préserver les intérêts de sa filiale détenue à 100 % afin de poursuivre son développement commercial en Allemagne.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

1. Renouvellement de l'engagement relatif aux indemnités de départ de M. Pierre-Olivier Brial, susceptibles d'être dues en raison de la rupture du contrat de travail, et conditions de performances y afférentes

Personne concernée :

M. Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a reconduit lors de sa séance du 13 décembre 2017 l'engagement pris dans les conditions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce relatif aux indemnités de départ susceptibles de lui être dues en raison de la rupture de son contrat de travail, ainsi que les conditions de performance y afférents.

Cette convention prévoit que M. Pierre-Olivier BRIAL bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture au titre de son contrat de travail, dont les termes sont :

Sauf hypothèse d'un licenciement pour faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission, départ à la retraite ou rupture conventionnelle du contrat de travail), M. Pierre-Olivier BRIAL bénéficie d'une indemnité contractuelle de rupture de son contrat de travail en sus de l'indemnité légale de licenciement. Cette indemnité contractuelle de rupture inclut en intégralité le montant de l'indemnité conventionnelle de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 mois (vingt et un mois) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Cette indemnité sera régie par les règles sociales et fiscales applicables au moment du versement et pourra, à ce titre, être soumise en intégralité aux charges sociales salariales et patronales.

Le versement de cette indemnité est conditionné à la réalisation de conditions de performance cumulatives et qui sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois (3) exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ; et
- maintien au cours des trois (3) derniers exercices clos, précédant la notification de la rupture du contrat de travail, d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces deux conditions cumulatives seront fondées sur le résultat et le chiffre d'affaires consolidés du groupe Manutan. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes consolidés des trois (3) derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de Directeur Général Délégué de M. Pierre-Olivier BRIAL viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Motifs :

Au regard de l'étendue des pouvoirs et des responsabilités qui ont été reconnus à M. Pierre-Olivier Brial en sa qualité de Directeur Général Délégué et de l'investissement que requièrent ces fonctions, il est apparu qu'il était de l'intérêt de la Société de pérenniser la bonne entente et les bonnes relations futures avec son Directeur Général Délégué en lui accordant une indemnité en cas de rupture de son contrat de travail.

2. Renouvellement de l'engagement relatif aux indemnités de départ de Mme Brigitte Auffret, susceptibles d'être dues en raison de la rupture de son contrat de travail, et conditions de performances y afférentes

Personne concernée :

Mme Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a reconduit lors de sa séance du 13 décembre 2017 l'engagement relatif aux indemnités de départ susceptibles de lui être dues en raison de la rupture de son contrat de travail, ainsi que les conditions de performance y afférents.

Cette convention prévoit que l'indemnité contractuelle de départ au titre du contrat de travail de Mme Brigitte Auffret est la suivante :

Sauf hypothèse de faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire (démission), la Société s'engage, en cas de licenciement pour tout autre motif que ceux visés ci-dessus, à verser à Mme Brigitte Auffret une indemnité contractuelle de rupture en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Cette indemnité sera régie par les règles sociales et fiscales applicables au moment du versement.

Le versement des indemnités précitées est conditionné à la réalisation des conditions de performance qui sont les suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ; et
- maintien au cours des trois derniers exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces deux conditions cumulatives seraient fondées sur le résultat et le chiffre d'affaires consolidés, des trois exercices précédant la notification de la rupture du contrat de travail. Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Conseil d'Administration de Mme Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendraient sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social. »

Cette disposition est motivée par l'antériorité du mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale (25 janvier 2002), puis membre du Conseil d'Administration et de Directrice Générale Déléguée depuis le 30 novembre 2011, de Mme Brigitte Auffret.

Motifs :

Au regard de l'étendue des pouvoirs et des responsabilités qui ont été reconnus à Mme Brigitte Auffret en sa qualité de Directrice Générale Déléguée et de l'investissement que requièrent ces fonctions, il est apparu qu'il était de l'intérêt de la Société de pérenniser la bonne entente et les bonnes relations futures avec sa Directrice Générale Déléguée en lui accordant une indemnité en cas de rupture de son contrat de travail.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration – Suspension du contrat de travail

Personne concernée :

M. Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué

Nature, objet et modalités :

Votre société a procédé, dans les conditions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, à la suspension du contrat de travail de M. Pierre-Olivier Brial, pour les raisons suivantes :

Courant 2015, des aménagements ont été envisagés dans l'organisation de Manutan International, ayant notamment pour conséquence une évolution de l'organigramme fonctionnel, notamment autour des fonctions groupes qui font l'objet d'une nouvelle répartition entre le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués.

Cette évolution a fait apparaître la nécessité de faire également évoluer le statut juridique de M. Pierre-Olivier Brial, celui-ci se voyant confier, dans le cadre de la nouvelle organisation, la responsabilité de la stratégie de développement d'Ironmongery Direct en Angleterre, et de Manutan Collectivités en France.

Compte tenu de la nature et de l'étendue des responsabilités qui lui seront ainsi confiées, il apparaît inadapté de maintenir la situation de cumul contrat de travail / mandat social.

En effet, la validité d'un tel cumul dépend de la réunion de plusieurs conditions parmi lesquelles le maintien de fonctions techniques distinctes au titre du contrat de travail ainsi que d'un lien de subordination.

Compte tenu des aménagements dans l'organisation rappelée ci-dessus, il apparaît que M. Pierre-Olivier Brial évoluera davantage, dans le cadre de cette nouvelle organisation, vers un rôle de supervision et validation de la stratégie commerciale et du business-plan par ailleurs mise en œuvre par les Managing Directors de zones. De même, M. Pierre-Olivier Brial aura davantage un rôle de pilotage des filiales.

Il deviendra de plus en plus difficile de marquer la séparation nette entre les fonctions dévolues à M. Pierre-Olivier Brial en tant que mandataire social et les fonctions techniques nécessaires à la caractérisation d'un contrat de travail.

L'évolution vers un rôle de fixation de la stratégie des Pôles qui lui incombera ainsi que son rôle de supervision sera aussi de nature à fragiliser la caractérisation d'un lien de subordination pourtant nécessaire au maintien du contrat de travail.

Pour toutes ces raisons, la validité du cumul mandat social/contrat de travail pourrait être remise en cause.

- La suspension du contrat de travail produira ses effets pendant toute la durée du mandat de Directeur Général Délégué de M. Pierre-Olivier Brial ou de tout mandat social de dirigeant qui lui serait confié ultérieurement par le Conseil au sein de la Société, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension.
- En cas de non-renouvellement ou de cessation du mandat de Directeur Général Délégué de la Société de M. Pierre-Olivier Brial, qu'elle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative, le contrat de travail entre la Société et M. Pierre-Olivier Brial reprendra tous ses effets immédiatement.

M. Pierre-Olivier Brial reprendra sa fonction antérieure de Directeur Commercial et Développement Groupe et percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature, mais hors GSC) octroyée au titre de son mandat social.

L'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de M. Pierre-Olivier Brial, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la Société.

La convention de suspension du contrat de travail, et l'engagement relatif à l'indemnité contractuelle de rupture du contrat de travail, ainsi que les conditions de performance qui y sont attachées, ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 20 janvier 2016.

2. Convention conclue avec trois membres du Conseil d'Administration : dispositifs de prévoyance et de frais de santé pris au bénéfice de M. Xavier Guichard, Mme Brigitte Auffret, M. Pierre-Olivier Brial, en leur qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre

Personnes concernées :

- M. Xavier Guichard, Directeur Général
- Mme Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée
- M. Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé, en date du 30 novembre 2011, M. Xavier Guichard, Mme Brigitte Auffret et M. Pierre-Olivier Brial, en leur qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre, à bénéficier du régime de frais de santé et prévoyance Groupe applicables à la Société.

3. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : dispositifs de prévoyance et des frais de santé applicables pris au bénéfice de M. Jean-Pierre Guichard en sa qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre

Personne concernée :

M. Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil d'Administration

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé, en date du 14 décembre 2011, M. Jean-Pierre Guichard, en sa qualité de mandataire social assimilé à un salarié cadre, à bénéficier du régime de frais de santé et prévoyance Groupe applicables à la Société.

4. Autorisation d'une convention de prêt à titre gracieux, au bénéfice de l'Association du Restaurant InterEntreprises du Centre Européen Manutan

Personne concernée :

M. Xavier Guichard, Directeur Général

Nature, objet et modalités :

Le Conseil d'Administration du 12 décembre 2013 a autorisé a posteriori le prêt consenti à titre gracieux par votre Société le 31 mars 2012 pour une durée de 10 (dix) ans, d'un montant de 946 894,50 € (neuf cent quarante-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante centimes) à sa filiale « Association du Restaurant InterEntreprises du Centre Européen Manutan », aux fins de financement de ses installations immobilières, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Le remboursement de ce prêt a donné lieu à un échéancier, par annuité constante sur 10 ans, payable jusqu'au 31 mars 2022.

Au 30 septembre 2017, le solde s'élève à 473 446,75 euros.

5. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : suspension du contrat de travail de M. Xavier Guichard

Personne concernée :

M. Xavier Guichard, Directeur Général

Nature, objet et modalités :

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 30 novembre 2011 votre Société à procéder à la suspension du contrat de travail de M. Xavier Guichard, en sa qualité de mandataire social.

La suspension du contrat de travail produira ses effets pendant toute la durée du mandat de Directeur Général Délégué de M. Xavier Guichard, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension.

En cas de non-renouvellement ou de cessation (quelle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative) du mandat social de Directeur Général Délégué, ou de tout autre mandat de dirigeant, notamment de Directeur Général, confié par le conseil de la société Manutan International, le contrat de travail existant entre la société Manutan International et M. Xavier Guichard reprendra immédiatement tous ses effets.

M. Xavier Guichard reprendra sa fonction antérieure de Directeur Exécutif ou, si ce poste n'était pas vacant, un emploi au moins équivalent en termes de qualification et de niveau de responsabilités au sein de ladite Société ou d'une autre société du groupe Manutan, en France. Dans ce dernier cas, la société Manutan International se porte fort de la reprise, par le nouvel employeur, des engagements stipulés au sein de la convention au bénéfice de M. Xavier Guichard.

Il percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature) octroyée au titre de son mandat social.

L'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de M. Xavier Guichard, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la Société.

6. Convention conclue avec un membre du Conseil d'Administration : suspension du contrat de travail de Mme Brigitte Auffret

Personne concernée :

Mme Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée

Nature, objet et modalités :

Compte tenu du changement de mode de direction, de la fin du mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale de Mme Brigitte Auffret qui en a résulté, et de la nomination de cette dernière en qualité de Directrice Générale Déléguée, votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 30 novembre 2011 la signature d'un avenant à la convention de suspension du contrat de travail de Mme Brigitte Auffret, membre du Conseil d'Administration et Directrice Générale Déléguée, relatif au contrat de travail de Directeur Administratif et Financier Groupe, conclu en date du 1^{er} avril 2008, dont les principales conditions sont les suivantes :

- la suspension du contrat de travail poursuivra ses effets pendant toute la durée du mandat de Directrice Générale Déléguée de Mme Brigitte Auffret, à compter du jour de la signature de ladite convention de suspension ;
- en cas de non-renouvellement ou de cessation (quelle qu'en soit la cause ou la partie qui en a pris l'initiative) du mandat social de Directrice Générale Déléguée de la société Manutan International, ou de tout autre mandat de dirigeant, confié par le Conseil de la Société Manutan International, le contrat de travail existant entre la société Manutan International et Mme Brigitte Auffret reprendra immédiatement tous ses effets ;
- Mme Brigitte Auffret reprendra sa fonction antérieure de Directeur Administratif et Financier Groupe ou, si ce poste n'était pas vacant, un emploi au moins équivalent en termes de qualification et de niveau de responsabilités au sein de ladite Société ou d'une autre société du groupe Manutan, en France. Dans ce dernier cas, la société Manutan International se porte fort de la reprise, par le nouvel employeur, des engagements stipulés au sein de l'avenant à la convention de suspension au bénéfice de Mme Brigitte Auffret ;
- elle percevra une rémunération annuelle d'un montant équivalent à la dernière rémunération annuelle (fixe, bonus et avantages en nature, mais hors GSC) octroyée au titre de son mandat social ;
- l'intégralité de la période de suspension du contrat de travail de Mme Brigitte Auffret, du fait de l'exercice de son mandat, sera prise en compte au titre du calcul de son ancienneté au sein de la Société.

7. Convention conclue avec la société Manutan NV (Belgique) : contrat de licence de marque

Personnes concernées :

- M. Xavier Guichard, Directeur Général
- Mme Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée
- M. Pierre-Olivier Brial, Directeur Général Délégué

Nature et objet :

Le Conseil de Surveillance du 1^{er} juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement, pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} octobre 2000, et renouvelable par tacite reconduction, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan NV.

Lors de sa séance du 16 janvier 2017, le Conseil d'Administration a ratifié a posteriori la reconduction du contrat de licence de marque pour une durée de trois ans, dans les mêmes conditions, jusqu'au 30 septembre 2019.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan NV s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Modalités :

Le montant facturé à la filiale Manutan NV s'élève, au 30 septembre 2017, à 629 882,55 euros.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 29 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé

Mazars

Anne Veaute
Associée



Commentaires sur l'exercice clos le 30 septembre 2017

Faits marquants	70
Perspectives et résultats du groupe Manutan	71
Structure financière et politique d'investissements	72
Résultats par zone	74
Autres informations	78
Avis financier du 17 janvier 2018	80
Facteurs de risques de l'émetteur	81

Faits marquants

L'entrée au palmarès Best Workplaces France 2017

L'Institut Great Place to Work a récompensé Manutan pour sa culture d'entreprise et son management basé sur le partage et le respect de la valeur humaine. Manutan France est pour la première fois lauréat du Palmarès Best Workplaces France 2017, et occupe ainsi la 18^e place au

classement des entreprises de 500 à 5 000 salariés où il fait bon travailler en France en 2017. L'entrée au palmarès français marque une nouvelle étape dans la reconnaissance de l'amélioration continue des pratiques RH de l'entreprise.

Enrichissement de l'offre et déploiement de nos marques propres

L'offre du Groupe continue de s'enrichir de nombreuses nouvelles références produits pour accompagner au plus près ses clients dans l'évolution de leurs besoins. Le dynamisme de la stratégie d'offre est aussi particulièrement visible à travers le développement de la

marque propre qui a connu une belle croissance depuis son lancement en 2016. Les marques spécialisées dans les équipements d'absorption Ikatex et Ikasorb viennent s'ajouter à la gamme généraliste Manutan qui compte désormais plus de 2 500 références.

Manutan, à la pointe de la transformation digitale

Le Digital Lab, équipe composée d'experts de l'innovation, du digital et de l'ergonomie, s'appuyant sur des méthodes de développement agiles est à l'initiative de plusieurs projets pour accélérer la transformation digitale du Groupe :

- Cmaliste : pour aider les parents de tous les écoliers et collégiens de France, Papeteries Pichon lance un service de livraison de fournitures scolaires personnalisé, qui suscite déjà un vif intérêt des parents et des enseignants ;

- « Savin'side » : à l'origine, il s'agit d'une approche unique pour identifier les leviers d'optimisation des achats de classe C (achats non stratégiques) et valoriser les économies potentielles. Après une validation auprès de certains de nos clients européens, l'approche a été déclinée sous forme d'une application intuitive et facile d'utilisation. À terme, elle sera déployée dans toutes les filiales de la Division Entreprises.

La Nouvelle Classe par Manutan Collectivités pour accompagner les nouvelles pratiques pédagogiques

À l'ère du numérique, l'emploi des équipements de pointe modifie considérablement les pratiques pédagogiques à destination des nouvelles générations. Pour tous les besoins, la Nouvelle Classe propose des équipements de mobiliers modulables, ergonomiques et contemporains, indispensables

au bon déroulement des activités scolaires. En s'aidant de la conception et la visualisation 3D, Manutan Collectivités met au service de ses clients les dernières innovations technologiques et apparaît comme un leader de l'aménagement des espaces d'apprentissage.

Perspectives et résultats du groupe Manutan

La hausse du Chiffre d'Affaires et des résultats s'est poursuivie sur l'exercice portée notamment par la croissance organique et une gestion maîtrisée de la structure de coûts.

Sur l'exercice, le Groupe a réussi à améliorer sa structure financière tout en finançant ses projets d'investissement sur ses fonds propres. Dans ce contexte, nous poursuivrons notre stratégie de développement volontariste notamment pour :

- soutenir la croissance de l'activité (dynamique sur l'Offre, le Digital et le Commerce) ;
- innover pour mieux se différencier (Digital, Cmaliste, La Nouvelle Classe) ;
- développer le potentiel de nos collaborateurs au sein de notre Université ;
- saisir les opportunités de croissance externe.

Une hausse du chiffre d'affaires tirée par la croissance de l'organique

L'activité du Groupe est en croissance de 6,0 % sur l'ensemble de l'exercice 2016/2017 à change, périmètre et jours constants, soutenue notamment par une belle performance des entités présentes dans le groupe (Manutan France, Belgique, Pays Bas, pays du Sud et pays de l'Est).

L'effet de change négatif est de - 1,8 %, principalement lié à la baisse de la livre sterling. L'acquisition de la société Essex Electrical Wholesalers (EEW) en juillet 2016 représente une contribution de + 0,5 %. L'effet jours ouvrés est aussi négatif, à - 0,8 %, avec notamment 3 jours ouvrés de moins en France.

Sur l'ensemble de l'exercice, le Groupe présente un paysage homogène :

- premier trimestre (octobre à décembre 2016) : + 1,7 % (vs. + 11 % en 2015), + 6,3 % à jours, périmètre et change constants ;
- deuxième trimestre (janvier à mars 2017) : + 8,9 % (vs. + 3,3 % en 2016), + 7,4 % à jours, périmètre et change constants ;
- troisième trimestre (avril à juin 2017) : - 0,3 % (vs. + 25,2 % en 2016), + 5,0 % à jours, périmètre et change constants ;
- quatrième trimestre (juillet à septembre 2017) : + 5,4 % (vs. + 1,6 % en 2016), + 8,1 % à jours, périmètre et change constants.

4

Rentabilité opérationnelle en nette progression

Le résultat opérationnel courant est en hausse de 9,4 % sur l'exercice, il s'établit à 52,7 millions d'euros (contre 48,1 millions d'euros pour l'exercice précédent) et représente 7,4 % du chiffre d'affaires contre 7,1 % sur l'exercice précédent.

Cette progression s'explique principalement par la dynamique de croissance du chiffre d'affaires couplée à une amélioration de la marge commerciale et une gestion maîtrisée des charges opérationnelles.

Après prise en compte des éléments non courants, le résultat opérationnel est en hausse de 14,7 % passant de 6,9 % à 7,6 % du chiffre d'affaires sur l'exercice 2016/2017.

Les éléments non courants concernent principalement une vente immobilière en Belgique et des frais de restructuration.

Résultat net en forte hausse

Le résultat net est en hausse de 14,7 % par rapport à l'exercice précédent. La baisse du taux effectif d'impôt du Groupe (25,8 % en 2016/2017 contre 28,7 % en 2015/2016) est compensée par une hausse des charges financières principalement liée aux variations de change sur la livre sterling.

Il s'établit à 5,5 % du chiffre d'affaires contre 5 % en 2015/2016.

Structure financière et politique d'investissements

Une structure financière toujours aussi solide

Structure financière

La philosophie historique du Groupe en matière de politique financière consiste, depuis sa création, à financer majoritairement sur ses fonds propres ses investissements opérationnels (principalement des solutions informatiques, des projets marketing et des moyens logistiques) et sa croissance (organique et/ou externe).

Cette politique, associée à une gestion contrôlée du besoin en fonds de roulement, assure au Groupe une structure financière pérenne et solide.

Cependant, afin de préserver sa capacité d'investissements et sa possibilité de saisir des opportunités de croissance externe, le Groupe a choisi de financer son Centre européen HQE (haute qualité environnementale) en Île-de-France par location-financement. Ainsi, au 30 septembre 2017, le Groupe affiche une dette financière à long terme de 49,9 millions d'euros (en diminution de 11,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent). Cette évolution correspond principalement au remboursement de nos emprunts sur l'exercice.

La situation financière du Groupe demeure toujours aussi saine, l'endettement à long terme du Groupe représente 8,09 % du total bilan contre 10,4 % l'an dernier. Ainsi, le ratio capitaux propres sur capitaux permanents ressort à près de 89 %. Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit confirmées auprès de ses partenaires bancaires pour un montant total de 20,4 millions d'euros. Ces lignes sont mobilisables à tout moment.

La trésorerie disponible (disponibilités⁽¹⁾ nettes des dettes financières à court terme) est passée de 69 à 87 millions d'euros, conséquence d'une amélioration des résultats du Groupe.

Cette évolution s'analyse ainsi :

- une augmentation de 10,1 % de la capacité d'autofinancement, qui s'établit à 54,7 millions d'euros ;
- une augmentation du besoin en fonds de roulement de 5,8 millions d'euros, dont :
 - - 9,3 millions d'euros sur les éléments d'exploitation (stocks, créances clients et dettes fournisseurs) : dégradation expliquée par un rallongement des créances clients notamment sur Papeteries Pichon lié à la forte saisonnalité de leur activité, ainsi qu'une augmentation du niveau de stockage correspondant à une stratégie de développement du Groupe et des dettes fournisseurs principalement sur Manutan France et Manutan International en raison de la hausse de leur activité,
 - + 3,4 millions d'euros sur les éléments hors exploitation (créances et dettes diverses, impôts) ;

- un niveau d'investissements soutenu au service du développement du Groupe :
 - investissements incorporels de 2,9 millions d'euros correspondant principalement à des coûts d'acquisition de logiciels dans le Groupe,
 - investissements corporels de 3,8 millions d'euros concernant le renouvellement du matériel informatique et l'aménagement de divers entrepôts.
- les investissements pour les trois exercices précédents sont résumés ci-dessous :

2015/2016 :

- investissements incorporels de 5,0 millions d'euros correspondant principalement à la refonte des systèmes d'information ;
- investissements corporels de 3,7 millions d'euros concernant le renouvellement du matériel informatique et l'aménagement de divers entrepôts ;
- impact net de l'acquisition des titres Essex Electrical Wholesalers pour 3,0 millions d'euros.

2014/2015 :

- investissements incorporels de 11,3 millions d'euros : correspondant principalement à la refonte des systèmes d'information ;
- investissements corporels de 4,8 millions d'euros : correspondant à l'intégration des immobilisations de la société Papeteries Pichon, la rénovation de nos bâtiments en République tchèque et au renouvellement des serveurs et ordinateurs ;
- impact net de l'acquisition des titres Papeteries Pichon pour 69 millions d'euros.

2013/2014 :

- investissements incorporels de 9,2 millions d'euros, dont 8,5 millions d'euros concernant la refonte des systèmes d'information ;
- investissements corporels de 2,9 millions d'euros, dont 0,9 million concernant le renouvellement du matériel informatique ; 0,9 million d'euros concernant les travaux sur les bâtiments en Suède et aux Pays-Bas ; 0,5 million d'euros concernant les véhicules pris en leasing ;
- acquisition des titres Ikaros Cleantech pour 11,4 millions d'euros.

(1) Le Groupe définit sa trésorerie disponible comme l'ensemble de ses disponibilités et placements à moins d'un an.

Parc immobilier

L'exploitation d'entrepôts de stockage est un élément clé du métier de logisticien du Groupe. Manutan dispose d'une superficie de stockage totale de 187 450 m². Le tableau suivant recense les principaux sites logistiques actuellement exploités par le Groupe :

Localisation	Surface entrepôts (en m ²)	Modalité de détention	Nature du bien
Gonesse, Centre européen (France)	41 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Molsheim (France)	10 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Bressuire (France)	4 500	Location	Entrepôts
Niort (France)	1 000	Location	Entrepôts
Saint-Étienne (France)	13 600	Location	Entrepôts
La Talaudière (France)	15 750	Location	Entrepôts
Den Dolder (Pays-Bas)	30 500	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Verwood (Royaume-Uni)	11 400	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Kemble (Royaume-Uni)	13 000	Location financière	Entrepôts et terrains
Basildon (Royaume-Uni)	4 400	Location	Entrepôts et terrains
Ostrava (République tchèque)	29 200	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Göteborg (Suède)	9 000	Pleine propriété	Entrepôts et terrains
Malmö (Suède)	3 600	Location	Entrepôts et terrains
Milan (Italie)	500	Location	Entrepôts

Résultats par zone

Manutan International, holding au service de ses filiales

Manutan International est la holding, tête du groupe Manutan, cotée sur Euronext Paris depuis 30 ans. Au 30 septembre 2017, elle contrôle 25 sociétés d'exploitation, réparties sur 17 pays européens, qui développent un même savoir-faire de distributeur multicanal aux entreprises et collectivités.

Ses principales missions sont de :

- définir et de piloter la stratégie du Groupe ;
- piloter le Business Plan à 5 ans ;
- créer une dynamique commune en termes de communication et de ressources humaines affirmant la notion de groupe international ;
- piloter les fonctions Informatique, Marketing de l'Offre et Achats pour l'ensemble du Groupe ;
- mettre en place et de piloter les projets Groupe ;
- assister les sociétés du Groupe dans la réalisation de leurs objectifs, en tant que centre de compétences ;
- piloter et de contrôler la performance opérationnelle du Groupe et d'assurer sa pérennité financière.

Au cours de l'exercice 2016/2017, elle est notamment intervenue sur les sujets opérationnels suivants :

- coordination de projets opérationnels transverses : développement de la politique d'achats Groupe et rationalisation des fournisseurs, développement des ventes sur Internet et politique Grands Comptes ;
- poursuite de la mise en place de sa stratégie de *Sourcing* et de Marque Propre ;
- développement de la stratégie Digitale avec entre autres le « Digital Lab » ;
- coordination des processus de recrutement des effectifs clés du Groupe ;
- suivi de la gestion des risques et du contrôle interne, en liaison avec le projet d'entreprise et les priorités définies avec le Comité d'Audit ;
- pilotage du projet Système d'Information Groupe, sous l'égide de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe ;
- coordination du projet de l'Université et du centre sportif du Groupe ;
- soutien au développement des espaces verts et du jardin du Centre européen.

Le résultat d'exploitation de Manutan International est de 3,4 millions d'euros, soit - 1,2 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Les coûts sont en hausse par rapport à l'exercice 2015/2016. Les autres achats et charges externes augmentent de 2,4 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent principalement sous l'effet d'une hausse des honoraires et des coûts d'hébergement informatiques. La masse salariale chargée est de l'ordre de 14,8 millions d'euros, soit une augmentation de + 4,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent (hausse de l'effectif moyen de 16 personnes et augmentation de la rémunération variable).

Les dotations aux amortissements sont restées stables (5,5 millions d'euros, + 0.1 million d'euros vs l'exercice précédent) ce qui est en lien avec la politique d'investissements du Groupe (le nouveau système d'information a été mis en service en France en juin 2015). Au cours de l'exercice écoulé, les filiales du Groupe ont refacturé à Manutan International des prestations ainsi que des coûts de personnels en lien avec les services partagés pour un montant total de 4,3 millions d'euros (+ 0,9 millions par rapport à l'exercice précédent) et les services de Manutan International délivrés aux filiales du Groupe ont été rémunérés à hauteur de 45,7 millions d'euros (+ 6,5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent).

Manutan International a perçu des dividendes en provenance de ses filiales à hauteur de 20,3 millions d'euros (contre 9,8 sur l'exercice précédent, soit + 10.5 millions d'euros). Par ailleurs, une variation nette positive, entre les provisions et reprises sur titres de participation et prêts accordés, a été constatée sur l'exercice à hauteur de 0,6 million d'euros. Après prise en compte des produits et charges financières générés par la trésorerie gérée pour le Groupe, le résultat financier ressort à 18,3 millions d'euros.

Finalement, après prise en compte du résultat exceptionnel négatif de 0,4 million d'euros, d'un montant de participation de 0,8 million d'euros et d'un impôt de - 0,8 million d'euros, le résultat net comptable s'établit à 21 millions d'euros (contre 11 millions d'euros pour l'exercice précédent).

La rentabilité s'améliore dans un paysage toujours hétérogène

Afin d'améliorer la lecture et la comparaison de la performance opérationnelle des zones géographiques, le Groupe présente les résultats opérationnels des zones Sud et Est retraités des redevances de marque Manutan versées

à Manutan International. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat des opérations avant éléments non courants.

Zone Sud

Espagne, France, Italie, Portugal

<i>En milliers d'euros</i>	2017/2016	2016/2015	Variation
Chiffre d'affaires	457 451	433 116	5,6 %
Résultat opérationnel courant	39 340	30 957	27,1 %
Rentabilité opérationnelle	8,6 %	7,1 %	
Effectif moyen	1 132	1 159	- 2,3 %

Une activité en forte croissance

L'activité de la zone Sud est en croissance sur l'ensemble des entités. Les principaux contributeurs sont : Manutan France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne.

Le marché des Collectivités connaît une légère hausse de son chiffre d'affaires : + 0,4 % par rapport à l'exercice précédent, principalement portée par Manutan Collectivités. Cette progression, la plus significative depuis son intégration dans le Groupe en 2009, est visible tant sur les marchés publics que sur les marchés de « gré à gré ».

Manutan France affiche une croissance de son chiffre d'affaires de + 6,9 % (retraitée des opérations intra-groupe). Cette progression, est portée par les grands comptes et les clients ponctuels, dynamisés par une hausse de l'activité devis.

On note également le dynamisme des autres pays de la zone Sud : L'Italie + 19,4 %, le Portugal + 17,2 % et l'Espagne + 28 %, notamment grâce à l'augmentation du nombre de clients et de la valeur moyenne des commandes.

Une rentabilité opérationnelle en progression portée par Manutan France

La hausse de la rentabilité opérationnelle de la zone (de 7,1 % à 8,6 %) est portée par Manutan France notamment grâce à la hausse du Chiffre d'affaires et la hausse de la productivité induite par une digitalisation progressive des transactions. L'Italie et le Portugal accroissent leur rentabilité de plus de 1 point grâce à la maîtrise leurs charges de fonctionnement.

Zone Centre

Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Suisse

En milliers d'euros	2017/2016	2016/2015	Variation
Chiffre d'affaires	137 581	129 561	6,2 %
Résultat opérationnel courant	11 852	11 549	2,6 %
Rentabilité opérationnelle	8,6 %	8,9 %	
Effectif moyen	288	282	2,1 %

Accroissement de l'activité portée par le dynamisme de la Belgique et des Pays-Bas

L'activité de la zone est en croissance de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent. Retraité des opérations intra-Groupe, le chiffre d'affaires augmente de 5,3 %, principalement porté par la Belgique (6,5 %) et les Pays-Bas (3,9 %). Le dynamisme observé sur ces deux marchés s'explique notamment par les effets positifs de la nouvelle organisation de la force de vente mise en place cette année aux Pays-Bas, par une amélioration du contexte économique local en

Belgique et aux Pays-Bas ainsi que par l'efficacité de la stratégie marketing déployée en Belgique. On note une hausse significative du chiffre d'affaires en Allemagne, résultat d'une volonté d'accroître notre présence sur ce marché (+ 500 milliers d'euros).

La rentabilité opérationnelle de la zone s'établit à 8,6 % du chiffre d'affaires contre 8,9 % pour l'exercice précédent. Cette baisse est imputable au déploiement en cours d'un nouvel ERP au Pays-Bas qui augmente les coûts opérationnels de l'entité. Retraité de cet impact, la rentabilité de la zone s'établit à 9,3 %.

Zone Ouest

République d'Irlande, Royaume-Uni

En milliers d'euros	2017/2016	2016/2015	Variation
Chiffre d'affaires	104 123	105 364	- 1,2 %
Résultat opérationnel courant	8 679	10 426	- 16,8 %
Rentabilité opérationnelle	8,3 %	9,9 %	
Effectif moyen	365	334	9,3 %

Un chiffre d'affaires fortement impacté par l'effet négatif du change

La zone Ouest enregistre une baisse de 1,2 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent. La zone est impactée par un effet de change défavorable de - 12,5 millions d'euros malgré un effet périmètre positif de + 3,3 millions d'euros sur Essex Electrical Wholesalers. Retraité du change et du périmètre, la performance de la zone s'établit à + 7,5 % en devise locale, notamment grâce à Ironmongery Direct (+ 10,7 %).

Essex Electrical Wholesalers poursuit le développement de sa nouvelle activité de vente à distance via la marque Electrical Direct, dont le lancement a été réalisé à la fin de l'exercice 2016.

Les autres entités de la zone, Key Industrial Equipment et Rapid Racking, poursuivent également leur croissance grâce à l'augmentation du poids des grands comptes.

La baisse de la rentabilité opérationnelle s'explique par la hausse de la part contributive des grands comptes, qui ont un taux de marge plus faible que les autres segments. À cela s'ajoute la hausse du coût des matières premières (notamment de l'acier) générant une tension sur les coûts d'achat de Rapid Racking.

Zone Nord

Danemark, Finlande, Norvège, Suède

<i>En milliers d'euros</i>	2017/2016	2016/2015	Variation
Chiffre d'affaires	40 918	39 935	2,5 %
Résultat opérationnel courant	1 334	1 276	4,6 %
Rentabilité opérationnelle	3,3 %	3,2 %	
Effectif moyen	117	114	2,6 %

Une rentabilité opérationnelle en légère progression

Le chiffre d'affaires de la zone Nord est en progression de 2,5 %, portée par Witre (+ 9,9 % en devise locale), grâce à un environnement économique local plus favorable.

La rentabilité opérationnelle est en légère croissance (3,2 % à 3,3 %) tirée par la progression de la marge commerciale de Witre de + 1 point.

Zone Est

Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie

<i>En milliers d'euros</i>	2017/2016	2016/2015	Variation
Chiffre d'affaires	21 042	18 509	13,7 %
Résultat opérationnel courant	1 434	1 271	12,8 %
Rentabilité opérationnelle	6,8 %	6,9 %	
Effectif moyen	109	99	10,1 %

Une rentabilité opérationnelle stable

L'activité de la zone Est est en croissance + 13,7 % (+ 12,6 % à change constant), principalement portée par la Pologne (+ 46,1 % en devise locale) et la Hongrie (+ 21,3 % en devise locale). La croissance de la Pologne traduit notre volonté d'accroître notre présence sur ce marché porteur. La République Tchèque poursuit sa croissance sur l'exercice (+ 4,0 % en devise locale).

La rentabilité opérationnelle reste stable : le taux de rentabilité est maintenu grâce à la progression de la marge commerciale de 1 point sur la zone (34,8 % contre 33,8 % l'an passé). La République tchèque porte la croissance de la marge commerciale notamment grâce à l'amélioration de sa marge produit et à une augmentation des remises de fin d'année. Les investissements réalisés sur la Pologne ainsi que les coûts de fermeture des bureaux en Slovaquie pèsent sur la rentabilité de la zone.

Autres informations

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice, venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés, n'est à rapporter.

Activités de la Société en matière de recherche et développement

La Société ne mène aucune activité de recherche et développement à proprement parler. Ses équipes ont néanmoins constamment à cœur de développer et de faire évoluer tous les processus et les pratiques susceptibles de favoriser l'activité.

Répartition des dettes fournisseurs de Manutan International au 30 septembre 2017

La répartition des échéances des dettes fournisseurs est la suivante (*en euros*) :

Déjà échues au 30/09/2017	Échues le 30/09/2017	Échues dans 1 à 30 jours	Échues dans 30 à 60 jours	Échues dans 61 jours	Total dettes fournisseurs
355 417,60	1 450 278,98	538 305,25	80 350,26	0,00	2 424 352,09 € 510 factures

Répartition des créances clients de Manutan International au 30 septembre 2017

La répartition des échéances des créances clients est la suivante (*en euros*) :

Échues depuis 60 jours	Échues depuis 60 jours	Échues le 30/09/2017	Non échues	Total créances clients
934 610,39	235 888,25	1 152,85	6 055 277,90	7 226 929,39 € 146 factures

Présentation des comptes annuels

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni des méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence significative sur la lecture faite des états financiers.

Prise de participations

En application des dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pris de participation dans aucune société ayant son siège social en France.

Charges non déductibles fiscalement et dépenses somptuaires

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé, et donc réintégré, aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5, 54 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, autres que les amortissements réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société, soit 54 673,14 euros.

Changement de la situation financière ou commerciale

Nous déclarons qu'il n'y a pas eu de changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Société au cours et après la clôture de l'exercice.

Conventions non courantes

Il n'existe pas de convention non courante entre un dirigeant ou un actionnaire et une des filiales détenues à plus de 50 % par Manutan International.

Avis financier du 17 janvier 2018

Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2017/2018

Poursuite de la dynamique de croissance

En milliers d'euros

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	187 110	175 453

Au premier trimestre de son exercice 2017/2018, l'activité du groupe Manutan est en croissance de 6,6 % par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, incluant un effet de change de - 0,2 % et un effet jours de - 0,1 %

(+ 6,9 % à change et jours constants). Le chiffre d'affaires s'établit donc à 187,1 millions d'euros, contre 175,5 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Du point de vue de ses zones opérationnelles, le Groupe présente le paysage suivant :

En milliers d'euros

	CA à fin décembre 2017	CA à fin décembre 2016
Nord	11 048	10 324
Centre	30 110	28 541
Est	6 759	5 470
Sud	113 256	106 650
Ouest	25 936	24 468
TOTAL	187 110	175 453

À change et jours constants

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Exercice
Nord	+ 10,3 %				+ 10,3 %
Centre	+ 7,3 %				+ 7,3 %
Est	+ 20,3 %				+ 20,3 %
Sud	+ 5,6 %				+ 5,6 %
Ouest	+ 7,5 %				+ 7,5 %
TOTAL GROUPE	+ 6,9 %				+ 6,9 %

La poursuite de la dynamique de croissance du chiffre d'affaires s'affiche sur l'ensemble des zones opérationnelles du Groupe.

Pour la suite de l'exercice, le Groupe va continuer à mettre en œuvre sa stratégie de développement tout en maintenant son plan d'investissements moyen terme. Enfin, il restera très actif dans la recherche d'opportunités de croissance externe.

À propos du groupe Manutan

Le groupe Manutan compte parmi les leaders européens de la distribution multicanale d'équipements pour les entreprises et les collectivités. Implanté dans 17 pays au travers de 25 filiales opérationnelles, le Groupe est un acteur majeur en Europe.

Manutan International est une société cotée sur Euronext Paris – compartiment B – ISIN : FR0000032302-MAN.

www.manutan.com

Prochain rendez-vous : publication du résultat du 2^e trimestre 2017/2018 : le 13 avril 2018 (après clôture du marché).

Facteurs de risques de l'émetteur

Politique de gestion des risques

La gestion des risques au sein du groupe Manutan s'articule principalement autour du renforcement de son environnement de contrôle interne et des outils d'évaluation des risques. Elle s'appuie également sur l'optimisation de la couverture assurance du Groupe. Cette politique prend la forme de divers projets placés sous la supervision de la cellule de contrôle interne. Un suivi des différents projets est présenté régulièrement au Comité d'Audit.

Par ailleurs, le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la gouvernance et les procédures de contrôle interne fournit un état des lieux des pratiques du Groupe en la matière (page 56 et suivantes du présent document).

Conformément au cadre réglementaire, la Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs), et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Toutefois, le groupe Manutan ne peut pas fournir une garantie absolue quant à l'élimination totale des risques auxquels il pourrait être exposé, du fait de l'exercice de ses activités dans un environnement en constante évolution. Néanmoins, il est important de souligner que, parmi les risques identifiés à ce jour, aucun n'est avéré, ni ne menace le bon déroulement de l'activité du Groupe, qui s'effectue dans le respect des pratiques commerciales reconnues et du cadre réglementaire applicable.

Risques financiers

Risque de marché

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative aux risques de marché, compte tenu de sa structure financière et de la faible part de son capital traitée en Bourse (17,65 % au 30 septembre 2017).

Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En effet, le Groupe n'est pas significativement exposé aux risques de liquidité. Au 30 septembre 2017, les disponibilités du Groupe s'établissent à 87 146 milliers d'euros en incluant les placements financiers courants, alors que les dettes financières se montent à 61 680 milliers d'euros. Le ratio « dette financière consolidée/fonds propres consolidés » ressort à 0,15.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées pour 20 115 milliers d'euros. Au 30 septembre 2017, ces lignes ont été utilisées à hauteur de 20 000 milliers d'euros.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect des covenants juridiques et financiers suivants :

- ratio des dettes financières à moyen et long terme sur capitaux propres inférieur à 1 ;
- ratio d'endettement net sur capacité d'autofinancement inférieur à 2.

L'analyse des risques de liquidité est exposée dans la note 8.25 page 119 de l'annexe aux comptes consolidés 2017.

Risques de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer les risques de taux global pour la dette nette du Groupe avec comme objectif principal de garantir le coût financier de la dette à moyen terme et d'optimiser ainsi le coût financier annuel de la dette. Cette politique, gérée par la Trésorerie Groupe, repose également sur une combinaison d'instruments dérivés à taux variable et à taux fixe. Au 30 septembre 2017, le Groupe n'a pas souscrit d'instrument dérivé de *swap* de taux.

L'analyse des risques de taux est exposée dans la note 8.25 page 119 de l'annexe aux comptes consolidés 2017.

Risques de change

Le Groupe mène une politique générale de gestion des risques avec des instruments financiers tels que du change à terme ou des options de change. La plupart des contrats de couverture de change ont des échéances entre trois et douze mois maximum visant à se couvrir de variations de taux sur l'exercice fiscal en cours.

L'analyse des risques de change est exposée dans la note 8.25 page 119 de l'annexe aux comptes consolidés 2017.

Risques sur actions

L'exposition du Groupe aux risques de perte en capital se limite à la détention d'actions propres Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé.

Au 30 septembre 2017, les actions autodétenues sont au nombre de 13 062 et sont détaillées dans les notes 8.11 et 8.25 pages 108 et 119 de l'annexe aux comptes consolidés 2017.

Risques de crédit client

En raison de l'activité du Groupe, les risques de crédit client sont limités car l'ensemble du portefeuille des clients est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. La politique du Groupe permet de vérifier la santé financière et la solvabilité des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

L'analyse des risques de crédit client est exposée dans la note 8.25 page 119 de l'annexe aux comptes consolidés 2017.

Risques liés à l'environnement économique

Les incidences des variations de conjoncture économique d'un pays à l'autre sont atténuées par l'amplitude de la couverture géographique du Groupe.

Son implantation exclusive en Europe et la composition géographique de son chiffre d'affaires, lui permettent de considérer que ses activités sont très faiblement exposées aux risques pays tels que l'instabilité politique, les guerres ou autres.

Brexit

Au 30 septembre 2017, le chiffre d'affaires du groupe Manutan s'établit à 708,8 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des entités de la zone UK (IronmongeryDirect Ltd, Rapid Racking Ltd, Key Industrial Equipment Ltd et Essex Electrical Wholesalers Ltd), représente 15 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Le Groupe n'est donc pas fortement exposé aux impacts du Brexit.

Risque des matières premières

Le Groupe n'est pas directement exposé aux risques liés à la variation des prix des matières premières, mais plutôt indirectement par le biais des produits qu'il distribue.

À ce jour, l'impact de la variation des prix des matières premières sur la marge opérationnelle du Groupe est maîtrisé, comme en témoignent les résultats de l'exercice. Pour ce faire, une politique de négociation active et préventive est poursuivie par les équipes Achats du Groupe auprès des principaux fournisseurs concernés.

Risques relatifs au secteur d'activité

Risques liés aux systèmes d'information

Le fort développement des nouvelles technologies et la migration graduelle des sociétés du Groupe vers un système unifié (progiciel de gestion intégré - PGI), l'exposent à plusieurs risques : attaques informatiques, tentatives d'intrusions, pannes techniques entraînant l'indisponibilité des outils informatiques ou encore le vol de données.

C'est pourquoi la Direction des Systèmes d'Information du Groupe est chargée de la sécurisation des réseaux et des systèmes d'une part, et des applications nécessaires à la continuité de l'activité du Groupe d'autre part.

En lien avec la politique de contrôle interne du Groupe et sa politique de sûreté, ces risques font l'objet de mesures de sécurité fonctionnelles, techniques et juridiques. Des contrôles sont également réalisés pour vérifier la mise en œuvre de ces plans d'actions.

Un Comité de Sécurité est également tenu une fois par trimestre et réunit le Directeur des Systèmes d'Information, le Responsable sécurité des Systèmes d'Information et le pôle contrôle interne. Ces réunions permettent d'effectuer une revue des principaux projets relatifs à la sécurisation des réseaux et des systèmes. Les éventuelles anomalies ou risques relevés durant la période font également l'objet d'un déploiement de plans d'actions correctifs partagés avec l'ensemble des parties prenantes.

Risque de défaillance d'un transporteur

La variété des clients du Groupe et leur localisation géographique nécessitent de multiples flux logistiques. Dans le cas où l'un des transporteurs du Groupe devait faire durablement défaut, les conséquences liées au remplacement d'un transporteur resteraient limitées, que ce soit en termes de coût ou de délais de livraison.

Afin de maîtriser ce risque, le Groupe dispose d'instruments de flexibilité et de modulation (envoi depuis le fournisseur, relations transporteurs diversifiées, accord avec d'autres transporteurs), et d'une cellule dédiée au transport permettant entre autres une très grande réactivité.

Risques concurrentiels

Le Groupe est confronté à la concurrence d'autres groupes en ce qui concerne sa politique d'acquisition et de croissance organique. De ce fait, les informations stratégiques, commerciales et concurrentielles portant notamment sur les projets structurants du Groupe en termes de croissance externe ou organique, sont d'une grande sensibilité.

C'est pourquoi le Groupe a mis en place des mesures de sensibilisation pour ses collaborateurs en matière de confidentialité, de sécurisation des sites intranet et de gestion des accès.

Risques liés aux acquisitions

En cas de développement externe, notamment par le biais d'acquisitions, des risques existent : difficultés d'intégration, non-réalisation des gains et des synergies escomptées ou encore départ de salariés clés. Des risques liés à l'évaluation du bilan peuvent également apparaître à l'issue de la matérialisation des acquisitions et entraîner des provisions pour dépréciation d'actifs.

Les processus d'acquisitions mis en œuvre par le Groupe, notamment lors des *due diligences*, visent à appréhender au mieux les incertitudes qui pèsent en pareil cas sur ces différents risques. La cellule chargée des opérations de croissance externe réalise les *due diligences* avec l'appui de conseils locaux spécialisés et reconnus.

L'appréciation qui en résulte dépend de la qualité de l'information qui lui est transmise et reste limitée par l'encadrement juridique et réglementaire applicable en droit local des sociétés.

Risques liés à la protection des actifs

Les sites et installations du Groupe, principalement composés d'entrepôts et de bâtiments tertiaires, peuvent être exposés à des actes de malveillance ou à des accidents.

Pour lutter contre ce type de risques, le Groupe s'est doté d'une politique de protection des actifs. Cette politique, pilotée en central, demande aux entités de mettre en œuvre des solutions éprouvées de réduction des risques intégrant les domaines techniques, juridiques, managériaux et organisationnels.

Aussi, l'ensemble des sites sensibles font l'objet de mesures de protection face à d'éventuelles malveillances, en fonction des spécificités du site.

En matière de protection du patrimoine immatériel, le Groupe poursuit ses actions (voir la partie « Risques liés aux systèmes d'information » en page 82), avec pour double objectif de prévenir toute action d'origine interne ou externe.

Risques éthiques et sociaux

Bien que son activité ne l'expose pas à des risques éthiques majeurs, le Groupe agit dans ses affaires courantes dans le respect des règles éthiques et des bonnes pratiques généralement admises vis-à-vis de tous ses partenaires.

À sa connaissance, le Groupe n'est pas exposé particulièrement aux risques sociaux, hormis ceux qui pourraient survenir dans le cours normal de la vie des entreprises.

Risques liés à la réputation

Le Groupe peut être confronté à un événement médiatique majeur portant atteinte à son image. Il est exposé au risque de réputation, notamment lorsque sont mises en défaut ses valeurs ou l'excellence opérationnelle (accident relatif à l'hygiène et/ou la sécurité, pratiques d'un fournisseur, conflit avec un client).

Ces événements peuvent entraîner une campagne de dénigrement du Groupe. Face à ces risques, le Groupe, de par ses politiques, son organisation, ses procédures et sa gouvernance, met tout en œuvre pour prévenir les risques opérationnels et toutes attaques qui pourraient affecter sa réputation.

Risques industriels et environnementaux

Les sociétés du Groupe veillent à intégrer dans leurs pratiques quotidiennes la gestion de la qualité, de la sécurité et de l'environnement. Elles opèrent conformément aux législations locales en la matière, et sont même proactives et impliquées dans le respect de l'environnement, comme le montre la double certification HQE du nouveau Centre européen du Groupe construit à Gonesse.

La typologie même de l'activité du Groupe est garante d'un impact limité sur l'environnement et de l'absence de risques avérés. Le Groupe n'est pas amené, de par la nature de son activité, à manipuler des produits présentant un risque industriel ou environnemental significatif.

Par ailleurs, plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure, ont obtenu la certification qualité de leur processus de distribution/vente, dont Manutan France, qui a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001.

Risques juridiques

L'activité de distribution du Groupe (vente aux entreprises) est soumise à la réglementation en vigueur en matière de vente à distance aux entreprises et aux collectivités.

Le Groupe poursuit son objectif de prévention des risques juridiques par la mise en place et le suivi de procédures Groupe permettant de définir et de répartir les rôles et responsabilités des acteurs clés dans les domaines notamment des achats, de la vente aux Grands Comptes européens, de l'e-business, des marques et des noms de domaine.

À la connaissance du Groupe, il n'existe à ce jour aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Par ailleurs, à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui soit en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Risques assurances

Dans le cadre de sa politique de gestion et de financement des risques, le groupe Manutan et ses filiales ont notamment souscrit les polices d'assurance suivantes :

- dommages aux biens et pertes d'exploitation.

Le programme « Dommages aux biens et pertes d'exploitation » prévoit la mise en place d'une police Master et l'émission de polices locales pour les filiales étrangères.

Par ailleurs, le groupe Manutan a mis en place un planning de visites de risques associé à un programme d'assurance « Dommages aux biens et pertes d'exploitation ». Pour une meilleure gestion des risques, les principaux sites du Groupe font périodiquement l'objet de visites réalisées par un ingénieur prévention. Ces visites permettent d'effectuer un audit des vulnérabilités et de mettre en place des mesures de prévention et de protection qui correspondent ;

- responsabilité civile des Dirigeants ;
- responsabilité civile générale : le Groupe a souscrit à un programme d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales, du fait des dommages causés aux tiers.

Dans la perspective d'une bonne mise en œuvre de sa stratégie de gestion des risques, le groupe Manutan s'attache notamment à s'assurer auprès de compagnies d'assurances, notoirement solvables et à forte dimension internationale.

Au 30 septembre 2017, aucun sinistre à impact financier significatif et dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2017 n'a été identifié.

États financiers arrêtés au 30 septembre 2017

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	86
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	91
État de la situation financière au 30 septembre 2017 _____	91
État du résultat global au 30 septembre 2017 _____	93
Autres éléments du résultat global au 30 septembre 2017 _____	93
Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2017 _____	94
Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 septembre 2017 _____	95
ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	96
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	124
COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE	128
Bilan au 30 septembre 2017 _____	128
Compte de résultat au 30 septembre 2017 _____	130
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	131
Note 1 Activité de la Société et faits caractéristiques de l'exercice _____	131
Note 2 Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice _____	131
Note 3 Informations relatives au bilan actif _____	131
Note 4 Informations relatives au bilan passif _____	135
Note 5 Informations relatives au compte de résultat _____	138
Note 6 Informations diverses _____	142
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	144
RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	146

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2017

À l'Assemblée Générale de la société Manutan International SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Manutan International SA relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation de la valeur recouvrable des goodwill

Risque identifié

Au 30 septembre 2017, la valeur nette des goodwill s'élève à 144 millions d'euros dans les états financiers consolidés du Groupe (soit 23 % du total de l'actif).

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs goodwill. Ils correspondent à l'écart entre le prix payé et la juste valeur des actifs et passifs acquis et ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées.

La direction s'assure, au moyen de tests de dépréciation annuels, que la valeur nette comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable.

Comme indiqué dans la note 7.4 aux états financiers consolidés, la valeur recouvrable est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle peut être rattaché le goodwill. Au sein du groupe Manutan, les cinq zones opérationnelles sont autant d'UGT dès lors que des synergies existent entre ces entités opérant sur un même marché géographique et utilisant des moyens d'exploitation communs, avec une direction opérationnelle unique.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie est calculée par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie opérationnels prévisionnels après impôt et après investissements de renouvellement, tels qu'ils ressortent des plans d'affaires établis par chaque unité génératrice de trésorerie et validés par le management du Groupe dans le cadre de son pilotage opérationnel.

Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance des revenus à l'infini, des taux de marge brut retenus pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué, tels que présentés dans la note 8.1 aux états financiers consolidés. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Dans le cadre de nos diligences, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des goodwill et avons, notamment :

- analysé la conformité de la méthodologie appliquée par la Société avec les normes comptables en vigueur ;
- apprécié la cohérence des hypothèses de détermination des flux de trésorerie futurs en lien, avec les réalisations passées et notre connaissance des activités confortée par des entretiens avec la direction ;
- analysé, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, les hypothèses retenues par la direction dans le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs, ainsi que le taux de croissance à l'infini ;
- étudié les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable des goodwill effectuées par la direction et réalisé nos propres analyses de sensibilité sur les hypothèses clés, pour apprécier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des goodwill.

Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations données dans les notes 7.4 et 8.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Manutan International SA par l'Assemblée Générale du 4 mars 2004 pour KPMG Audit, Département de KPMG S.A. et du 14 mars 2003 pour MAZARS.

Au 30 septembre 2017, KPMG Audit, Département de KPMG S.A. était dans la 13^e année de sa mission sans interruption et MAZARS dans la 14^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons un rapport au Comité d'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 29 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé

Mazars

Anne Veaute
Associée

Organigramme au 30 septembre 2017 *par zone*

				SUD	
M A N U T A N I N T E R N A T I O N A L	100%	Manutan SA		France	
	100%	SCI Philippe Auguste		France	
	100%	Manutan Italia Spa		Italie	
	100%	Manutan Unipessoal Lda		Portugal	
	100%	Manutan SI		Espagne	
	100%	Manutan Collectivités SAS		France	
	100%	Sports et Loisirs SAS		France	
	100%	Papeteries Pichon SAS		France	
					
				OUEST	
M A N U T A N I N T E R N A T I O N A L	100%	Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100%	Key Industrial Equipment Ltd	Royaume-Uni
			100%	Metro Storage Systems Ltd	République d'Irlande ⁽¹⁾
	100%	The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)	100%	Rapid Racking Ltd	Royaume-Uni
	100%	Group Hardware Ltd (Royaume-Uni)	100%	IronmongeryDirect Ltd	Royaume-Uni
	100%	Essex Electrical Wholesalers (Braintree) Ltd			Royaume-Uni
					
				CENTRE	
M A N U T A N I N T E R N A T I O N A L	100%	Manovert BV (Pays-Bas)	99,15%	Manutan NV	Belgique
			100%	Manutan BV	Pays-Bas
	70,7%	Manutan GmbH (Allemagne)	100%	Manutan GmbH	Suisse
			29,3%	Manutan GmbH	Allemagne
					
				EST	
M A N U T A N I N T E R N A T I O N A L	100%	Manutan s.r.o.		République tchèque	
	100%	Trovatar a.s.		République tchèque	
	100%	Manutan Polska Sp z.o.o.		Pologne	
	100%	Manutan Hungaria Kft		Hongrie	
	100%	Manutan Slovakia s.r.o.		Slovaquie	
					
				NORD	
M A N U T A N I N T E R N A T I O N A L	100%	Witre AB (Suède)	100%	Witre A/S	Norvège
			100%	Witre Danmark A/S	Danemark
			100%	Witre OY	Finlande
	100%	Ikaros Cleantech AB (Suède)	100%	Ikaros Finland OY	Finlande
					

(1) Société dissoute après le 30 septembre 2016.

États financiers consolidés

État de la situation financière au 30 septembre 2017

ACTIFS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Goodwill	8.1	144 454	145 223	149 633
Autres immobilisations incorporelles	8.2	34 596	37 752	39 213
Immobilisations corporelles	8.2	94 384	99 247	104 868
Immeubles de placement	8.4	539	348	442
Actifs financiers non courants	8.5	1 541	1 578	1 556
Actifs d'impôts différés	8.21	4 158	3 571	3 305
Actifs non courants		279 672	287 718	299 018
Stocks	8.6	63 039	58 191	55 701
Créances clients	8.6	179 895	162 343	159 905
Autres créances et comptes de régularisation	8.7	6 889	5 633	6 691
Créance d'impôts courants		990	3 307	4 482
Actifs courants de gestion de trésorerie	8.9	5 000	5 000	5 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.9	82 157	73 467	67 021
Actifs détenus en vue de la vente	8.10	74	609	0
Actifs courants		338 044	308 551	298 800
TOTAL ACTIF		617 716	596 269	597 818

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Capital social		15 227	15 227	15 227
Primes d'émission		5 796	5 796	5 796
Réserves consolidées		344 618	323 494	320 660
Résultat consolidé		39 069	34 050	25 805
Capitaux propres du Groupe	8.11	404 711	378 566	367 488
Participations ne donnant pas le contrôle		137	114	120
Total capitaux propres		404 848	378 680	367 608
Passifs financiers non courants	8.12-8.13	49 853	61 780	72 365
Provisions pour avantages du personnel	8.14	3 710	2 839	2 520
Passifs d'impôts différés	8.21	10 107	10 044	9 639
Passifs non courants		63 670	74 663	84 524
Provisions pour autres passifs	8.15	3 726	3 625	3 862
Passifs financiers courants	8.12-8.13	11 837	21 829	23 748
Dettes fournisseurs		91 315	83 541	84 725
Autres dettes et comptes de régularisation	8.16	37 998	30 135	31 161
Impôts courants dus		4 323	3 797	2 191
Passifs courants		149 199	142 926	145 687
Total passifs hors capitaux propres		212 869	217 590	230 211
TOTAL PASSIFS		617 716	596 269	597 818

État du résultat global au 30 septembre 2017

En milliers d'euros	Notes	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Chiffre d'affaires (HT)	8.24	708 801	682 578	623 539
Coût des ventes		(442 400)	(431 015)	(386 059)
Marge commerciale		266 400	251 562	237 480
Charges administratives et commerciales	8.17	(213 717)	(203 409)	(197 372)
Résultat opérationnel courant	8.24	52 683	48 154	40 109
Autres produits et charges opérationnels	8.19	1 060	(1 301)	(1 975)
Résultat opérationnel		53 743	46 853	38 135
Produits financiers	8.20	2 209	2 648	1 625
Charges financières	8.20	(3 223)	(1 715)	(2 243)
Résultat avant impôts		52 729	47 786	37 516
Impôts sur les sociétés	8.21	(13 615)	(13 707)	(11 693)
Résultat net de l'ensemble consolidé		39 114	34 078	25 823
<ul style="list-style-type: none"> ■ participations ne donnant pas le contrôle ■ résultat part Groupe 		44	28	17
		39 069	34 050	25 806
Résultat par action, net part du Groupe, hors actions autodétenues (en euros)				
<ul style="list-style-type: none"> ■ de base ■ dilué 	8.22	5,14	4,48	3,40
	8.22	5,14	4,48	3,40

Autres éléments du résultat global au 30 septembre 2017

En milliers d'euros	Notes	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Résultat net de l'ensemble consolidé		39 114	34 078	25 823
Éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat				
Écarts actuariels sur engagement du personnel		(863)	(58)	(36)
Paiements en actions et assimilés	8.11			
Impôts sur éléments non reclassables en résultat		250	21	17
Total éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat		(613)	(37)	(19)
Éléments pouvant être reclassés en résultat				
Écarts de conversion	8.11	(911)	(13 435)	3 438
Variation nette de juste valeur des instruments financiers ⁽¹⁾		0	0	11
Impôts sur éléments reclassables en résultat		0	0	(4)
Total éléments pouvant être reclassés en résultat		(911)	(13 435)	3 445
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(1 524)	(13 472)	3 426
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		37 590	20 606	29 249
Attribuables aux :				
<ul style="list-style-type: none"> ■ propriétaires de la Société ■ participations ne donnant pas le contrôle 		37 545	20 578	29 232
		44	28	17

(1) Variations de juste valeur de la part efficace des instruments.

Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves Consolidées	Résultat	Titres de l'entreprise consolidante	Capitaux propres du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 30/09/2015	15 227	5 796	321 623	25 806	(965)	367 488	120	367 608
Résultat :								
■ affectation du résultat			25 806	(25 806)				
■ résultat de l'exercice				34 050		34 050	28	34 078
Dividendes accordés (<i>soit 1,17 euros par action</i>)			(9 500)			(9 500)	(34)	(9 534)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(13 472)			(13 472)		(13 472)
Incidence des achats/ventes d'actions autodétenues								
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle								
Au 30/09/2016	15 227	5 796	324 457	34 050	(965)	378 566	114	378 680
Résultat :								
■ affectation du résultat			34 050	(34 050)				
■ résultat de l'exercice				39 069		39 069	44	39 114
Dividendes accordés (<i>soit 1,50 euros par action</i>)			(11 400)			(11 400)	(21)	(11 421)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			(1 524)			(1 524)		(1 524)
Incidence des achats/ventes d'actions autodétenues								
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle								
AU 30/09/2017	15 227	5 796	345 582	39 069	(965)	404 711	137	404 848

Tableau de flux de trésorerie consolidé au 30 septembre 2017

En milliers d'euros	Notes	2016/2017	2015/2016	2014/2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		63 725	55 331	66 944
Opérations d'exploitation				
Capacité d'autofinancement	8.23	54 670	49 649	43 257
Variation du besoin en fonds de roulement	8.23	(5 843)	(4 854)	(9 124)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		48 827	44 795	34 133
<i>Dont intérêts versés</i>		<i>(734)</i>	<i>(882)</i>	<i>(816)</i>
<i>Dont décaissement d'impôts sur les sociétés</i>		<i>(11 012)</i>	<i>(10 757)</i>	<i>(10 327)</i>
Opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.2	(2 855)	(4 998)	(11 338)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.2	(3 800)	(3 696)	(4 854)
Acquisitions/Cessions d'immobilisations financières		38	(21)	(395)
Cessions d'immobilisations corporelles		52	64	61
Incidence des variations de périmètre		(7)	(3 007)	(68 883)
Variation des dettes/créances sur immobilisations		213	(92)	(94)
Flux de trésorerie nécessités par les investissements		(6 359)	(11 751)	(85 502)
Opérations de financement				
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère		(11 400)	(9 500)	(8 889)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(21)	(34)	(25)
Remboursement des dettes financières ⁽¹⁾		(12 559)	(12 267)	(7 110)
Augmentation des dettes financières		0	0	48 317
Flux nets de trésorerie nécessités par les opérations de financement		(23 980)	(21 800)	32 293
(Augmentation)/diminution des actifs courants de gestion de Trésorerie		0	0	7 000
Variation des écarts de conversion		(66)	(2 850)	465
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		18 422	8 394	(11 611)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		82 147	63 725	55 333
Trésorerie disponible du Groupe à la clôture	8.9	87 147	68 725	60 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets		82 147	63 725	55 331
Actifs courants de gestion de trésorerie		5 000	5 000	5 000

(1) Les remboursements de dettes financières concernent principalement le crédit-bail immobilier du Centre Européen et le crédit bancaire souscrit par Manutan international en juin 2015.

Annexe aux états financiers consolidés

Note 1 Entité présentant les états financiers

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, se rapportent aux comptes consolidés du groupe Manutan. Ils sont présentés par Manutan International, Société Anonyme à Conseil d'Administration,

sis ZAC du Parc des Tulipes, avenue du XXI^e siècle à Gonesse, France. L'activité du Groupe consiste en la vente à distance d'équipements et consommables industriels et de bureau aux entreprises et collectivités locales.

Note 2 Déclaration de conformité

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du groupe Manutan sont établis conformément à l'ensemble des normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne. Il n'y a pas de différences avec le référentiel IASB.

Les états financiers consolidés ont été régulièrement arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2017 et n'ont pas appelé de remarque. Ils seront remis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 8 mars 2018.

Note 3 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme par les entités du Groupe.

Les normes suivantes sont appliquées par le Groupe pour la première fois au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 mais n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers annuels du Groupe :

- Amendements à IAS 16 et IAS 38 – Éclaircissements sur les modes d'amortissement acceptables ;
- Amendements à IFRS 11 – Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes ;

- Amendements à IAS 1 – Amélioration des informations à fournir en annexe ;

- Améliorations annuelles des IFRS (2012-2014) – applicable pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2016.

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements de normes et interprétations sont en vigueur pour l'exercice ouvert après le 1^{er} janvier 2017 et n'ont pas été appliqués par anticipation pour la préparation de ces états financiers consolidés. Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application obligatoire et pertinents pour le Groupe sont énumérés ci-dessous :

- Amendements à IAS 7 – Initiative concernant les informations à fournir ;

- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ;

- Améliorations annuelles des IFRS (2014-2016) – applicable pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2017 ;

- La norme IFRS 15 sur le revenu est applicable par Manutan pour l'exercice avant le 1^{er} octobre 2018. L'impact de l'application de cette nouvelle norme est en cours de détermination. Toutefois, le groupe Manutan n'attend pas d'incidence significative sur les comptes consolidés ;

- À noter que les impacts des projets de normes ou d'interprétation actuellement en cours d'étude par l'IASB et l'IFRIC n'ont pas été anticipés dans ces états financiers.

Note 4 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs corporels et

incorporels dans le cadre des tests de dépréciation, de la valorisation du montant des autres passifs, des provisions pour dépréciations des stocks, des créances et des impôts différés actifs. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Note 5 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun mouvement significatif de périmètre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2016/2017.

Au cours du second semestre de l'exercice, le Groupe a procédé à la vente de l'ensemble immobilier de la Vitseroelstraat à Ternat en Belgique. Cette vente a généré 2,9 millions d'euros de trésorerie sur l'exercice et une plus-value non courante de 2,3 millions d'euros.

Note 6 Le groupe Manutan : périmètre de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre sont consolidées par intégration globale. Elles appliquent des principes comptables homogènes (dits « principes comptables Groupe ») pour l'enregistrement et la présentation de transactions et événements similaires.

Le périmètre de consolidation au 30 septembre 2017 est détaillé à la note 9.

Note 7 Principales méthodes comptables

7.1 Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours) sont comptabilisés de façon rétrospective s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

7.2 Date de clôture

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 30 septembre 2017, à l'exception des sociétés Papeteries Pichon et Essex Electrical Wholesalers dont l'exercice s'achève le 31 décembre.

Ainsi, une situation intermédiaire a été établie pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 pour les sociétés Papeteries Pichon et Essex Electrical Wholesalers.

7.3 Conversion des états financiers et des opérations en devises

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères est la monnaie locale.

Par conséquent, les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'Euro sont convertis selon la méthode suivante :

- conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période ;
- les produits et charges d'une société à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les variations de capitaux propres de la période (augmentation de capital, acquisition...) ou sur les éléments du compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du Groupe et la part des tiers. L'incidence de ces écarts est isolée dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

7.4 Goodwill

La différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée et l'évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

La juste valeur de la contrepartie transférée comprend l'actualisation de la dette en cas de paiement différé ou étalé. Les frais relatifs à l'acquisition sont quant à eux comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Par ailleurs, les actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres sont évalués à leur juste valeur.

Le Groupe pratique un test de dépréciation de ses goodwill. La valeur recouvrable est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle peut être rattaché le goodwill. Au sein du groupe Manutan, les cinq zones opérationnelles sont autant d'UGT dès lors que des synergies existent entre ces entités opérant sur un même marché géographique et utilisant des moyens d'exploitation communs, avec une Direction opérationnelle unique. Toutefois, dans certains cas, l'UGT pourra être constituée d'une entité juridique opérationnelle seule.

La valeur d'utilité des UGT est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt et après investissements de renouvellement, tels qu'ils ressortent des plans d'affaires établis par chaque UGT et validés par le management du Groupe dans le cadre de son pilotage opérationnel. La période du plan d'affaires, généralement de trois années est complétée par deux années d'extrapolations et par une valeur terminale qui est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré limité

au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Le taux d'actualisation retenu est calculé par UGT à la clôture de chaque exercice, selon une répartition dettes/capitaux propres correspondant à une moyenne des entreprises du même secteur.

Ces tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an à la clôture de l'exercice.

Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur nette comptable de l'UGT est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'UGT nette des coûts de cession et sa valeur d'utilité.

7.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en service, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels ainsi que leurs adaptations sont amorties à compter de leur date de mise en service sur le mode linéaire sur une durée allant de 1 à 7 ans selon leur objet et leur durée d'utilité.

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation en cas d'identification d'indicateurs de perte de valeur.

7.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les amortissements sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation :

- constructions : 20 à 30 ans pour les bâtiments à usage principal d'entrepôt et pour les bureaux ;
- installations et agencements : 10 à 15 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériels et outillages, mobilier et matériel de bureau) : 5 ans.

7.7 Contrats de locations

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des avantages et risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classifiés en contrat de location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations pour lesquels l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété est supporté par le Groupe sont classés en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés à l'actif au commencement du contrat pour la juste valeur du bien loué. Chaque paiement fait au titre du contrat de location est ventilé entre charge

financière et amortissement du solde de la dette financière afférente.

Les immobilisations acquises dans ce cadre sont amorties sur leur durée d'utilité.

7.8 Immobilier de placement

Les immeubles de placement sont constitués de terrains et/ou de constructions appartenant au Groupe, ou dont le Groupe a la jouissance, qui ne sont pas utilisés directement pour l'activité principale du Groupe.

Les immeubles de placement sont présentés au bilan sur une ligne distincte. Ils sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

7.9 Créances clients et autres créances

L'ensemble du poste client est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. Ces créances sont prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur risque d'irrécouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique fonction de leur antériorité.

7.10 Stocks

Les stocks sont évalués, en utilisant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP), au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération les éléments suivants :

- les articles périmés ;
- les articles à faible rotation ;
- les articles mis en exposition ou en consigne.

7.11 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur en actifs/passifs « financiers courants ». Ils sont ensuite réévalués à chaque clôture à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de la perte/du profit afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe distingue ainsi :

- la couverture de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés, ou encore d'engagement ferme. Les profits et pertes constatés sur le dérivé, comme sur l'instrument couvert, sont comptabilisés au compte de résultat en charges/produits financiers pour la partie réputée efficace de la couverture. Il en est de même pour la partie réputée non efficace ;
- la couverture de risques spécifiques à des actifs ou à des passifs comptabilisés, ou encore à des transactions futures hautement probables, aussi désignée « couverture de flux de trésorerie ». Pour la partie réputée efficace de la

couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les profits/pertes constatés sur la partie non efficace sont eux comptabilisés au compte de résultat en autres produits/charges ;

- la couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger. La comptabilisation des variations de juste valeur répond aux mêmes règles que celles de la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés dont les caractéristiques ne satisfont pas à celles de la comptabilité de couverture, ou qui n'ont pas été désignés comme tel, voient leur variation de juste valeur comptabilisée au compte de résultat en produits/charges financiers.

Conformément à IFRS 7, la détermination de la juste valeur des instruments financiers actifs et passifs peut-être définie par les manières suivantes :

- par référence à un cours coté sur un marché actif lorsqu'il existe ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 1 telle que définie dans la norme ;
- en utilisant une valorisation se basant sur un modèle prenant en compte des données observables pour les instruments non cotés tels que les dérivés ou instruments financiers actifs et passifs hors hiérarchie 1 ; cette juste valeur est classée en hiérarchie 2 conformément à la norme.

7.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « tableau des flux de trésorerie », le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à 3 mois.

Les placements de trésorerie dont la durée de placement est comprise entre 3 et 12 mois sont présentés en « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Néanmoins, aux fins d'assurer une lecture exhaustive de ses disponibilités, le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Une analyse en ce sens est présentée en complément du « tableau des flux de trésorerie » et en annexe note 8.9 « trésorerie et équivalents de trésorerie ».

7.13 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si l'entreprise entend recouvrer la valeur par voie de vente plutôt que par un usage opérationnel.

Les actifs et passifs ainsi déterminés sont classés et présentés distinctement sur une ligne du bilan lorsque les conditions essentielles suivantes ont été reconnues :

- un plan de cession est engagé ;

- les actifs et passifs sont disponibles à la vente en l'état actuel ;
- la vente est probable et interviendra dans un délai raisonnable.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché (qui correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente) si celle-ci est inférieure.

7.14 Options de souscription ou d'achats d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste « paiement en actions et assimilés » et en diminution du résultat dans le poste « charge du personnel ».

7.15 Avantages du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Médailles du travail

Elles ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel. L'engagement a été calculé pour l'ensemble de la population concernée. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en résultat.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies (tel que le système français par répartition), les charges correspondant aux cotisations sont enregistrées en compte de résultat au cours de l'exercice. Dans le cadre de ces régimes, il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses employés.

Régimes à prestations définies

Il s'agit essentiellement de régimes de retraite à rente uniforme et de régimes de retraite avec salaire de fin de carrière venant en complément des régimes de retraites obligatoires.

Les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des compléments de retraite, lorsqu'ils ne sont pas couverts par des fonds de pension ou d'assurance, font l'objet d'une provision.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon les normes et législations en vigueur au plan local. L'ensemble de la charge correspondant aux pensions restant à verser aux retraités et aux droits acquis par les salariés

est déterminée sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en capitaux propres.

7.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et des services associés (tels que transport, montage, etc.).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de transfert des risques et avantages associés aux marchandises vendues. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique de crédit management stricte permet d'assurer en amont qu'aucune vente ne soit réalisée dont le recouvrement n'est pas probable.

7.17 Retours de marchandises

Une provision est constituée pour couvrir le coût des retours de marchandises postérieurs à la clôture. Ce coût tient compte de la perte de marge brute ainsi que des frais directement liés à ces retours (transport, emballage, réparation...). La provision est fonction du taux de retour déterminé statistiquement par chaque société.

7.18 Dépenses de promotion

Les coûts des actions de promotion sont comptabilisés au moment de leur réalisation. En particulier, le coût de fabrication des catalogues est pris en charge à la date de mise à disposition de ces derniers par l'imprimeur.

7.19 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Ils sont le fruit d'événements exceptionnels et décorrélés de l'activité courante du Groupe, tels que :

- les frais d'acquisition sur titres ;
- les plus-values de cessions immobilières ;
- les coûts de personnel faisant suite à des réorganisations managériales, etc.

7.20 Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent :

- les produits liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les plus-values sur cessions et gains sur mouvements de dépréciations des actifs financiers ;
- les produits liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les produits liés à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les gains de change sur les éléments non couverts.

Les charges financières comprennent :

- les charges d'intérêts sur les emprunts et concours bancaires ;
- le coût d'inefficacité sur les opérations de couverture de change ;

- les moins-values sur cessions et pertes sur mouvements de dépréciations des actifs financiers ;
- les charges liées à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les pertes de change.

7.21 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en appliquant au résultat imposable de chaque entité du Groupe le taux d'impôt en vigueur dans le pays d'implantation.

Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant les taux d'impôts adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où sa récupération sur une durée raisonnable apparaît probable sur la base des dernières prévisions mises à jour. Les actifs d'impôts différés sont revus à chaque date de clôture et dépréciés en cas de risque de non-recouvrement.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés est enregistré en résultat, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres, dans ce cas l'effet est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

Manutan International est tête du Groupe, fiscalement intégré, qu'elle forme avec Manutan SA et Manutan Collectivités au sens de l'article 223-A du Code Général des impôts.

7.22 Résultat comptable par action

Le résultat par action est calculé sur le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice écoulé, déductions faites des actions autodétenues.

7.23 Information sectorielle

Toutes les sociétés du Groupe exercent le même métier dans leur pays d'implantation : il n'y a donc qu'un seul et même secteur d'activité.

Les zones retenues correspondent aux zones opérationnelles mises en place sur l'exercice, ces zones correspondent à la localisation géographique des actifs du Groupe. Elles regroupent des sociétés de plusieurs pays, alliant : proximité des opérations, comparabilité des comportements clients et des offres produits et services, similitudes des conditions économiques et synergies opérationnelles. Les opérations interzones, ainsi que les activités des entités non opérationnelles (holding) sont présentées sur une ligne « Autres ».

L'information revue et utilisée par les principaux décideurs opérationnels du Groupe s'appuie sur cinq zones opérationnelles.

Ainsi le Groupe communique autour de cinq zones opérationnelles qui regroupent les pays suivants :

- Nord : Suède, Norvège, Danemark, Finlande ;
- Centre : Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Suisse ;
- Est : République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Russie ;
- Sud : France, Italie, Portugal, Espagne ;
- Ouest : Royaume-Uni, République d'Irlande ;
- Autres : Holdings et éliminations d'opérations interzones.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour la détermination des résultats et actifs sectoriels sont identiques à ceux retenus pour le Groupe. Les redevances de marque « Manutan » perçues par Manutan International auprès des zones Sud et Est sont neutralisées en rubrique « Autres », afin d'améliorer la lisibilité de la performance opérationnelle et la comparabilité entre zones.

Note 8 Notes aux états financiers consolidés

Analyse des principaux postes du bilan

8.1 Goodwill

<i>En milliers d'euros</i>	Date d'acquisition	30/09/2016	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Variation de change	Reclassement	30/09/2017
Valeur nette							
UGT Centre	01/04/1995	32 596					32 596
UGT Sports et Loisirs	15/10/2012	9 365					9 365
UGT Ouest	(1)	27 746			(487)		27 259
UGT Est	(2)	1 933					1 933
UGT Ikaros	10/10/2013	6 285			26		6 311
UGT Pichon	30/06/2015	49 707					49 707
UGT Traders	(3)	17 591			(308)		17 283
TOTAL		145 223	0	0	(769)	0	144 454

(1) Deux opérations intervenues au cours des exercices 1998/99 et 2007/08.

(2) Trois opérations intervenues au cours des exercices 1998/99, 2000/01 et 2004/05.

(3) Acquisition de IronmongeryDirect (IMD) sur l'exercice 2012/2013 et de Essex Electrical Wholesalers (EEW) le 25/07/2016.

Des tests de dépréciation de ces goodwill ont été réalisés à la clôture de l'exercice selon les modalités suivantes :

terminale a été retenue. Le taux d'actualisation varie en fonction de l'UGT et du risque pays qui y est associé.

Au 30 septembre 2017, une hypothèse de croissance à l'infini limitée à 1,5 % par an des cash-flows pour la valeur

	30/09/2017	30/09/2016
UGT Centre	5,0 %	6,5 %
UGT Sports et Loisirs	5,5 %	4,7 %
UGT Ouest	7,5 %	6,1 %
UGT Est	4,2 %	4,1 %
UGT Ikaros	5,0 %	6,5 %
UGT Pichon	5,5 %	4,7 %
UGT Traders	7,5 %	6,1 %

Des tests de sensibilités sur des variations raisonnablement possibles des hypothèses clés (taux de croissance des revenus à l'infini, taux de marge brut, taux d'actualisation) de plus ou moins 1 % (individuellement et en cumulé) ont

été réalisés par le Groupe. Ces tests de sensibilité ne font pas apparaître de scénario probable conduisant à déprécier les goodwill.

8.2 Immobilisations

Autres immobilisations incorporelles

Les dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles sont constatées dans le résultat opérationnel courant.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2016/2017

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2016	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2017
Valeurs brutes							
Marques	4 112					(32)	4 080
Logiciels	65 615	1 621		(428)	7 780	22	74 609
Immobilisations en cours	17 646	1 232			(7 425)	0	11 453
Autres	4 382	2		(451)		(1)	3 931
Total	91 754	2 855		(880)	354	(11)	94 073
Amortissements							
Marques							
Logiciels	(52 569)	(6 065)		355	(164)	(18)	(58 462)
Immobilisations en cours							
Autres	(1 433)	(33)		450		1	(1 015)
Total	(54 002)	(6 098)		805	(164)	(17)	(59 477)
VALEURS NETTES	37 752	(3 243)		(75)	190	(28)	34 596

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées des dépenses d'investissement dans le système d'information du Groupe.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2015/2016

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2016
Valeurs brutes							
Marques	4 531					(419)	4 112
Logiciels	64 074	730		(32)	986	(144)	65 615
Immobilisations en cours	14 334	4 251			(939)	0	17 646
Autres	4 450	17			(47)	(38)	4 382
Total	87 389	4 998		(32)	0	(601)	91 754
Amortissements							
Marques							
Logiciels	(46 826)	(5 881)		3	0	136	(52 569)
Immobilisations en cours							
Autres	(1 350)	(118)		(1)	0	36	(1 433)
Total	(48 176)	(5 999)		2	0	171	(54 002)
VALEURS NETTES	39 213	(1 002)		(30)	0	(430)	37 752

Immobilisations corporelles

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2016/2017

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2016	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2017
Valeurs brutes							
Terrains	20 144					62	20 206
Constructions	109 265	281			352	252	110 150
Installations et agencements	32 722	1 408		(152)	10	(102)	33 886
Matériels informatiques	18 592	1 642		(1 268)	(352)	(45)	18 569
Autres immobilisations corporelles	8 144	866		(1 003)	(326)	(5)	(7 677)
Total	188 866	4 197		(2 423)	(315)	163	190 488
Amortissements/Dépréciations							
Terrains							
Constructions	(45 529)	(4 633)			(272)	(125)	(50 559)
Installations et agencements	(22 131)	(1 986)		152		74	(23 892)
Matériels informatiques	(15 865)	(1 259)		1 262	156	34	(15 671)
Autres immobilisations corporelles	(6 094)	(802)		943	(32)	2	(5 982)
Total	(89 619)	(8 680)		2 357	(148)	(14)	(96 104)
VALEURS NETTES	99 247	(4 483)		(66)	(464)	149	94 384

Le groupe Manutan finance le projet de Centre Européen Manutan HQE (haute qualité environnementale) par un crédit-bail immobilier d'une durée de 12 années. L'ensemble immobilier est comptabilisé en « immobilisations

corporelles » pour un total brut de 71,2 millions d'euros (12 millions pour le terrain et 59 millions pour les bâtiments), conformément à la norme IAS 17. L'ensemble immobilier est amorti sur la durée d'utilité de ses composants respectifs.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2015/2016

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2016
Valeurs brutes							
Terrains	20 477	0			(103)	(231)	20 144
Constructions	111 090	2 302			(2 306)	(1 822)	109 265
Installations et agencements	33 550	1 648		(475)	(863)	(1 139)	32 722
Matériels informatiques	20 354	1 127	4	(1 474)	(926)	(494)	18 592
Autres immobilisations corporelles	6 600	528	18	(509)	1 552	(44)	8 144
Total	192 072	5 604	22	(2 457)	(2 645)	(3 730)	188 866
Amortissements/Dépréciations							
Terrains							
Constructions	(44 054)	(4 744)			1 856	1 413	(45 529)
Installations et agencements	(21 556)	(2 188)		466	316	831	(22 131)
Matériels informatiques	(17 185)	(1 444)		1 474	914	377	(15 865)
Autres immobilisations corporelles	(4 409)	(1 106)		431	(1 050)	40	(6 094)
Total	(87 204)	(9 482)		2 370	2 036	2 661	(89 619)
VALEURS NETTES	104 868	(3 878)	22	(87)	(609)	(1 069)	99 247

8.3 Contrats de location financement

Il a été procédé à une analyse de la substance des contrats de location pour le Groupe. Les montants ci-après, correspondant à des contrats de location financement, sont inclus dans les montants du tableau « Immobilisations corporelles » de la note précédente :

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2016	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2017
Valeurs brutes							
Terrains	13 146						13 146
Constructions	71 314					(109)	71 204
Installations et agencements	289					11	300
Matériels informatiques	1 072				0	(3)	1 068
Autres immobilisations corporelles	1 314	397		(387)		(1)	1 323
Total	87 134	397		(387)	0	(103)	87 041
Amortissements							
Terrains							
Constructions	(18 774)	(3 401)				85	(22 090)
Installations et agencements	(315)					(11)	(325)
Matériels informatiques	(956)					1	(954)
Autres immobilisations corporelles	(752)	(407)		353		1	(805)
Total	(20 796)	(3 808)		353		76	(24 174)
VALEURS NETTES⁽¹⁾	66 339	(3 411)		(35)	0	(26)	62 867

(1) Dont le crédit-bail immobilier du Centre Européen 56 millions d'euros au 30 septembre 2017 et 58 millions d'euros au 30 septembre 2016.

8.4 Immeubles de placement

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2016	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2017
Immeubles de placement	1 489				(887)	(18)	584
Dépréciations Immeubles de placement	(1 141)				1 085	12	(45)
IMMEUBLES DE PLACEMENT NET	348				197	(6)	539

Les immeubles de placement sont constitués :

- d'un terrain non utilisé dont la société Sports & Loisirs est propriétaire (la valeur inscrite dans les comptes s'élève à 115 milliers d'euros) ;
- d'un terrain non utilisé (12 400 m²) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire. La valeur de marché de ce terrain est estimée par agents immobiliers à 1 854 milliers d'euros ;

- la partie des locaux de bureaux (2 628 m²) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire et qu'elle donne en location à deux sociétés tierces a été reclassée en actifs destinés à être cédés pour un montant de 74 milliers d'euros nets au 30 septembre 2017. La valeur de marché de cette partie d'immeuble est estimée par agents immobiliers à 2 032 milliers d'euros et les revenus locatifs s'élèvent sur la période à 410 milliers d'euros. Les principales défenses opérationnelles relatives à l'immeuble sont quant à elles nulles sur l'exercice.

Les méthodes et taux d'amortissement pratiqués sont identiques à celles décrites pour les autres immobilisations corporelles.

8.5 Actifs financiers non courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2016	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclassement	Variation de change	30/09/2017
Valeurs brutes							
Autres immobilisations financières	1 578	13		(51)		0	1 541
Total	1 578	13		(51)		0	1 541
Amortissements							
Autres immobilisations financières	0					0	0
Total	0					0	0
VALEURS NETTES	1 578	13		(51)		0	1 541

8.6 Valeurs d'exploitation

Stocks de marchandises

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Valeurs brutes	67 237	62 623	59 531
Dépréciations	(4 198)	(4 432)	(3 829)
VALEURS NETTES	63 039	58 191	55 701

Créances clients

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Valeurs brutes	183 984	167 903	164 291
Dépréciations	(4 089)	(5 560)	(4 385)
VALEURS NETTES	179 895	162 343	159 905

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

Exercice 2016/2017

<i>En milliers d'euros</i>	Total des créances	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an
Valeurs brutes	183 984	172 843	3 787	2 977	4 377
Provisions	(4 089)	(435)	(356)	(728)	(2 569)
VALEURS NETTES	179 895	172 408	3 431	2 248	1 808

Exercice 2015/2016

<i>En milliers d'euros</i>	Total des créances	< 3 mois	> 3 mois < 6 mois	> 6 mois < 1 an	> 1 an
Valeurs brutes	167 903	153 779	5 166	4 724	4 233
Provisions	(5 560)	(565)	(475)	(1 441)	(3 079)
VALEURS NETTES	162 343	153 214	4 691	3 283	1 155

L'analyse de la sensibilité du Groupe au risque de crédit et au risque de change relatif aux créances clients figure en note 8.25.

8.7 Autres créances et comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Charges constatées d'avance	6 162	5 174	5 514
Autres créances	727	459	1 176
TOTAL	6 889	5 633	6 691

8.8 Juste valeur des instruments financiers et des autres actifs financiers

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur Comptable			Actifs évalués en juste valeur par résultat			Actifs détenus jusqu'à l'échéance			Prêts et créances			Juste valeur		
	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Actifs financiers non courants (note 8.5)															
Prêts, cautionnements, autres créances	1 541	1 578	1 556							1 541	1 578	1 556	1 541	1 578	1 556
Actifs financiers courants															
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur		249	78		249	78								249	78
Actifs courants de gestion de trésorerie	5 000	5 000	5 000				5 000	5 000	5 000				5 000	5 000	5 000
Trésorerie et équivalent de Trésorerie (note 8.9)	82 156	73 467	67 021	82 156	73 467	67 021							82 156	73 467	67 021
TOTAL ACTIFS	88 697	80 295	73 654	82 156	73 716	67 021	5 000	5 000	5 000	1 541	1 578	1 556	88 697	80 295	73 654

8.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- les disponibilités ;
- les équivalents de trésorerie c'est-à-dire les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ; il s'agit de valeurs mobilières de placement et de comptes et dépôts à terme à échéance de moins de trois mois ;
- les soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés et intérêts courus liés.

Au 30 septembre 2017, les liquidités du Groupe font l'objet, pour la plupart, de placements en valeurs mobilières et en dépôts sur le marché monétaire, le solde étant placé sur des comptes bancaires courants dont la majorité est rémunérée.

Le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie » (*i.e.* à maturité comprise entre 3 et 12 mois).

En conséquence, le solde financier net est calculé par différence entre la trésorerie nette augmentée des « actifs courants de gestion de trésorerie » et les dettes financières :

En milliers d'euros	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Comptes bancaires courants	70 973	73 293	58 617
Valeurs mobilières de placement ⁽¹⁾		2	8 172
Dépôts ⁽²⁾	11 184	172	232
Total Trésorerie actif	82 157	73 467	67 021
Concours bancaires courants	10	9 742	11 690
Total Trésorerie nette	82 147	63 725	55 331
Actifs courants de gestion de trésorerie	5 000	5 000	5 000
Total Trésorerie disponible	87 147	68 725	60 331
Dettes financières (8.13)	61 680	73 867	84 412
SOLDE FINANCIER NET	25 467	(5 142)	(24 081)

(1) Niveau 1 de juste valeur, cf. note 7.11 « Instruments financiers dérivés ».

(2) Niveau 2 de juste valeur, cf. note 7.11 « Instruments financiers dérivés ».

8.10 Actifs détenus en vue de la vente

En milliers d'euros	30/09/2016	Acquisition augmentation	Cession diminution	Reclassement	Variation change	30/09/2017
Valeur brute						
Terrain	103		(103)			0
Construction	2 306		(2 306)	887	(1)	886
Autres immobilisations	237		(237)			0
Total	2 646	0	(2 646)	887	(1)	886
Amortissements						
Terrain	0		0			0
Construction	(1 856)		1 856	(812)		(812)
Autres immobilisations	(181)		181			0
Total	(2 037)	0	2 037	(812)	0	(812)
VALEUR NETTE	609	0	(609)	75	(1)	74

Au cours de l'exercice 2016/2017, un bâtiment en Grande Bretagne a été reclassé en actifs destinés à la vente pour 74 milliers d'euros net.

Le bâtiment TERNAT en Belgique qui avait été reclassé en actifs destinés à être cédés pour 0,6 million d'euros nets courant l'exercice 2015/2016, a été cédé au cours de l'exercice 2016/2017.

8.11 Variation des capitaux propres du Groupe

Évolution du capital social en nombre d'actions

Le nombre d'actions au 30 septembre 2017 est de 7 613 291 au nominal de 2 Euros. Aucune variation n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2016/2017.

La part de capital détenue par le public est de 17,65 %.

Actions autodétenues

Les 13 062 actions autodétenues sont imputées sur les capitaux propres du Groupe au 30 septembre 2017.

8.12 Passifs financiers

ANALYSE PAR CATÉGORIES DE DETTES

En milliers d'euros	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	30 610	37 023	43 148
Dettes sur biens loués capitalisés ⁽¹⁾	19 243	24 757	29 217
Passifs financiers non courants	49 853	61 780	72 365
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	6 023	6 141	6 149
Dettes sur biens loués capitalisés ⁽²⁾	5 804	5 946	5 898
Concours bancaires courants	10	9 742	11 690
Instruments financiers			11
Passifs financiers courants	11 837	21 829	23 748
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	61 690	83 609	96 113

(1) Dont 17,6 millions d'euros concernant le crédit-bail immobilier du Centre Européen au 30 septembre 2017.

(2) Dont 4,6 millions d'euros concernant le crédit-bail immobilier du Centre Européen au 30 septembre 2017.

Sur l'exercice, le Groupe a remboursé pour 12 559 milliers d'euros de dettes financières (dont 4 573 milliers d'euros au titre du crédit-bail immobilier du Centre Européen).

8.13 Juste valeur des instruments financiers et autres passifs

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur Comptable			Passifs évalués en juste valeur par résultat			Dettes fournisseurs et autres dettes			Passifs comptabilisés au coût amorti			Juste valeur			
	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	
Passifs financiers non courants																
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	30 610	37 023	43 148							30 610	37 023	43 148	30 610	37 023	43 148	
Dettes sur biens loués capitalisés	19 243	24 757	29 217							19 243	24 757	29 217	19 243	24 757	29 217	
Passifs financiers courants																
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit ⁽¹⁾	6 023	6 141	6 149							6 023	6 141	6 149	6 023	6 141	6 149	
Dettes sur biens loués capitalisés	5 804	5 946	5 898							5 804	5 946	5 898	5 804	5 946	5 898	
Instruments Financiers dérivés			11			11									11	
Dettes fournisseurs	91 315	83 541	84 725				91 315	83 541	84 725				91 315	83 541	84 725	
Autres dettes	37 998	30 135	31 161				37 998	30 135	31 161				37 998	30 135	31 161	
Concours bancaires courants	10	9 742	11 690							10	9 742	11 690	10	9 742	11 690	
Autres passifs (provisions et impôts)	21 866	20 305	18 212										21 845	20 305	18 212	
TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	212 869	217 590	230 211				11	129 312	113 676	115 886	61 690	83 609	96 102	212 846	217 590	230 211

(1) Dont reclassement de 6 millions d'euros entre courant et non courant au 30 septembre 2015.

Échéancier de paiement des instruments financiers au passif du bilan

En milliers d'euros	Valeur au bilan			< 1 an			Entre 1 et 5 ans			> 5 ans		
	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	36 633	43 164	49 297	6 023	6 141	6 304	30 610	37 023	42 993			
Dettes sur biens loués capitalisés	25 047	30 703	35 115	5 804	5 946	5 898	19 243	20 942	21 142		3 815	8 075
Dettes financières	61 680	73 867	84 412	11 827	12 087	12 202	49 853	57 965	64 135		3 815	8 075
Instruments Financiers dérivés			11			11						
Dettes fournisseurs	91 315	83 541	84 725	91 315	83 541	84 725						
Autres dettes	37 998	30 135	31 161	37 998	30 135	31 161						
Concours bancaires courants	10	9 742	11 690	10	9 742	11 690						

8.14 Les avantages du personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Engagements de retraite	3 486	2 600	2 305
Médailles du travail	224	239	214
TOTAL DES PROVISIONS	3 710	2 839	2 519

L'estimation de la valeur des engagements de retraite au 30 septembre 2017 a été effectuée par un actuair indépendant selon les recommandations de la norme IAS 19.

Le montant des engagements de retraite provisionnés correspond aux engagements contractuels des sociétés françaises qui prévoient le versement aux salariés d'une indemnité lors de leur départ en retraite.

Tous les coûts relatifs aux engagements de retraite sont présentés dans le poste « Frais de personnel », inclus dans les « charges administratives et commerciales » du compte de résultat, et comprennent le coût des services rendus pour 224 milliers d'euros (2015/2016 : 148 milliers d'euros) et le coût financier pour 49 milliers d'euros (2015/2016 : 27 milliers d'euros). Les écarts actuariels comptabilisés dans les capitaux propres représentent une charge nette de 613 milliers d'euros.

Les principales hypothèses retenues dans les calculs actuariels sont les suivantes :

	30/09/2017	30/09/2016
Taux actualisation	1,41 %	0,79 %
Taux d'inflation	1,50 %	1,50 %
Taux d'augmentation moyen des salaires (avec inflation)	1,50 %	1,50 %
Âge départ en retraite ⁽¹⁾ :		
■ Cadres	65	65
■ Non-cadres	Entre 62 et 63	Entre 62 et 63

(1) En fonction de la catégorie socioprofessionnelle.

Par ailleurs, au 31 décembre 2007, le fonds de pension Overtoom International Netherlands a été clôturé. Les fonds investis et obligations de couverture ont été transférés à un fonds de branche professionnelle qui gère désormais les engagements de retraite du personnel.

Bien que s'agissant d'un fonds assurant le versement de prestations définies à ses adhérents, au regard des limitations quant aux informations disponibles auprès du fonds d'une part et du fait qu'il s'agisse d'un régime multi-

employeur d'autre part, celui-ci est comptabilisé comme relevant d'un régime à contributions définies, et ce conformément à IAS 19.30.

Ainsi, aucun engagement relatif à ce fonds n'est provisionné au 30 septembre 2017. Enfin, la Direction de la filiale et du Groupe s'assure de manière régulière et au moins une fois par exercice que les actifs du fonds permettent de couvrir les engagements de ce dernier.

8.15 Provisions pour autres passifs

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2016/2017

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2016	Dotation	Reprise provision Utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation par voie de regroupement d'entreprise	Reclassement	Variation de Change	30/09/2017
Litiges salariaux	515	38	(135)	0	0	0	0	418
Retours marchandises	711	78	(64)	0	0	0	0	726
Restructuration	400	156	(306)	0	0	0	0	250
Juridique et fiscal	0	566	0	0	0	0	0	566
Financier	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres risques	1 998	161	(141)	(250)	0	0	(1)	1 767
TOTAL	3 625	999	(647)	(250)	0	0	(1)	3 726

Les dotations et les reprises de provisions pour restructuration au cours de l'exercice concernent principalement la zone Centre.

VARIATIONS DE L'EXERCICE 2015/2016

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2015	Dotations	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation par voie de regroupement d'entreprise	Reclassement	Variation de change	30/09/2016
Litiges salariaux	431	287	(250)	0	0	47	0	515
Retours marchandises	553	179	(21)	0	0	0	0	711
Restructuration	625	400	(625)	0	0	0	0	400
Juridique et fiscal	0	0	0	0	0	0	0	0
Financier	148	0	(1)	(100)	0	(47)	0	0
Autres risques	2 105	107	(208)	0	0	0	(5)	1 998
TOTAL	3 862	972	(1 105)	(100)	0	0	(5)	3 625

Les dotations et les reprises de provisions pour restructuration au cours de l'exercice 2015/2016 concernent principalement les zones Centre et Sud.

Litiges en cours

Il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe qui ne soit pas provisionné.

8.16 Autres dettes et comptes de régularisation

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Fournisseurs immobilisations	294	81	173
Dettes fiscales et sociales	22 262	18 242	12 243
Taxe sur le chiffre d'affaires	8 485	6 419	6 696
Clients, avoir à établir	38	72	80
Provisions frais généraux	2 463	2 134	1 716
Autres dettes diverses	4 455	3 188	10 254
TOTAL	37 997	30 135	31 161

Au 30 septembre 2017, l'ensemble de ces dettes a des échéances inférieures ou égales à 1 an.

Analyse des principaux postes du compte de résultat

8.17 Charges administratives et commerciales

Les provisions sont présentées nettes (dotations, reprises, pertes et gains).

Les autres produits et charges comprennent également le résultat des cessions courantes d'immobilisations.

Les frais de personnel comprennent les rémunérations et charges sociales, la participation des salariés, le coût du personnel intérimaire, les avantages du personnel, et les autres charges de personnel. La participation des salariés est comprise dans les frais de personnel pour 3 732 milliers d'euros en 2016/2017, 2 689 milliers d'euros en 2015/2016 et 2 591 milliers d'euros en 2014/2015.

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Autres achats externes	(74 244)	(71 825)	(72 329)
Impôts et taxes	(5 876)	(5 712)	(5 455)
Frais de personnel	(119 825)	(111 975)	(104 565)
Dotations aux amortissements	(14 707)	(15 527)	(15 817)
Dotations/reprises sur provisions	116	170	(333)
Autres produits et charges	819	1 460	1 126
TOTAL	(213 717)	(203 409)	(197 372)

8.18 Frais de personnel

Répartition des effectifs moyens

	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Employés	1 588	1 566	1 358
Cadres	551	531	593
TOTAL	2 138	2 097	1 951

Analyse par zone des effectifs moyens

Effectifs	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	117	114	113
Centre	287	282	293
Est	109	99	107
Sud	1 131	1 159	1 018
Ouest	365	334	315
Autre	129	109	105
TOTAL	2 138	2 097	1 951

Effectifs hommes	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	74	73	75
Centre	201	195	211
Est	52	45	51
Sud	538	568	442
Ouest	237	200	189
Autre	64	53	60
TOTAL	1 166	1 134	1 028

Effectifs femmes	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	43	41	39
Centre	86	87	82
Est	57	54	55
Sud	593	591	576
Ouest	128	135	126
Autre	65	56	45
TOTAL	972	964	923

Mouvements	Entrées	Sorties
Nord	14	12
Centre	34	28
Est	28	18
Sud	135	163
Ouest	87	57
Autre	56	36
TOTAL	355	314

Répartition des charges de personnel

	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Employés	(69 916)	(67 435)	(60 434)
Cadres	(49 909)	(44 539)	(44 040)
TOTAL	(119 825)	(111 975)	(104 474)

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes d'administration de la société consolidante en raison de leurs fonctions dans les entreprises du Groupe s'élèvent à 2 001 407 euros en 2016/2017 et 1 538 440 euros en 2015/2016.

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 117 milliers d'euros pour l'exercice 2016/2017 et 100 milliers d'euros pour l'exercice 2015/2016.

Chiffre d'affaires par effectif moyen

	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	351	350	355
Centre	479	460	417
Est	193	187	163
Sud	404	374	347
Ouest	285	315	320
TOTAL	331	325	306

8.19 Autres produits et charges opérationnels

	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Opérations sur actifs immobiliers	2 316	0	0
Amendes et pénalités	(566)	0	0
Coûts de restructuration	(510)	(959)	(971)
Frais d'acquisition de titres	(181)	(342)	(1 004)
TOTAL	1 060	(1 301)	(1 975)

Le produit relatif aux opérations sur actifs immobiliers correspond à la vente du bâtiment TERNAT en Belgique au cours de l'exercice 2016/2017 (cf. note 8.10).

Les coûts de restructuration sont principalement liés à l'évolution de l'organisation du Groupe et les frais d'acquisitions de titres résultent principalement de frais de *due diligence* qui n'ont pas abouti.

8.20 Produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	455	331	421
Gains de change	1 641	2 041	1 167
Autres produits financiers	114	276	37
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 209	2 648	1 625
Coûts de l'endettement financier brut	(734)	(882)	(816)
Pertes de change	(2 120)	(833)	(1 369)
Autres charges financières	(370)	0	(58)
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(3 223)	(1 715)	(2 243)
Résultat financier	(1 014)	933	(619)

La variation des produits et des charges financières du Groupe s'explique principalement par la volatilité du cours de l'euro par rapport aux autres devises sur l'exercice.

De plus, les charges financières augmentent en raison de la comptabilisation de la valeur de marché des contrats d'achats de devise à terme souscrits sur l'exercice (cf. note 8.25 « Risques de change »).

8.21 Impôts sur les sociétés

Les bases d'impôts différés actifs et passifs sont compensées au sein d'une même société.

L'écart entre le taux d'imposition réel et le taux d'imposition théorique (en pourcentage du résultat avant impôt) s'analyse ainsi :

<i>En %</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Impôt selon le taux théorique	34,43 %	38,00 %	38,00 %
Effet des différences entre les résultats comptables et les résultats imposables	2,12 %	0,26 %	1,62 %
Déficits créés non activés	0,28 %	0,20 %	0,34 %
Taxe sur les dividendes	0,65 %	0,59 %	0,71 %
Consommation de déficits antérieurs non activés	- 0,12 %	- 0,52 %	- 0,55 %
Écarts de taux d'imposition ⁽¹⁾	- 6,89 %	- 8,37 %	- 6,84 %
Crédit d'impôts ⁽²⁾	- 4,65 %	- 1,47 %	- 2,11 %
TAUX RÉEL DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ	25,82 %	28,69 %	31,17 %

(1) Dont - 2,54 % liés au changement de taux applicable au calcul des impôts différés en France.

(2) Dont - 1,73 % suite au remboursement de trop-perçu d'impôt société en faveur de Manutan International.

La charge d'impôt pour l'exercice s'élève à 13 615 milliers d'euros dont 13 874 milliers d'euros d'impôt exigible et - 259 milliers d'euros de produit d'impôt différé.

Source des impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Valeurs brutes			
Immobilisations (hors crédit-bail)	535	532	316
Marques	(1 000)	(1 000)	(1 116)
Stocks	566	438	546
Clients	507	448	319
Instruments financiers	0	0	6
Provisions retraites	1 243	751	601
Autres provisions	211	260	466
Crédit-baux	(8 079)	(7 948)	(7 300)
Déficits fiscaux reportables	0	0	0
Autres différences temporaires	70	46	(172)
TOTAL	(5 950)	(6 473)	(6 334)
Impôt différés actifs	4 158	3 571	3 305
Impôts différés passifs	10 107	10 044	9 639
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	(5 949)	(6 473)	(6 334)

Variation des impôts différés nets

En milliers d'euros

30/09/2016	(6 473)
Imputation en compte de résultat	259
imputation en capitaux propres	250
Variation de périmètre liée à l'affectation du Goodwill	0
Variation de change	15
30/09/2017	(5 949)

8.22 Résultat par action

	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Résultat net part du Groupe <i>(en milliers d'euros)</i>	39 069	34 050	25 806
Nombre d'actions en circulation	7 600 229	7 600 229	7 600 229
RÉSULTAT NET PAR ACTIONS <i>(en euros)</i>	5,14	4,48	3,40
Effet dilutif des options de souscription	0	0	0
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION <i>(en euros)</i>	5,14	4,48	3,40

8.23 Tableau de financement

Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros

	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Bénéfice consolidé de l'exercice	39 114	34 078	25 823
Amortissements et dépréciations d'exploitation (net)	14 906	15 528	15 815
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	(128)	0	0
Autres provisions (net)	82	(77)	1 580
Produits des cessions d'actifs	(52)	4	(61)
Valeur comptable des actifs cédés	748	116	100
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	54 670	49 649	43 257

Variation du besoin en fonds de roulement

Ressources : (+)

Emplois : (-)

En milliers d'euros

	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Stocks (net)	(4 985)	(4 208)	1 903
Créances clients (net)	(10 592)	(4 466)	(13 376)
Autres créances	(8 753)	1 926	(658)
Dettes fournisseurs (net)	6 312	(567)	(214)
Dettes et créances d'impôt société	2 862	2 699	345
Autres dettes	9 313	(238)	2 875
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(5 843)	(4 854)	(9 124)
Variation des dettes/créances sur immobilisations	213	(92)	(94)

8.24 Informations sectorielles

Chiffre d'affaires – ventilation par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	40 918	39 935	40 259
Centre	137 581	129 561	122 156
Est	21 042	18 509	17 379
Sud	457 451	433 116	383 423
Ouest	104 123	105 364	100 418
Autre	(52 314)	(43 907)	(40 095)
TOTAL	708 801	682 578	623 539

<i>En %</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	5,8	5,9	6,5
Centre	19,4	19,0	19,6
Est	3,0	2,7	2,8
Sud	64,5	63,5	61,5
Ouest	14,7	15,4	16,1
Autre	- 7,4	- 6,4	- 6,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Résultat opérationnel courant – ventilation par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	1 334	1 276	1 813
Centre	11 852	11 550	5 436
Est	1 434	1 271	(220)
Sud	39 340	30 957	28 934
Ouest	8 679	10 426	10 401
Autre	(9 955)	(7 326)	(6 255)
TOTAL	52 683	48 154	40 109

<i>En %</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	2,5	2,7	4,5
Centre	22,5	24,0	13,6
Est	2,7	2,6	- 0,5
Sud	74,7	64,3	72,1
Ouest	16,5	21,7	25,9
Autre	- 18,9	- 15,2	- 15,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Résultat opérationnel – ventilation par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	1 236	847	1 629
Centre	14 168	11 150	4 873
Est	1 434	1 271	320
Sud	38 524	30 957	28 596
Ouest	8 517	10 297	10 401
Autre	(10 137)	(7 669)	(7 685)
TOTAL	53 743	46 853	38 134

<i>En %</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	2,3	1,8	4,3
Centre	26,4	23,8	12,8
Est	2,7	2,7	0,8
Sud	71,7	66,1	75,0
Ouest	15,8	22,0	27,3
Autre	- 18,9	- 16,4	- 20,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Actifs courants et non courants, passifs courants et non courants
Actifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	10 101	10 255	10 403
Centre	3 601	4 365	4 890
Est	9 423	9 102	9 102
Sud	79 027	80 205	81 816
Ouest	53 256	54 986	59 786
Autre	124 265	128 805	133 019
TOTAL	279 672	287 718	299 018

Actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	15 865	14 994	15 294
Centre	37 637	33 539	35 370
Est	8 535	7 224	6 392
Sud	191 444	182 695	178 556
Ouest	46 326	42 615	40 910
Autre	38 237	27 484	22 277
TOTAL	338 044	308 551	298 800

Passifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	705	706	721
Centre	159	159	427
Est	0	0	0
Sud	4 881	4 767	5 440
Ouest	1 286	1 770	924
Autre	56 639	67 261	77 012
TOTAL	63 670	74 663	84 524

Passifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	5 540	5 044	5 107
Centre	15 579	13 713	13 419
Est	2 877	2 154	1 781
Sud	86 766	81 273	82 179
Ouest	15 919	14 370	15 305
Autre	22 518	26 372	27 895
TOTAL	149 199	142 926	145 687

Capacité d'autofinancement

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017				30/09/2016				30/09/2015			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	1 205	756	440	8	1 122	624	439	60	1 749	1 150	564	34
Centre	9 288	8 452	583	253	6 984	6 687	755	(458)	3 941	2 379	807	756
Est	1 132	768	497	(133)	1 151	741	444	(34)	288	(110)	416	(18)
Sud	22 494	18 736	3 236	522	17 389	13 775	3 679	(65)	16 357	12 510	3 874	(27)
Ouest	8 010	6 599	1 453	(42)	10 650	8 954	1 646	50	9 760	8 121	1 708	(69)
Autre	12 541	3 819	8 697	25	12 352	3 331	8 565	456	11 162	1 817	8 446	898
TOTAL	54 670	39 130	14 906	634	49 649	34 112	15 528	9	43 257	25 866	15 815	1 575

<i>En %</i>	30/09/2017				30/09/2016				30/09/2015			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	2,2	1,9	3,0	1,3	2,3	1,8	2,8	646,1	4,0	4,4	3,6	2,2
Centre	17,0	21,6	3,9	39,9	14,1	19,6	4,9	- 4 939,6	9,1	9,2	5,1	47,9
Est	2,1	2,0	3,3	- 20,9	2,3	2,2	2,9	- 367,8	0,7	- 0,4	2,6	- 1,0
Sud	41,1	47,9	21,7	82,2	35,0	40,4	23,7	- 699,5	37,8	48,4	24,5	- 1,8
Ouest	14,7	16,9	9,7	- 6,6	21,5	26,2	10,6	542,4	22,6	31,4	10,8	- 4,4
Autre	22,9	9,8	58,3	4,0	24,9	9,8	55,2	4 918,3	25,8	7,0	53,4	57,1
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Investissements industriels et de production⁽¹⁾

En milliers d'euros	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Nord	293	617	383
Centre	421	237	388
Est	418	369	1 677
Sud	1 706	1 621	2 660
Ouest	692	2 875	816
Autre	3 522	4 883	11 099
TOTAL	7 051	10 602	17 024

(1) Ces montants incluent les immobilisations financées par voie de location financière.

8.25 Objectif et politiques de gestion des risques financiers

Risque de marché

De par sa structure financière et la faible part de son capital traitée en bourse, 17,65 % au 30 septembre 2017, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas significativement exposé au risque de liquidité. Au 30 septembre 2017, les disponibilités du Groupe s'établissent à 87 146 milliers d'euros en incluant les

placements financiers courants, alors que les dettes financières se montent à 61 676 milliers d'euros. Le ratio « dette financière consolidée/fonds propres consolidés » ressort à 0,15.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées pour 20 115 milliers d'euros. Au 30 septembre 2017, ces lignes ont été utilisées à hauteur de 20 000 milliers d'euros.

L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect de covenants juridiques et financiers qui sont tous respectés au 30 septembre 2017. Il s'agit principalement des ratios de capitaux propres sur dettes financières à moyen et long terme et d'endettement net sur capacité d'autofinancement.

Caractéristiques des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant En milliers d'euros	Échéance			Couverture	Devise origine
			< 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans		
Emprunts auprès des établissements de crédits	Taux variable	36 619	6 010	30 610 ⁽¹⁾	0	Non	EUR
	Taux fixe	0	0	0	0	Non	EUR
	Taux fixe	530	279	251	0	Non	EUR
Dettes de crédit-bail	Taux variable	22 111	4 574	17 537	0	Non	EUR
	Taux variable	1 385	543	841	0	Non	EUR
	Taux fixe	31	31	0	0	Non	GBP
Concours bancaires courants	Taux fixe	990	376	614	0	Non	GBP
	Taux variable	10	10	0	0	Non	EUR
TOTAL		61 676	11 823	49 853	0		

(1) Montant incluant les 20 000 milliers d'euros de lignes de crédit confirmées.

Risque de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant des instruments dérivés à taux variable et à taux fixe. Au 30 septembre 2017, le Groupe n'a pas souscrit d'instrument dérivé de swap de taux.

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 30 septembre 2017 se présente ainsi :

En millions d'euros	Total	À moins de 1 an	1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers ⁽¹⁾	82,2	82,2	0,0	0,0
Passifs financiers ⁽²⁾	60,1	11,1	49,0	0,0
POSITION NETTE	22,0	71,0	(49,0)	0,0

(1) Titres de créances négociables, autres actifs financiers, prêts et avances à taux variable.

(2) Emprunts et dettes financières, autres passifs financiers à taux variable.

Le risque de taux est suivi au cours de l'année notamment par le Département Trésorerie Groupe hébergé par la holding. L'impact d'une variation de taux de l'émetteur de +/- 1 % sur les positions nettes à taux variable du Groupe, à moins de 1 an, est de l'ordre de +/- 220 milliers d'euros.

Risque de change

Le Groupe mène une politique générale de gestion du risque et d'autocouverture. Ainsi, la gestion des transactions intra-Groupe est attentivement suivie par les trésoriers locaux et Groupe.

L'exposition nette au risque de change du Groupe est présentée par devises :

En millions d'euros	Livre sterling	Dollars	Couronne tchèque	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Euro	Autres devises ⁽¹⁾	Totaux
Actifs monétaires	27,4	16,2	6,0	2,8	1,5	1,8	6,3	61,9
Passifs monétaires	10,2	0,4	2,0	0,0	0,1	2,6	2,7	18,1
EXPOSITION NETTE	17,2	15,9	4,0	2,7	1,4	(0,8)	3,5	43,9

(1) Autres devises = CHF, CZK, HUF, PLN.

Les actifs monétaires sont constitués des créances et prêts, ainsi que des valeurs mobilières de placement et des disponibilités.

Les passifs monétaires sont constitués des dettes financières, ainsi que des dettes d'exploitation et des autres dettes.

L'analyse du risque a conduit à la conclusion suivante sur les besoins de couvertures de change :

- achats en dollars (US) vs. euros (EUR) ;
- achats en euros (EUR) vs. livre sterling (GBP), couronnes tchèque (CZK) et suédoise (SEK) ;
- ventes de couronnes norvégiennes (NOK), et danoises (DKK) vs. couronnes tchèques (SEK) ;
- ventes de HUF et PLN vs. CZK.

Volumétrie annuelle des enjeux

Sur l'exercice, la volumétrie totale des flux à couvrir s'élève à 55,5 millions d'euros, soit 12,55 % du coût d'achat des marchandises vendues du Groupe : une variation des parités de change aurait un impact limité sur le compte de résultat du Groupe.

Au 30 septembre 2017, le Groupe n'a plus qu'un seul contrat à terme non dénoué au titre de ces couvertures, sur la filiale Ironmongery Direct Ltd.

	Date d'opération	Date d'échéance	Valeur au 30/09/2017	Couverture IFRS	Impact brut sur résultat	Impact brut sur réserves
Achat à terme 100 kUSD à 1,232	22/02/2017	27/11/2017	(8)		(8)	
Achat à terme 100 kUSD à 1,232	22/02/2017	26/02/2018	(8)		(8)	
TOTAL			(15)		(15)	-

Risque sur actions

L'exposition du Groupe au risque sur actions se résume à la détention en propre d'actions Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé. Ces actions autodétenues sont au nombre de 13 062 au 30 septembre 2017 (cf. note 8.11 « variation des capitaux propres du Groupe »).

Ces titres sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

Risque de crédit

Au vu de la nature de l'activité du Groupe, le risque crédit est limité car l'ensemble du poste « Clients » est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients.

De plus, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

8.26 Parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères ;
- les filiales ;
- les membres du Conseil d'Administration de Manutan International.

Les transactions avec les parties liées externes au Groupe n'ont pas de caractère significatif.

Les transactions avec les principaux dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2017 (les membres du Conseil d'Administration) se décomposent ainsi :

- avantage court terme : 2 118 907 euros en 2016/2017, 1 638 440 euros en 2015/2016 ;
- avantage postérieur à l'emploi : NA ;
- autres avantages à long terme : NA ;
- indemnités de fin de contrat : NA ;
- paiements en actions : NA.

Les avantages à court terme correspondent aux rémunérations des organes d'administration, incluant une provision de 108 milliers d'euros au titre des jetons de présence à verser pour l'exercice clos.

Par ailleurs, des engagements existent envers les principaux dirigeants du Groupe au titre d'indemnités de fin de contrat en cas de départ. Ces engagements (non versés) s'élèvent à 1 682 710 euros en 2016/2017.

8.27 Entités *ad hoc*

Les entités *ad hoc* sont consolidées si, sur la base d'une analyse en substance de la relation avec le Groupe et des risques et avantages de l'entité *ad hoc*, le Groupe conclut qu'il en a le contrôle.

Au 30 septembre 2017, le groupe Manutan ne contrôle aucune entité *ad hoc*.

Note 9 Sociétés formant le périmètre de consolidation au 30 septembre 2017

Liste des sociétés consolidées	% de droit de vote de la société consolidante	% d'intérêt de la société consolidante
Manutan International SA (France)		
Manutan Collectivités SAS (France)	100,00	100,00
The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manutan GmbH (Suisse)	100,00	100,00
IronmongeryDirect Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manovert BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Manutan Hungaria kft (Hongrie)	100,00	100,00
Manutan Italia Spa (Italie)	100,00	100,00
Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manutan Polska Sp-z.o.o. (Pologne)	100,00	100,00
Manutan SA (France)	100,00	100,00
Manutan SL (Espagne)	100,00	100,00
Manutan Slovakia sro (Slovaquie)	100,00	100,00
Manutan s.r.o. (République Tchèque)	100,00	100,00
Manutan Unipessoal Lda (Portugal)	100,00	100,00
Manutan NV (Belgique)	99,15	99,15
Manutan GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Manutan BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Association du R.I.E. (France)	100,00	100,00
SCI Philippe Auguste (France)	100,00	100,00
Sports & Loisirs SAS (France)	100,00	100,00
Papeteries Pichon SAS (France)	100,00	100,00
Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Trovatar a.s. (République Tchèque)	100,00	100,00
Witre A/S (Norvège)	100,00	100,00
Witre AB (Suède)	100,00	100,00
Witre Danmark A/S (Danemark)	100,00	100,00
Witre Oy (Finland)	100,00	100,00
Ikaros Cleantech AB (Suède)	100,00	100,00
Ikaros Finland Oy (Finlande)	100,00	100,00
Essex Electrical Wholesalers (Royaume-Uni)	100,00	100,00

Manutan International exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du périmètre.

Les sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

Note 10 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 11 Récapitulatif des obligations et engagements

Engagements hors bilan

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Lignes de crédits confirmées non utilisées	415	45 111	65 000
Garanties bancaires	1 605	1 600	2 239
Autres garanties	131	78	0
Liés aux contrats de location simple	18 027	16 961	15 410

Échéancier des obligations et engagements

En application de la recommandation AMF de janvier 2003, les tableaux ci-dessous récapitulent les obligations et engagements donnés et reçus par le Groupe.

<i>En milliers d'euros</i>	Total au 30/09/2017	Montant des engagements par période <i>En milliers d'euros</i>		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Obligations contractuelles – engagements donnés et reçus				
Lignes de crédit ⁽¹⁾	(20 415)	(20 415)		
Lettres de crédit ⁽²⁾	1 605	1 605		
Obligations en matière de location simple	18 027	5 251	10 705	2 071
Autres garanties	131	131		
TOTAL	(652)	(13 428)	10 705	2 071

(1) Lignes de crédit confirmées dont dispose le Groupe.

(2) Garanties données par le Groupe à des établissements de crédit.

Note 12 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

<i>En milliers d'euros</i>	KPMG						MAZARS					
	Montant			%			Montant			%		
	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2016/2017	2015/2016	2014/2015
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés ⁽¹⁾	509	450	532	95 %	87 %	60 %	445	392	367	96 %	92 %	92 %
Services autres que la certification des comptes ⁽²⁾	26	67	360	5 %	13 %	40 %	17	34	31	4 %	8 %	8 %
TOTAL	535	517	892	100 %	100 %	100 %	462	426	398	100 %	100 %	100 %

(1) Dont pour Manutan International, 93 milliers d'euros (KPMG) et 93 milliers d'euros (Mazars) pour 2016/2017, 101 milliers d'euros (KPMG) et 84 milliers d'euros (Mazars) pour 2015/2016.

(2) Dont pour le RIE, 6 milliers d'euros pour 2016/2017.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

À l'Assemblée Générale de la société Manutan International SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Manutan International SA relatifs à l'exercice clos 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Les titres de participation sont inscrits au bilan de Manutan International SA au 30 septembre 2017 pour une valeur nette comptable de 343 millions d'euros et représentent 77 % du montant total de l'actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur de souscription et dépréciés lorsque leur valeur d'usage estimée à la clôture est inférieure à leur valeur comptable.

L'estimation de la valeur d'usage de chaque titre de participation est déterminée par la direction par combinaison de différentes méthodes basées sur l'actif net réestimé, la rentabilité future et la prise en compte des perspectives d'activité de la Société détenue. Cette estimation requiert l'exercice du jugement de la direction, en particulier lorsqu'elle est fondée sur des éléments prévisionnels.

Du fait des incertitudes inhérentes aux éléments prévisionnels pris en compte dans ces calculs, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons examiné les modalités mises en œuvre par la direction pour estimer la valeur d'usage des titres de participation. Nos travaux ont notamment consisté à :

- pour les évaluations reposant sur l'actif net réestimé, nous avons réconcilié la situation nette utilisée pour déterminer la valeur d'usage des titres de participation avec les données comptables extraites des comptes annuels audités par les auditeurs des sociétés concernées, le cas échéant, en nous assurant du caractère approprié des ajustements opérés ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, en cas d'indice de perte de valeur, nous avons obtenu les prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par leurs directions et apprécié la cohérence des hypothèses retenues par la direction avec notre connaissance de l'entreprise.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations présentées en note 3.2 des états financiers.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société Manutan International SA par l'Assemblée Générale du 4 mars 2004 pour KPMG Audit, Département de KPMG SA et du 14 mars 2003 pour MAZARS.

Au 30 septembre 2017, KPMG Audit, Département de KPMG S.A. était dans la 13^e année de sa mission sans interruption et MAZARS dans la 14^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d’Audit

Nous remettons un rapport au Comité d’Audit qui présente notamment l’étendue des travaux d’audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d’Audit figurent les risques d’anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l’audit, qu’il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d’Audit la déclaration prévue par l’article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu’elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d’Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Nantes et à Courbevoie, le 29 janvier 2018

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé

Mazars

Anne Veaute
Associée

Comptes de la Société mère

Bilan au 30 septembre 2017

Bilan actif

<i>En euros</i>	Montant brut	Amort. prov.	Net 30/09/2017	Net 30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	372 935	370 751	2 184	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	64 273 374	38 377 418	25 895 956	28 695 421
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	897 835	596 174	301 661	385 087
Autres immobilisations corporelles	4 425 323	2 982 606	1 442 717	929 821
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	354 580 222	11 760 247	342 819 975	342 126 019
Créances rattachées à des participations	4 635 615	3 200 000	1 435 615	1 615 548
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 320 649	10 173	1 310 477	1 025 969
ACTIF IMMOBILISÉ	430 505 954	57 297 369	373 208 585	374 777 865
Stocks et encours				
Matières premières, approvisionnements				
Encours de production de biens				
Encours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	519		519	
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	8 060 646		8 060 646	9 088 728
Autres créances	35 062 478		35 062 478	36 808 467
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	705		705	2 366
(Dont actions propres) :				
Disponibilités	25 701 791		25 701 791	7 664 426
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	2 455 753		2 455 753	1 847 959
ACTIF CIRCULANT	71 281 892		71 281 892	55 411 946
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	141		141	
TOTAL GÉNÉRAL	501 787 987	57 297 369	444 490 618	430 189 811

Bilan passif

<i>En euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Capital social ou individuel (dont versé : 15 226 582)	15 226 582	15 226 582
Primes d'émission, de fusion, d'apport	66 775 796	66 775 796
Écarts de réévaluation		
Réserve légale	1 522 658	1 522 658
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	83 510 737	83 510 737
Report à nouveau	84 925 464	85 297 577
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	21 027 870	11 028 230
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 987 211	2 510 884
CAPITAUX PROPRES	275 976 318	265 872 464
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	71 951	90 920
Provisions pour charges		
PROVISIONS	71 951	90 920
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 619 162	51 098 950
Emprunts et dettes financières divers	120 771 498	106 647 101
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 774 726	1 905 860
Dettes fiscales et sociales	6 611 731	3 845 448
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	320 570	106 480
Autres dettes	0	95 919
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	168 097 687	163 699 758
Écarts de conversion passif	344 662	526 670
TOTAL GÉNÉRAL	444 490 618	430 189 811

Compte de résultat au 30 septembre 2017

En euros	Exercice 2017			Exercice 2016
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	14 695 890	11 302 995	25 998 884	21 264 897
Chiffre d'affaires net	14 695 890	11 302 995	25 998 884	21 264 897
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			6 545 786	6 450 130
Autres produits			13 507 273	12 608 954
Produit d'exploitation			46 051 943	40 323 981
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			21 067 279	18 595 039
Impôts, taxes et versements assimilés			920 878	873 096
Salaires et traitements			10 296 936	7 270 897
Charges sociales			4 583 333	3 266 060
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 546 172	5 406 191
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				54 784
Autres charges			165 190	88 754
Charges d'exploitation			42 579 787	35 554 822
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 472 156	4 769 159
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré			201 309	160 667
Produits financiers			22 796 143	12 467 620
Produits financiers de participations			20 490 908	10 034 336
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			211 133	3 391
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 084 847	2 311 993
Différences positives de change			1 009 255	117 901
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			4 471 519	3 928 829
Dotations financières aux amortissements et provisions			134 513	404 875
Intérêts et charges assimilées			3 321 628	3 347 619
Différences négatives de change			1 015 378	176 334
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RÉSULTAT FINANCIER			18 324 625	8 538 792
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			21 595 472	13 147 284
Produits exceptionnels				25 250
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				25 250
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Charges exceptionnelles			477 002	999 624
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			674	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				571 411
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			476 328	428 213
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(477 002)	(974 374)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			836 169	381 152
Impôts sur les bénéfices			(745 569)	763 528
Total des produits			68 848 087	52 816 851
Total des charges			47 820 217	41 788 621
BÉNÉFICE OU PERTE			21 027 870	11 028 230

Annexe aux comptes sociaux

Note 1 **Activité de la Société et faits caractéristiques de l'exercice**

1.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017 soit une durée de 12 mois.

Au cours de l'exercice, la base amortissable des immobilisations incorporelles a été augmentée de 3,8 millions d'euros. Cette augmentation vient de la ré-estimation du budget alloué au développement de l'ERP. Par conséquent une dotation aux amortissements complémentaire de 0,6 million d'euros a été comptabilisée sur l'exercice.

1.2 Principes et méthodes comptables

L'exercice a eu une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017.

Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes comptables.

Les principes et méthodes comptables, appliqués spécifiquement à chaque poste des états financiers, sont détaillés ci-après.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement **2016-07** de l'Autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du **4 novembre 2016** relatif au Plan comptable général.

Note 2 **Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun.

Note 3 **Informations relatives au bilan actif**

3.1 Immobilisations

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amorties en linéaire sur une durée allant de trois à sept ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les principales acquisitions de l'exercice concernent les licences ainsi que les frais immobilisables engagés à la clôture pour la réalisation des différentes applications servant aux opérations (sites e-business, gestion du contenu et de la publication, etc.) des sociétés du Groupe. Ces logiciels utilisant les dernières technologies disponibles, remplacent les précédents, totalement amortis, qui sont donc mis au rebut.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées des coûts engagés dans le cadre :

- du projet de changement de progiciel de gestion intégré pour le Groupe et pour la part restant en développement.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dotations aux amortissements pour dépréciation sont calculées suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation concernée :

- constructions : sur 25 ans
- installations agencements : sur 10 ans
- matériel informatique : sur 3 ou 5 ans
- autres immobilisations corporelles : sur 3 à 6 ans
 - matériel de transport ;
 - matériels et outillage ;
 - mobilier et matériel de bureau.

L'amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d'une immobilisation.

3.1.3 Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

En euros	Au 30/09/2016	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 30/09/2017
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	62 501 363	9 561 063	7 416 118	0	64 646 309
Total 1 Incorporelles	62 501 363	9 561 063	7 416 118	0	64 646 309
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements...					
Installations générales et agencements					
Installations techniques, matériels et outillages	860 835	37 000			897 835
Matériel de transport	9 811				9 811
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 394 097	968 415			4 362 513
Emballages récupérables et divers	25 000	28 000			53 000
Total 2 Corporelles	4 289 743	1 033 415	0	0	5 323 159
Immobilisations corporelles en cours					
Total 3 Encours corporelles	0	0	0	0	0
Acomptes					
TOTAL A (1+2+3)	66 791 106	10 594 478	7 416 118	0	69 969 468

3.1.4 Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

En euros	Au 30/09/2016	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 30/09/2017
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	33 805 942	4 942 227		38 748 169
Total 1	33 805 942	4 942 227	0	38 748 169
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements				
Installations techniques, matériels et outillages	475 749	120 426		596 174
Matériel de transport	3 818	1 832		5 650
Matériel de bureau informatique, mobilier	2 495 269	481 687		2 976 956
Total 2	2 974 836	603 945	0	3 578 780
TOTAL B (1+2)	36 780 778	5 546 172	0	42 326 949
Valeur nette (A-B)	30 010 328	5 051 306	0	27 642 519

3.2 Immobilisations financières

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par combinaison des méthodes suivantes : Actif net rééstimé, rentabilité future, perspectives d'activité de la société détenue.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision est constituée pour la différence. Il en est de même pour les créances rattachées à des participations, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

En euros	Valeur brute au 30/09/2016	Acquisitions et virements de poste à poste	Cessions et virements de poste à poste	Valeur brute au 30/09/2017	Provision	Valeur nette au 30/09/2017
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	359 367 783	27 987	179 932	359 215 838	14 960 247	344 255 590
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	1 320 649			1 320 649	10 173	1 310 477
TOTAL	360 688 432	27 987	179 932	360 536 487	14 970 420	345 566 067

CRÉANCES ET PRÊTS AUX FILIALES

En euros	Valeur brute au 30/09/2016	Augmentation	Diminutions	Valeur brute au 30/09/2017	Dont à + 1 an
Créances rattachées à des participations	4 815 547		179 932	4 635 615	4 455 683
Provisions pour dépréciation	(3 200 000)			(3 200 000)	(3 200 000)
TOTAL	1 615 647	0	179 932	1 435 615	1 255 683

Titres de participation et créances rattachées

Le détail des participations figure dans le « Tableau des Filiales et Participations » annexé aux présents comptes annuels.

Au cours de l'exercice, Manutan International a procédé à deux abandons de créances envers :

- Manutan GmbH (Suisse) pour 70 000 euros ;
- Manutan GmbH (Allemagne) pour 160 000 euros.

Provisions sur titres de participation et créances rattachées

Une reprise de provision des titres de participation de Manutan Italie a été faite au 30 septembre 2017 pour un montant de 800 297 euros.

Une Dotation complémentaire pour les titres de participation société Manutan Allemagne a également été faite pour un montant de 134 328 euros en application des principes généraux d'évaluation.

La provision sur les titres autodétenus diminue de 284 507 euros, compte tenu de l'évaluation des titres en portefeuille à la clôture, portant la dépréciation en fin d'exercice à 10 172,58 euros (sur la base du cours moyen de l'action sur les 20 derniers jours de l'exercice).

Les autres mouvements observés sur les créances rattachées à des participations résultent de la revalorisation de ces créances libellées en devises.

3.3 État des échéances des créances

Les créances détenues par la Société s'élèvent à 51 535 141 € en valeur brute au 30 septembre 2017 et elles se décomposent comme suit :

<i>En euros</i>	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé	5 956 264	179 932	5 776 332
Créances rattachées à des participations	4 635 615	179 932	4 455 683
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 320 649		1 320 649
Actif circulant	45 578 877	45 578 877	
Clients	8 060 646	8 060 646	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux	4 920	4 920	
État : impôts et taxes diverses	232 327	232 327	
Groupe et associés	34 776 345	34 776 345	
Débiteurs divers	48 886	48 886	
Charges constatées d'avance	2 455 753	2 455 753	
TOTAL	51 535 141	45 758 809	5 776 332
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

3.4 Créances clients et comptes rattachés

<i>En euros</i>	Montant brut	Amort. prov.	Net 30/09/2017	Net 30/09/2016
Créances clients et comptes rattachés	8 060 646		8 060 646	9 088 728
Autres créances	35 062 478		35 062 478	36 808 467
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	43 123 124	0	43 123 124	45 897 195

Les autres créances incluent les prêts accordés aux filiales et les intérêts courus y afférents, pour 34 776 milliers d'euros, dans le cadre de la centrale de trésorerie du Groupe portée par Manutan International.

3.5 Comptes de régularisation

3.5.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 2 455 753 €.

<i>En euros</i>	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016
Charges d'exploitation	2 455 753	1 847 959
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	2 455 753	1 847 959

3.5.2 Écarts de conversion

Écart actif		Écart passif	
<i>En euros</i>		<i>En euros</i>	
Diminution des créances	141	Diminution des dettes	
Augmentation des dettes		Augmentation des créances	344 662
TOTAL	141	TOTAL	344 662

Note 4 Informations relatives au bilan passif

4.1 Capitaux propres

Composition du capital Social

Le capital est constitué au 30 septembre 2017 de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros soit un total de 15 226 582 euros. À cette date, la part de capital cotée sur Euronext Paris et détenue par le public est de 26,50 %.

Affectation des résultats de l'exercice 2016

Les comptes de l'exercice 2016 ont fait apparaître un résultat de 11 028 230 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

<i>En euros</i>	Au 30/09/2017
Capitaux propres d'ouverture	265 872 464
Affectation report à nouveau	19 594
Résultat 2017	21 027 870
Distributions de dividendes (RAN)	(391 706)
Distributions de dividendes (résultat)	(11 028 230)
Provisions réglementées	476 327
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	275 976 318

Le nombre d'actions autodétenues à la clôture est de 13 062 pour un montant de 965 468 €.

4.2 État des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

4.2.1 Provisions pour risques

<i>En euros</i>	Au 30/09/2016	Dotations	Reprises	Au 30/09/2017
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour garantie clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change		184	43	141
TOTAL	0	184	43	141

4.2.2 Provisions pour charges

<i>En euros</i>	Au 30/09/2016	Dotations	Reprises	Au 30/09/2017
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	90 920		19 110	71 810
TOTAL	90 920	0	19 110	71 810

4.2.3 Provision pour dépréciation des immobilisations

<i>En euros</i>	Au 30/09/2016	Dotations	Reprises	Au 30/09/2017
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations	15 626 216	134 328	800 297	14 960 247
Provisions autres immos financières	294 680		284 507	10 173
TOTAL	15 920 896	134 328	1 084 804	14 970 420

4.2.4 Provision amortissements dérogatoires

<i>En euros</i>	Au 30/09/2016	Dotations	Reprises	Au 30/09/2017
Amortissements dérogatoires	2 510 884	476 328		2 987 211
TOTAL	2 510 884	476 328	0	2 987 211

4.3 État des échéances des dettes

<i>En euros</i>	Montant brut fin ex.	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
■ à 1 an maximum à l'origine				
■ à plus d'1 an à l'origine	36 619 162	6 009 553	30 609 609	
Emprunts et dettes financières divers	2 850 882	2 850 882		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 774 726	3 774 726		
Personnel et comptes rattachés	3 329 384	3 329 384		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 276 422	2 276 422		
État et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéficiaires	20 629	20 629		
Taxe sur la valeur ajoutée	947 925	947 925		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	37 370	37 370		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	320 570	320 570		
Groupe et associés	117 920 616	117 920 616		
Autres dettes	0	0		
Dettes rep. de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	168 097 686	137 488 077	30 609 609	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	5 971 257			

4.4 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

<i>En euros</i>	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016
Fournisseurs Groupe	802 217	476 557
Fournisseurs France	1 301 565	278 513
Fournisseurs sur immobilisations	320 570	106 480
Effets à payer autres que le Groupe		
Effets à payer Groupe		
Fournisseurs factures non parvenues	1 670 944	1 150 791
VALEURS NETTES COMPTABLES	4 095 296	2 012 341

4.5 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

<i>En euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 774 726	1 905 860
Dettes fiscales et sociales	6 611 731	3 845 448
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	36 619 162	51 098 950
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. partic)	120 771 498	106 647 101
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	320 570	106 480
Autres dettes	0	95 919
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
Dettes	168 097 687	163 699 758

4.6 Comptes de régularisation

4.6.1 Écarts de conversion

Les opérations libellées en devises sont converties en euros à la date de l'opération. En fin d'exercice, les dettes et créances en devises figurant au bilan sont évaluées pour leur contre-valeur en euros au cours du 30 septembre 2017. La différence d'évaluation résultant de la comparaison des deux valorisations est portée au bilan en écart de conversion passif 344 662 pour euros et en écart de conversion actif pour 141 euros.

Note 5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 se ventile de la façon suivante :

<i>En euros</i>	Exercice 2017			Exercice 2016
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	14 695 890	11 302 995	25 998 884	21 264 897
CHIFFRE D'AFFAIRES	14 695 890	11 302 995	25 998 884	21 264 897
%	56,53 %	43,47 %	100 %	

Ce poste comprend des *management fees* pour 2 835 120 euros et des prestations intra-Groupe pour 23 163 763 euros.

5.2 Autres produits d'exploitation

<i>En euros</i>	Au 30/09/2017	Au 30/09/2016
Production stockée		
Production immobilisée		
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation		
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	20 053 059	19 059 084
TOTAL	20 053 059	19 059 084

Ce poste comprend des redevances de marques pour 13 469 713 €.

5.3 Rémunération du Commissaire aux Comptes

Pour l'année 2016-2017, les honoraires de nos Commissaires aux Comptes s'élèvent à 180 000 € HT. Il s'agit d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

5.4 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 18 324 625 € et s'analyse de la façon suivante :

<i>En euros</i>	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits financiers	22 796 143	12 467 620
Produits financiers de participations	20 490 908	10 034 336
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	211 133	3 391
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 084 847	2 311 993
Différences positives de change	1 009 255	117 901
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Charges financières	4 471 519	3 928 829
Dotations financières aux amortissements et provisions	134 513	404 875
Intérêts et charges assimilées	3 321 628	3 347 619
Différences négatives de change	1 015 378	176 334
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	18 324 625	8 538 792

Les produits financiers de participations se répartissent comme suit :

<i>En euros</i>	Montant
Dividendes Groupe	20 377 690
Dividendes Hors Groupe	
TOTAL	20 377 690

Sociétés concernées

En euros

Dividendes reçus

MAF	2 260 122
Casal	679 000
Manutan collectivité	574 560
Pichon	0
Manovert (conso)	7 903 600
Manutan Belgique	361 884
Manslokeur	49 732
Manczk	358 048
Manhung	71 127
Iron	3 500 000
Rappid Racking	1 513 300
Manutan Ltd	2 446 500
Ikaros Suède	244 949
Witre Suède	414 868

5.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de - 477 002 € s'analyse de la façon suivante :

En euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Produits exceptionnels		25 250
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		25 250
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Charges exceptionnelles	477 002	999 624
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	674	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		571 411
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	476 328	428 213
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(477 002)	(974 374)

Les charges et les produits des éléments d'actif cédés s'analysent comme suit :

En euros	Valeur brute	Valeur nette comptable	Prix de cession	Résultat de cession
Ventes d'immobilisations corporelles				
Ventes d'immobilisations incorporelles				
Ventes d'immobilisations financières				
Mises au rebut Immobilisations incorporelles				
Mises au rebut Immobilisations corporelles				
TOTAL	0	0	0	0

5.6 Impôt sur les bénéfices

La société Manutan International est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société Manutan International.

5.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats <i>En euros</i>	Bénéfices comptables avant impôt	Réintégrations et déductions	Résultat fiscal	Montant de l'impôt théorique	Crédit d'impôt/rbst IS	Taxes sur les dividendes	Dû	Résultat net après impôt
Total	20 282 301	(20 697 638)	(415 337)	(143 014)	(945 152)	342 598	(745 569)	21 027 870

La taxe de 3 % sur les dividendes n'a pas fait l'objet de provision au cours de cet exercice en vertu du changement législatif récent. Par ailleurs, aucun impact n'a été pris en compte dans les états financiers pour un éventuel remboursement de la taxe versée au titre des exercices antérieurs.

5.6.2 Fiscalité différée

BASES

<i>En euros</i>	À l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Évaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux			
Provisions réglementées	(1 085 304)	(476 328)	(1 561 631)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges			
Investissement construction	23 080	7 077	30 157
Participation	433 000	343 000	776 000
Contribution sociale de solidarité	30 671	829	31 500
Écart de conversion	507 547	(507 547)	0
Autres provisions pour risques	0	184	184
TOTAL	(91 006)	(632 784)	(723 790)

IMPÔTS

<i>En euros</i>	À l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Évaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux			
Provisions réglementées	(373 670)	(77 950)	(451 620)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges			
Investissement construction	7 946	2 437	10 383
Participation	149 085	118 095	267 177
Contribution sociale de solidarité	10 560	285	10 845
Écart de conversion	174 748	(174 748)	0
Autres provisions pour risques	0	63	63
TOTAL	(31 333)	(131 822)	(163 155)

5.6.3 Incidence sur le résultat de l'application des dispositions fiscales

Impact sur le résultat de l'exercice	2017
<i>En euros</i>	
Résultat de l'exercice	21 027 870
<ul style="list-style-type: none"> ■ Impôt sur les bénéfices ■ Crédits d'impôts <ul style="list-style-type: none"> ■ crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants ■ crédit d'impôt famille ■ réduction d'impôt en faveur du mécénat ■ crédit d'impôt investissement en Corse ■ crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage ■ crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC) ■ autres imputations 	143 014
	(33 060)
	(1 600)
Résultat avant impôt (ou crédit d'impôt)	20 850 195
+ Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	476 328
- Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	
Variation des provisions réglementées : – amortissements dérogatoires	476 328
RÉSULTAT HORS DISPOSITIONS FISCALES	21 326 523

Note 6 Informations diverses

6.1 Effectif moyen du personnel salarié

Sur l'année fiscale 2017, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2017	Effectif
Cadres	106,83
Agents de maîtrise, techniciens et employés	19,33
Ouvriers	
TOTAL	126,17

6.2 Identité de la Société mère consolidante

Les comptes de la Société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société Manutan International SA avenue du XXI^e siècle 95506 Gonesse Cedex – France.

6.3 Rémunération des organes d'administration

Les jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 117 500 euros pour l'exercice 2016/2017.

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux durant l'exercice 2015/2016 s'élèvent à 1 714 846 euros.

6.4 Engagements hors bilan

6.4.1 Engagements donnés

Engagements donnés	Total	Dirigeants	Filiales	Autres
Liés à la trésorerie				
■ Découvert bancaire	265 203		265 203	
■ Caution	940 292		940 292	
Crédit documentaire	400 000		400 000	
TOTAL	1 605 495	0	1 605 495	0

6.4.2 Engagements reçus

Engagements reçus	Total	Dirigeants	Filiales	Autres
Liés à la trésorerie				
CIC	20 000 000			20 000 000
BNP Paribas				
SG				
TOTAL	20 000 000	0		20 000 000

6.5 Engagements sur le personnel

6.5.1 CICE

Au 30 septembre 2017, l'entreprise a comptabilisé en moins de ses charges de personnel un crédit d'impôt CICE de 93 478 euros. Ce dernier a été utilisé pour assurer la formation des collaborateurs suite à la mise en place de notre nouveau système d'information.

Renseignements concernant les filiales et participations

Informations financières	En milliers de devises locales		En milliers d'euros			En %	
	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Total Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Capitaux propres
Filiales et participations	VNC titres						
Manutan SA (EUR)	16 073	75 836	16 073	75 836	91 908	100,00	
Manutan Collectivités (EUR)	7 560	8 604	7 560	8 604	16 164	100,00	
Sports & Loisirs SAS (EUR)	1 000	10 999	1 000	10 999	11 999	100,00	
Sci Philippe Auguste (EUR)	345	16 096	345	16 096	16 441	100,00	
Papeteries Pichon SAS	1 000	39 359	1 000	39 359	40 359	100,00	
Manutan Italia Spa (EUR)	500	1 584	500	1 584	2 084	100,00	
Manutan Portugal Unipessoal Lda (EUR)	100	2 133	100	2 133	2 233	100,00	
Manutan Spain SL (EUR)	3	(2 293)	3	(2 293)	(2 290)	100,00	
Manovert BV (EUR)	18	63 516	18	63 516	63 534	100,00	
Manutan Deutschland GmbH (EUR)	1 788	(839)	1 788	(839)	949	100,00	
Manutan Czk Sro (CZK) ⁽¹⁾	19 300	115 385	613	134 072	134 685	100,00	
Trovatar a.s. (CZK) ⁽¹⁾	71 000	19 204	2 254	610	2 864	100,00	
Manutan Polska Sp zoo (PLN) ⁽¹⁾	850	(374)	184	292	476	100,00	
Manutan Hungaria Kft (HUF) ⁽¹⁾	3 000	125 018	12	128 006	128 018	100,00	
Manutan Slovakia Sro (EUR)	7	542	7	542	549	100,00	
Manutan Ltd (GBP) ⁽¹⁾	5 825	8 313	8 636	5 502	14 138	100,00	
Rapid Racking Ltd (GBP) ⁽¹⁾	153	7 357	205	7 304	7 510	100,00	
IronmongeryDirect Limited (GBP)	1	9 556	1	9 556	9 557	100,00	
Witre Sweden A/B (SEK) ⁽¹⁾	8 000	51 764	874	58 890	59 764	100,00	
Ikaros Cleantech A/B ⁽¹⁾	1 362	29 648	157	30 853	31 010	100,00	
EEW Electrical Essex Wholes	2	340	2	339	342	100,00	
Manutan Belgium NV (EUR)	966	15 154	966	15 154	16 120	15,00	

(1) Taux de clôture au 30/09/17 : GBP : 0,7385 - HUF : 313,45 - SEK : 9,4083 - PLN : 4,2448 - CZK : 27,187 - RUB : 73,2416.

(2) Chiffres non communiqués pour raison de confidentialité.

<i>En milliers d'euros</i>						<i>En milliers de devises locales</i>			Observations	
Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances consentis et non encore remboursés			Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)		Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
Brute	Provision	Nette	Brute	Provision	Nette					
75 237	0	75 237	0	0	0		247 190	6 880	(2)	
5 246	0	5 246	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
17 627	0	17 627	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
345	0	345	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
78 277	0	78 277	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
6 207	3 898	2 309	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
100	0	100	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
106	0	106	3 200	3 200	0		(2)	(2)	(2)	
72 071	0	72 071	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
4 769	3 860	909	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
5 138	0	5 138	0	0	0		439 593	13 886	(2)	
8 737	4 002	4 735	862	0	862		(2)	(2)	(2)	
110	0	110	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
56	0	56	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
22	0	22	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
14 393	0	14 393	0	0	0		(2)	1 461	(2)	
27 801	0	27 801	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
20 951	0	20 951	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
1 236	0	1 236	0	0	0		192 780	2 684	(2)	
11 606	0	11 606	206	0	206		(2)	(2)	(2)	
3 915	0	3 915	0	0	0		(2)	(2)	(2)	
140	0	140	0	0	0		41 997	5 218	(2)	

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
I. Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
a) Capital	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227
b) Nombre d'actions	7 613 291 à 2 euros				
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
■ par conversion d'obligations	—	—	—	—	—
■ par exercice de droits de souscription	—	—	—	—	—
II. Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	25 999	21 265	19 809	18 158	16 701
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	26 172	17 763	25 052	38 469	42 380
c) Impôts sur les bénéfices	- 746	764	819	624	183
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	836	381	454	360	336
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 028	11 028	18 204	31 949	35 998
f) Résultat distribué	12 562 ⁽¹⁾	11 420	9 517	8 942	8 603
III. Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3,43	2,18	3,12	5,05	5,54
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,76	1,45	2,39	4,20	4,73
c) Dividende attribué à chaque action	1,65 ⁽¹⁾	1,50	1,25	1,17	1,13
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	126	101	96	89	88
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	10 297	7 271	6 919	6 502	7 844
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	4 583	3 266	3 201	2 849	3 295

(1) Décision à soumettre au vote de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos au 30 Septembre 2017 (AGOA à tenir avant le 31/03/2018).



Informations sur la Société et le capital

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	148
Renseignements de caractère général concernant le capital	154
Marché des titres	161
Dividendes	163

Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

Dénomination et siège social *(articles 2 et 4 des statuts)*

Dénomination sociale : Manutan International

Tél. standard : +33 (0)1 34 53 35 00

Nom commercial : Manutan

Service juridique : contact.legal@manutan.com

Siège social : ZAC du Parc des Tulipes –
Avenue du 21^e Siècle – 95506 Gonesse Cedex

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Mixte, qui s'est tenue le 30 novembre 2011, a adopté le changement du mode d'Administration et de Direction de la Société par adoption de la formule à Conseil d'Administration.

Législation

Législation française.

Date de constitution et d'expiration

La Société a été constituée pour une durée de 60 ans. Sauf prorogation ou dissolution, elle prendra fin le 24 avril 2025.

Objet social *(article 3 des statuts)*

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'acquisition et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières et autres titres de placement ;
- la prise de participation au capital de toutes sociétés existantes ou nouvelles, la gestion et la cession de ces participations ;
- l'achat, la vente, la fabrication de tous matériels destinés aux entreprises et collectivités ;

- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières ou autres, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, pouvant en faciliter l'exploitation et le développement commercial.

Registre du commerce

662 049 840 RCS Pontoise.

Code APE : 6420Z.

Consultation des documents juridiques

Les documents relatifs à la Société, et en particulier ses statuts et ses comptes, peuvent être consultés à l'adresse du siège social : ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21^e Siècle – 95500 Gonesse, dans les conditions légales.

Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. Il comprend 12 mois.

Affectation et répartition du bénéfice *(article 19 des statuts)*

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée, qui, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la

disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées d'actionnaires *(article 16 des statuts)*

16-1 Les Assemblées Générales Ordinaires, les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la Loi.

16-2 Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et enregistrés à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

16-3 Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

16-4 Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut, en outre, se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

La notification de la désignation et de la révocation d'un Mandataire peut être faite par voie électronique.

16-5 Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la Société trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

16-6 Le formulaire de vote par correspondance et la procuration donnée par un actionnaire sont signés par celui-ci, le cas échéant, par un procédé de signature électronique sécurisée au sens du décret n° 2001-272 du 30 mars 2001 pris pour l'application de l'article 1316-4 du Code civil ou par un procédé de signature électronique arrêté par le Conseil d'Administration consistant en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel il s'attache.

16-7 L'actionnaire peut utiliser le formulaire électronique de vote à distance ou de procuration proposé sur le site de la Société consacré à cet effet, s'il parvient à la Société la veille de la réunion de l'Assemblée Générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris. Ce formulaire électronique comporte la signature électronique dans les conditions prévues au présent article.

16-8 Les votes s'expriment soit à main levée soit par tout moyen technique approprié décidé par le Conseil d'Administration. Il ne peut être procédé à un scrutin secret, dont l'Assemblée fixera alors les modalités, qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme Mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Transmission des titres de capital et des valeurs mobilières donnant accès au capital *(article 12 des statuts)*

Les titres de capital et les valeurs mobilières donnant accès au capital se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Leurs cessions et transmissions sont libres. Il en est de même de la cession des droits de souscription à ces titres et valeurs mobilières.

Droits et obligations attachés aux actions ordinaires – Vote *(article 13 des statuts)*

13-1 La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

13-2 Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leurs valeurs nominales respectives, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

13-3 Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent, et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la Loi et les statuts.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

- lorsque l'usufruitier et/ou le nu-propiétaire bénéficient, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787-B du Code général des impôts et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-propiétaire pour toutes les autres décisions ;

- dans les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans tous les cas prévus par la Loi.

Forme des titres de capital et autres valeurs mobilières – Identification des actionnaires – Franchissement de seuils de participation *(article 9 des statuts)*

9-1 Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la Loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

9-2 La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la Loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires. La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la Loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus de tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

9-3 Toute personne, physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la Loi, doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

Franchissement de seuil statutaire

Aucune déclaration de franchissement de seuil statutaire n'est prévue.

Conseil d'Administration *(article 14 des statuts)*

14-1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, ce nombre maximum est porté à vingt-quatre en cas de fusion selon les conditions fixées par la Loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise représente plus de 3 % du capital social, un Administrateur est nommé dans les conditions fixées par la Loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du Conseil de Surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Cet Administrateur n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal d'Administrateurs.

14-2 La durée des fonctions des Administrateurs est de deux (2) années.

Le nombre des Administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil d'Administration. Lorsque ce seuil est dépassé, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

14-3 Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs.

La convocation se fait par tout moyen dans un délai de huit (8) jours sauf cas d'urgence. Elle indique l'ordre du jour qui est fixé par l'auteur de la convocation.

Les réunions se tiennent au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le Règlement Intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité des membres présents et représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des Administrateurs.

14-4 Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

14-5 Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres son Président. Il détermine sa rémunération. La limite d'âge des fonctions de Président est fixée à 75 ans.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

14-6 Le Conseil d'Administration peut nommer, à titre honorifique, un Président d'honneur, personne physique choisie parmi les anciens Présidents du Conseil de la Société.

La durée de ses fonctions est de deux (2) ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé, et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Le Président d'honneur est indéfiniment rééligible, il peut être révoqué à tout moment sans indemnité par décision du Conseil d'Administration.

Le Président d'honneur est convoqué à toutes les séances du Conseil et assiste aux séances du Conseil d'Administration avec voix consultative. Il devra pour autant adhérer au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration. Son droit d'information et de communication est identique à celui des membres du Conseil d'Administration.

Le Président d'honneur ne peut en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société ni généralement se substituer aux organes légaux de celle-ci.

Direction Générale *(article 15 des statuts)*

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la Loi aux Assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs Généraux Délégués.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Dans le cadre de l'organisation interne de la Société, les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués peuvent être limités par le Conseil d'Administration sans que cette limitation soit opposable aux tiers.

Opérations avec des apparentés

- Rôle de la Société mère vis-à-vis de ses filiales – voir page 72 du présent document.
- Filiales du Groupe et implantation juridique – voir page 90 du présent document.
- Organigramme juridique du Groupe et fonctions des Dirigeants de la Société mère dans les principales filiales – voir pages 40 à 42 du présent document.
- Présentation de l'activité des soldes intermédiaires de gestion pertinents des filiales et indication des actifs économiques stratégiques détenus par celles-ci – voir pages 93 à 95 du présent document ainsi que l'annexe des comptes consolidés présentée en page 96 et suivantes du présent document.
- Flux financiers et nature de ces flux entre la Société mère et les filiales – voir page 69 du présent document.
- Voir rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés :
 - page 62 du présent document au titre de l'exercice 2016/2017 ;
 - page 61 du document de référence de la Société au titre de l'exercice 2015/2016 ;
 - page 59 du document de référence de la Société au titre de l'exercice 2014/2015.

Ces documents étant disponibles via www.manutan.com.

Actionnariat de Manutan International

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, au 30 septembre 2017, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales ordinaires :

Principaux actionnaires	Au 30/09/2017			Au 30/09/2016			Au 30/09/2015		
	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote
André Guichard	2 666 449	35,02	30,91	1 819 861	23,90	16,01	1 819 861	23,90	16,01
Jean-Pierre Guichard	449 196	5,90	7,90	449 196	5,90	7,90	449 196	5,90	7,91
Claudine Guichard	37 114	0,49	0,65						
Hervé Guichard	4 500	0,06	0,08						
Xavier Guichard	4 500	0,06	0,08						
M.T. Finance ⁽¹⁾	2 417 581	31,75	42,54	2 417 581	31,75	42,54	2 417 581	31,75	42,55
Total famille Guichard	5 579 340	73,28	82,16	5 579 340	73,28	82,15	5 579 340	73,28	82,18
Lazard Frères Gestion	415 000	5,45	3,65	415 000	5,45	3,65	415 000	5,45	3,65
Financière de l'Échiquier	250 000	3,29	1,39	158 500	2,08	1,39	360 510	4,74	3,17
Autres nominatifs	10 733	0,14	0,17	10 758	0,14	0,16	8 598	0,11	0,15
Public au porteur	1 343 513	17,65	12,63	1 434 778	18,85	12,65	1 233 081	16,20	10,85
Total public	2 019 246	26,53	17,84	2 019 036	26,52	17,85	2 017 189	26,50	17,82
Actions autodétenues ⁽²⁾	14 705	0,20	0,00	14 915	0,20	0,00	16 762	0,22	0,00
TOTAL	7 613 291	100,00	100,00	7 613 291	100,00	100,00	7 613 291	100,00	100,00

(1) Société dont le capital est détenu par la famille Guichard.

(2) Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Franchissement de seuils

- Au cours des exercices clos les 30 septembre 2014, 30 septembre 2015 et 30 septembre 2016, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré.

Accords entre actionnaires

Les engagements collectifs de conservation de titres sont présentés dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 154 du présent document.

Éléments d'information au titre de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont présentées dans la partie « Répartition du capital social et des droits de vote » en page 159 du présent document ;
- il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- il a été conclu entre sept actionnaires de la Société deux engagements de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « loi Dutreil » du 1^{er} août 2003, présenté dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 154 du présent document ;

- à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements, ni pactes signés entre actionnaires ;
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception d'un droit de vote double institué par l'article 13-3 des statuts au profit des actionnaires nominatifs depuis au moins deux ans ;
- il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 14 des statuts ;
- en matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations existantes, figurant en page 155 du présent document. Les pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachats d'actions propres sont décrits page 157 du présent document ;
- la modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de Dirigeant Mandataire Social sont décrits page 55 du présent document ;
- il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Salariés *(article L. 225-102 du Code de commerce)*

À la clôture de l'exercice 2016/2017, la participation des salariés, telle que définie à l'article L. 225-102 du Code de commerce, dans le capital social de la Société est de 0 %.

Renseignements de caractère général concernant le capital

Modification du capital et des droits sociaux

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales. Les statuts ne soumettent ces modifications à aucune condition plus restrictive que les obligations légales.

Capital social

Au 31 janvier 2018, le capital social est de 15 226 582 euros et divisé en 7 613 291 actions de 2 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Forme des actions

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire.

Tableau des autorisations et des délégations en cours relatives à l'augmentation de capital

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Assemblée Générale Extraordinaire		Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 30/09/2017	Montant résiduel au 01/10/2017
	Échéances					
1 Autorisation en vue d'attribuer gratuitement des actions (16 ^e résolution)	9 mars 2017	8 mai 2019	1 % du capital social	N/A	0	1 % du capital social
2 Délégation de compétence pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes (18 ^e résolution)	9 mars 2017	8 mai 2019	5 millions d'euros	N/A	0	5 millions d'euros
3 Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une Société du Groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription (19 ^e résolution)	9 mars 2017	8 mai 2019	Actions : 4 millions d'euros Titres de créance : 4 millions d'euros	N/A	0	Actions : 4 millions d'euros Titres de créance : 4 millions d'euros
4 Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une Société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (20 ^e résolution)	9 mars 2017	8 mai 2019	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽¹⁾	N/A	0	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽¹⁾
5 Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre (de la Société ou d'une Société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (21 ^e résolution)	9 mars 2017	8 mai 2019	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ 20 % du capital Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽¹⁾	N/A	0	Actions : 1 520 000 euros ⁽¹⁾ 20 % du capital Titres de créance : 4 millions d'euros ⁽¹⁾
6 Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée (22 ^e résolution)	9 mars 2017	8 mai 2019	10 % du capital social	N/A	0	10 % du capital social
7 Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (23 ^e résolution)	9 mars 2017	8 mai 2019		N/A	0	-
8 Délégation de compétence pour augmenter le capital, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (24 ^e résolution)	9 mars 2017	8 mai 2019	10 % du capital social	N/A	0	10 % du capital social
9 Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise (PEE) en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail (25 ^e résolution)	9 mars 2017	8 mai 2019	160 000 euros	N/A	0	160 000 euros

(1) Plafond commun.

Instruments financiers non représentatifs du capital

Néant.

Capital potentiel

Aucune option de souscription d'actions, ni aucune action gratuite à émettre n'ont été consenties. Il n'existe aucun autre instrument financier dilutif du capital.

Programme de rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 9 mars 2017 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions.

Le Conseil d'Administration a, en outre, été autorisé, pour 24 mois, par l'Assemblée Générale Mixte du 9 mars 2017, à réduire le capital social dans les conditions légales par

annulation d'actions acquises dans le cadre de son programme de rachats.

La Société n'a fait usage de cette autorisation que dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec la société Oddo Corporate Finance, le contrat ne comprenant pas de frais de négociation.

Les actions achetées au nom de la Société au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2017, au titre du programme de rachats, sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

En euros	Flux bruts cumulés 2016/2017	
	Achats	Ventes
Nombre de titres	25 593	25 865
Cours moyen de la transaction	71,25	70,49
MONTANT	1 823 630	1 823 200

- Nombre d'actions autodétenues au 30 septembre 2017 : 1 643 soit environ 0,02 % du capital social.
- Valeur évaluée au cours d'achat moyen du 30 septembre 2017 : 80,49 euros × 1 643 = 132 245,07 euros.
- Valeur nominale globale : 2 euros × 1 643 = 3 286 euros.

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune utilisation, ni réallocation à d'autres finalités au cours de l'exercice 2016/2017.

Les déclarations mensuelles relatives aux achats/ventes des actions propres de la Société, effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance, ont été adressées chaque mois à l'Autorité des marchés financiers (AMF) durant l'exercice 2016/2017.

Autorisation d'un nouveau programme de rachats d'actions

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de renouveler le programme de rachats d'actions de la Société, ainsi que mentionné dans les rapports du Conseil à l'Assemblée.

Contrat de liquidité

La Société a renouvelé, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) qui intervient en qualité d'apporteur de liquidités.

Les opérations réalisées dans le cadre de ce contrat de liquidité au cours de l'exercice 2016/2017 sont mentionnées ci-dessus dans la partie « Programme de rachats d'actions ».

La Société n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Descriptif du programme de rachats d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) ainsi que du Règlement européen n° 2273/2003, du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachats de ses propres actions par la Société.

Ce programme a été autorisé et son renouvellement sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 8 mars 2018. L'avis de réunion sera publié au BALO le 31 janvier 2018, et l'avis de convocation sera publié au BALO et dans un journal d'annonce légale le 21 février 2018.

1 Répartition par objectif des titres détenus au 30 janvier 2018 (après clôture de la Bourse)

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 2 120 titres représentant 0,02 % du capital social de la Société.

Nombre de titres détenus répartis par objectif :

- animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 2 120 ;
- couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : N/A ;
- opérations de croissance externe : N/A ;
- couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : N/A ;
- annulation : N/A.

2 Nouveau programme de rachats d'actions

- Autorisation du programme : Assemblée Générale du 8 mars 2018.
- Titres concernés : actions ordinaires.
- Part maximale du capital dont les rachats sont autorisés : 5 % (soit 380 664 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

- Prix maximum d'achat : 150 euros.
- Montant maximal du programme : 57 099 600 euros.
- Modalités des rachats : ces rachats d'actions pourront être opérés par tout moyen, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera ; la Société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments financiers.

Objectifs

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des Mandataires Sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des Mandataires Sociaux du Groupe.
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 mars 2017, dans sa dix-septième résolution à titre extraordinaire.

Durée du programme

- Dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 8 mars 2018, soit jusqu'au 6 septembre 2019.

Synthèse des opérations sur titres des Mandataires Sociaux, des responsables de haut niveau et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice

(articles L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers [AMF])

À la connaissance de la Société, aucune opération sur titre n'a été effectuée au cours de l'exercice 2016/2017 par les Mandataires Sociaux ou les responsables de haut niveau de Manutan International ou par les personnes qui leur sont liées.

Tableau d'évolution du capital (en euros et en francs)

Année	Opération		Variation du capital	Prime d'émission de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale de l'action
Situation au 1 ^{er} oct. 1993		En euros			2 750 952	1 804 506	
		En francs			18 045 060		10
1993/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	En euros	2 750 952		5 501 903	3 609 012	
		En francs	18 045 060		36 090 120		10
1995/1996	Augmentation de capital en numéraire et par incorporation de réserves	En euros	5 672 921	1 387 341	11 174 824	7 330 204	
		En francs	37 211 920	9 100 360	73 302 040		10
1996/1997	Augmentation de capital en numéraire	En euros	131 381	1 011 630	11 306 205	7 416 384	
		En francs	861 800	6 635 860	74 163 840		10
1997/1998	Augmentation de capital en numéraire, fusion	En euros	98 127	3 060 737	11 404 332	7 480 751	
		En francs	643 670	20 077 118	74 807 510		10
8 janv. 1999	Augmentation de capital par incorporation de réserves	En euros	3 557 171		14 961 503	7 480 751	2
30 sept. 1999	Augmentation de capital en numéraire	En euros	46 000	259 011	15 007 503	7 503 751	2
30 sept. 2000	Augmentation de capital en numéraire ⁽¹⁾	En euros	219 080	1 233 756	15 226 582	7 613 291	2

(1) Dans le cadre de la levée d'option.

Il n'y a pas eu d'évolution du capital depuis le 30 septembre 2000.

Répartition du capital social et des droits de vote

À la date d'établissement du présent document, le 30 janvier 2018, le capital de la Société est composé de 7 613 291 actions. Le nombre de droits de vote théoriques (en ce compris les droits de vote attachés aux actions privées du droit de vote) est, à la même date, de 11 381 278 et de 11 366 538 droits de vote exerçables en Assemblée Générale Ordinaire.

À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ, LES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES, AU 30 JANVIER 2018⁽¹⁾, SONT LES SUIVANTS :

Principaux actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote simple	Nombre de droits de vote double	Total du nombre de droits de vote réel	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote réel
André Guichard	2 666 449	1 819 860	846 589	3 513 038	35,02 %	30,91 %
Jean-Pierre Guichard	449 196		449 196	898 392	5,90 %	7,90 %
Claudine Guichard	37 114		37 114	74 228	0,49 %	0,65 %
Hervé Guichard	4 500		4 500	9 000	0,06 %	0,08 %
Xavier Guichard	4 500		4 500	9 000	0,06 %	0,08 %
M.T. Finance ⁽¹⁾	2 417 581		2 417 581	4 835 162	31,75 %	42,54 %
Sous-total famille Guichard	5 579 340	1 819 860	3 759 480	9 338 820	73,28 %	82,16 %
Lazard Frères Gestion	415 000	415 000		415 000	5,45 %	3,65 %
Financière de l'Échiquier	250 00	250 000		250 000	3,29 %	1,39 %
Public au nominatif	10 733	2 210	8 523	19 256	0,14 %	0,17 %
Public au porteur	1 343 513	1 343 513		1 343 513	17,65 %	12,63 %
Sous-total public	2 019 246	2 010 723	8 523	2 027 769	26,53 %	17,84 %
Actions autodétenues ⁽²⁾	13 062			-	0,17 %	0,00 %
Contrat ODDO	1 643			-	0,02 %	0,00 %
TOTAL	7 613 291	3 830 583	3 768 003	11 366 538	100,00 %	100,00 %

(1) Actions détenues indirectement par la famille Guichard.

(2) Actions détenues par Lazard Frères Gestion pour le compte de fonds et de SICAV : 13 062 actions, inscrites au nominatif pur.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

DROITS DE VOTE EXERÇABLES PAR LES NUS-PROPRIÉTAIRES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Principaux actionnaires	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	Pourcentage des droits de vote exerçables
Hervé Guichard	97 886	195 772	1,72 %
Xavier Guichard	97 886	195 772	1,72 %
Jean-Pierre Guichard	2 018 942	3 127 954	27,52 %

DROITS DE VOTE EXERÇABLES PAR LES USUFRUITIERS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Principal actionnaire	Nombre total d'actions	Nombre total de droits de vote	Pourcentage des droits de vote exerçables
André Guichard	2 666 449	3 513 038	30,91 %

(1) Après clôture de la Bourse.

Contrôle de la Société

La Société est contrôlée par la famille Guichard selon les modalités décrites page 159. Toutefois, la Société a pris un certain nombre de mesures en vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, avec notamment :

- la présence de cinq membres indépendants sur les dix membres composant le Conseil d'Administration (situation au 31 janvier 2018) ;

- la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- la présence de la quasi-totalité de membres indépendants au sein du Comité d'Audit et du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Pacte d'actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires, ni aucune clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions n'ont été transmis à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La part du capital détenu par le personnel par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est nulle.

Modification de répartition du capital au cours des trois dernières années

En %	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015
Famille Guichard	73,28	73,28	73,28
Public et autres nominatifs	26,55	26,55	26,55
Actions autodétenues au nominatif pur	0,17	0,17	0,17
	100,00	100,00	100,00

Engagements collectifs de conservation de titres de la société Manutan International

Les membres du groupe familial Guichard, actionnaires de la Société, ont signé, en date du 28 août 2006, un engagement collectif de conservation de titres, conformément à l'article 787-B du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 1 812 898 actions Manutan International, représentant, à la date de signature de l'engagement collectif, 23,81 % des droits financiers et 31,94 % des droits de vote attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement a été conclu pour une durée de vingt-quatre mois qui a commencé à courir à compter de son enregistrement, soit à compter du 28 août 2006. À son expiration, sa durée est prorogée tacitement d'année en année.

Chaque membre aura la faculté de se retirer du pacte à condition de notifier sa décision aux autres un mois avant le terme de la période en cours.

L'engagement collectif de conservation a été signé par :

- M. André Guichard, Administrateur ;
- Mme Hélène Julliard(1), épouse de M. André Guichard ;

- M. Jean-Pierre Guichard, Président du Conseil d'Administration ;
- Mme Claudine Laffont, épouse de M. Jean-Pierre Guichard ;
- M. Hervé Guichard, Directeur Général et Administrateur ;
- M. Xavier Guichard, Directeur Général Délégué et Administrateur ;
- la société MT Finances, dont le capital est intégralement détenu par les membres de la famille Guichard ci-avant désignés.

Un second engagement collectif de conservation de titres, en date du 15 novembre 2012, a été signé par les membres du groupe familial Guichard, actionnaires de la Société, conformément à l'article 787-B du Code général des impôts, aux termes duquel ils se sont engagés à conserver collectivement 3 661 759 actions Manutan International, représentant, à la date de signature de l'engagement collectif, 48,09 % du capital, 48,22 % des droits financiers et 48,01 % des droits de vote théoriques attachés aux actions émises par la Société.

Cet engagement a été conclu pour une durée de vingt-quatre mois qui commence à courir à compter de son enregistrement.

(1) Mme Hélène Guichard est décédée le 5 décembre 2015.

À son expiration, sa durée sera prorogée tacitement d'année en année.

Chaque membre aura la faculté de se retirer du pacte à condition de notifier sa décision aux autres trois mois avant le terme de la période en cours.

Ces deux engagements collectifs, qui ont les mêmes signataires, ont vocation à coexister. La seule différence concerne le périmètre des actions sous engagement ; le second regroupant un plus grand nombre de droits financiers et de droits de vote que le premier.

Marché des titres

Indice principal	CAC All-Tradable
Autres indices	CAC Small et CAC Mid & Small
Marché	Euronext Paris – Compartiment B
Place de cotation	Euronext Paris
Code ou symbole	MANUTAN INTL
Code ISIN	FR0000032302
Reuters	MATP.PA
Bloomberg	MAN FP

Données boursières

Données sur 5 ans	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Cours de clôture	80,49	53,90	43,00	40,43	40,67
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	613	410	327	308	310
Cours le plus haut (en euros)	87,9	55,80	50,53	56,14	41,99
Cours le plus bas (en euros)	54,01	42,50	34,85	40,10	27,98
Volume quotidien moyen (en nombre de titres)	1 921	1 968	1 869	3 653	3 094
Capitaux quotidiens moyens (en euros)	138 934	96 029	80 103	176 078	103 954

Capital

Le capital de la Société est composé, au 30 janvier 2018, de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros chacune.

À cette date, la part du capital détenue par le public est de 26,53 %. Le pourcentage d'actions autodétenues par la Société représente 0,02 %. Enfin, le reste du capital est détenu, directement ou indirectement, par la famille Guichard.

Actionnariat au 30 septembre 2017

Au 30 septembre 2017, le titre Manutan (Manutan Intl) s'établit à 80,49 euros, en hausse de 49,33 % par rapport au cours de clôture du 30 septembre 2016. Le 31 janvier 2018, après clôture, le cours de Bourse s'établit à 93,40 euros.

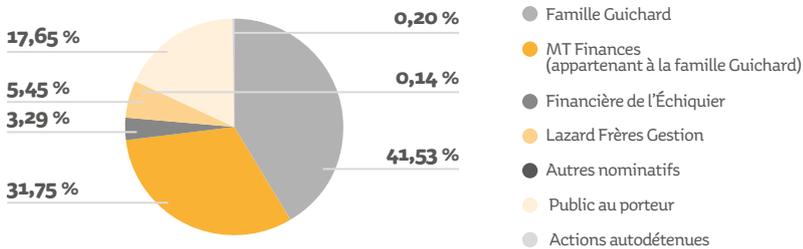
Contrôle de la Société

Au 30 septembre 2017, la Société est détenue et contrôlée, directement et indirectement, par la famille Guichard pour 73,28 % de son capital et 82,15 % de ses droits de vote.

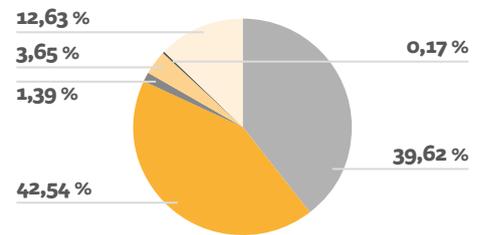
L'actionnariat au 30 septembre 2017 est également présenté en page 153 du présent document, dans la partie « Renseignements de caractère général concernant l'émetteur »

CAPITAL AU 30 SEPTEMBRE 2017

Principaux actionnaires



Droits de vote



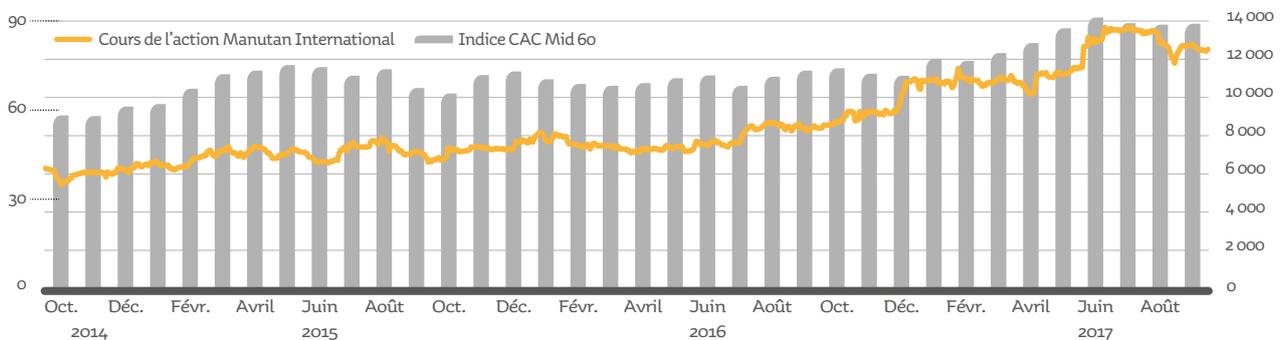
Contrat de liquidité

Manutan International a conclu, avec la société Oddo Corporate Finance, un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), dans le cadre de son programme de rachats d'actions. Voir également page 156 du présent document.

Évolution du cours de l'action

Par rapport à l'indice CAC Mid 60

Du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2017



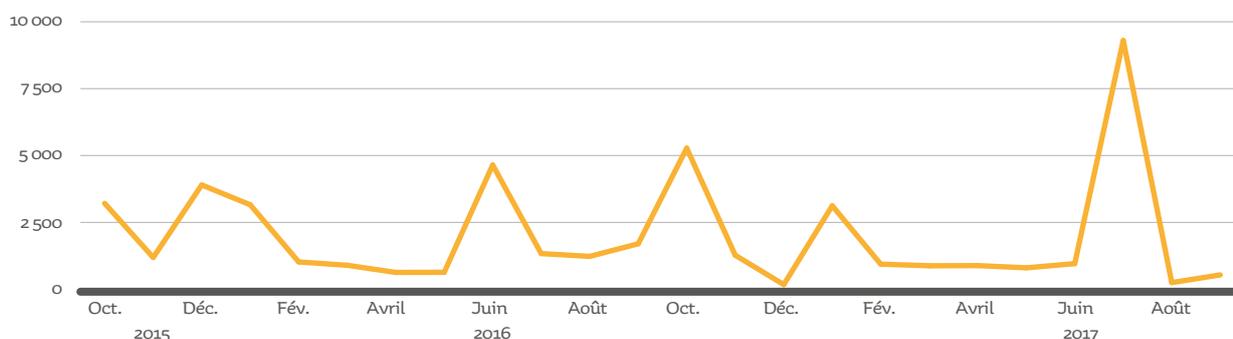
Variation du cours de Bourse

Au cours de l'exercice, le cours de Bourse a atteint son cours de clôture le plus élevé (87,90 euros) le 20 juillet 2017, son plus bas cours de clôture (54,01 euros) est intervenu le 3 octobre 2016. Au 29 septembre 2017, le cours de clôture est de 80,49 euros (53,90 euros en septembre 2016). Le PER est de 12,03 sur la base du résultat net part Groupe consolidé au 30 septembre 2016.

Volume traité

Du 1^{er} octobre 2016 au 30 septembre 2017, 491 653 actions Manutan International ont été échangées, représentant un capital de 35,6 millions d'euros (contre 507 719 actions, représentant 24,8 millions d'euros de capitaux du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016).

MOYENNE DES TRANSACTIONS JOURNALIÈRES D'OCTOBRE 2014 À SEPTEMBRE 2017



Dividendes

En euros

Au titre de l'exercice clos le	30/09/2017	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013
Résultat net	39 113 819	34 078 891	25 821 905	24 166 235	23 277 107
Nombre d'actions	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
Dividende en masse distribuée	12 561 930	11 419 936,5	9 516 614	8 907 550	8 603 019
Cours	80,49	53,90	43,00	40,43	40,67
Résultat net par action ⁽¹⁾	5,14	4,48	3,39	3,18	3,06
Dividende net par action	1,65	1,50	1,25	1,17	1,13
Réfaction de 40 % ⁽²⁾	0,66	0,60	0,50	0,47	0,45
Taux de distribution (en %)	32,12	33,51	37	37	37,0
Rendement brut global ⁽³⁾ (en %)	2,87	3,90	4,07	4,05	3,89

(1) Résultat net part du Groupe par action, calculé sur la base du nombre moyen d'actions en circulation au cours dudit exercice.

(2) Réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code général des impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(3) Sur la base du cours au 30 septembre de chaque exercice fiscal.

Sur les cinq derniers exercices, le dividende distribué a été compris entre 32 % et 37 % du résultat net consolidé. Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale du 8 mars 2018 un taux de distribution à 32,12 % du résultat net consolidé, soit un dividende en valeur de 1,65 euro par action, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Délai de prescription des dividendes : 5 ans.

Attribution des dividendes non réclamés :

Direction nationale d'interventions domaniales – Service des curatelles – Les Ellipses – 3, avenue du Chemin-de-Presles – 94417 Saint-Maurice Cedex.



Attestation et tables de concordance

Responsable du document de référence	166
Attestation du responsable du document de référence	166
Responsables du contrôle des comptes	166
Relations actionnaires et documents accessibles au public	167
Table de concordance du document de référence	168
Table de concordance du rapport financier	171
Table de concordance du rapport de gestion	172
Table de concordance du rapport RSE	173

Responsable du document de référence

M. Xavier Guichard, Directeur Général de la société Manutan International, située : ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21^e Siècle – 95500 Gonesse.

Attestation du responsable du document de référence

« J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 69 présente un tableau fidèle de l’évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l’ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu’à la lecture d’ensemble de ce document.

Les comptes consolidés clos le 30 septembre 2017 et les comptes annuels de la Société mère, clos le 30 septembre 2017, figurant respectivement en pages 85 et 128 du présent document, ont fait l’objet de rapports des contrôleurs légaux. Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et sociaux ne contiennent aucune observation. »

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires

Mazars SA

Représenté par **Madame Anne Veaute**

Tour Exaltis
61, rue Henri-Regnault – 92400 Courbevoie

Date du premier mandat : 14 mars 2003

Durée d’exercice : mandat expirant à l’Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l’exercice clos au 30 septembre 2020.

KPMG SA

Représenté par **M. Franck Noël**

3, cours du Triangle – 92939 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : 4 mars 2004

Durée d’exercice : mandat expirant à l’Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l’exercice clos au 30 septembre 2021.

Commissaires aux Comptes suppléants

M. Dominique Muller

61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie

Date du premier mandat : 12 mars 2015

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2020.

Salustro Reydel SA

2, avenue Gambetta, Tour Eqho – 92066 Paris-La Défense Cedex

Date du premier mandat : 17 mars 2016

Durée d'exercice : mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

Relations actionnaires et documents accessibles au public

Responsable de l'information financière

Brigitte Auffret – Directrice Générale Déléguée

Tél. secrétariat : +33 (0)1 34 53 18 33

E-mail : brigitte.auffret@manutan.fr

Contact Investisseurs

Yassine Soumari – Finance Groupe

Tél. : +33 (0)1 34 53 35 55

E-mail : contact.investors@manutan.com

L'acte constitutif et les statuts de la Société, ainsi que tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques de la Société et de ses filiales sur les deux derniers exercices, évaluations et déclarations établies par un expert, lorsque ces documents sont prévus par la Loi, et tout autre document prévu par la Loi peuvent être consultés à l'adresse administrative de la Société : Manutan International – ZAC du Parc des Tulipes – Avenue du 21^e Siècle – 95506 Gonesse Cedex – France.

Les principaux communiqués de presse et documents publiés par la Société sont à la disposition du public sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.manutan.com.

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

§	Informations	Pages
1	Personnes responsables	
1.1	Personnes responsables des informations	166
1.2	Attestation du responsable	166
2	Contrôleurs légaux des comptes	
2.1	Coordonnées	166
2.2	Changements	N/A
3	Informations financières sélectionnées	
3.1	Informations historiques	4
3.2	Informations intermédiaires	78
4	Facteurs de risque	81
5	Informations concernant l'émetteur	
5.1	Histoire et évolution de la Société	6,7
5.1.1	Raison sociale	148
5.1.2	Enregistrement au RCS	148
5.1.3	Date de création et durée	148
5.1.4	Siège social – forme juridique – législation applicable	148
5.1.5	Événements importants	70
5.2	Principaux investissements	
5.2.1	Réalisés	72
5.2.2	En cours	72
5.2.3	Programmés	N/A
6	Aperçu des activités	
6.1	Principales activités	8
6.1.1	Opérations et principales activités	10
6.1.2	Nouveaux produits	N/A
6.2	Principaux marchés	11
6.3	Événements exceptionnels	70
6.4	Dépendance à l'égard des brevets, licences, contrats	N/A
6.5	Concurrence	11
7	Organigramme	
7.1	Synoptique	9
7.2	Liste des filiales	90, 122
8	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	72, 103
8.2	Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	27-30

§	Informations	Pages
9	Examen de la situation financière et résultats consolidés	
9.1	Situation financière	72
9.2	Résultat d'exploitation	71
9.2.1	Événements importants	70
9.2.2	Modifications	N/A
9.2.3	Influences extérieures	N/A
10	Trésorerie et capitaux	
10.1	Capitaux	94, 107
10.2	Flux de trésorerie	95, 107
10.3	Conditions de financement	115
10.4	Conditions restrictives	N/A
10.5	Sources de financement	109
11	Recherche et développement brevets et licences	N/A
12	Information sur les tendances	
12.1	Tendances	12, 13, 80
12.2	Éléments susceptibles d'influencer sensiblement sur les perspectives	12, 13
13	Prévisions ou estimations de bénéfices	
13.1	Hypothèses	N/A
13.2	Rapport des Commissaires aux Comptes	N/A
14	Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance, et Direction Générale	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'Administration et de Direction de la Société	36
14.2	Conflits d'intérêts des organes d'Administration, de Direction et de Direction Générale	43, 52
15	Rémunérations et avantages	
15.1	Rémunérations versées	44-48
15.2	Provisions	44-48
16	Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	
16.1	Mandats	40-42
16.2	Contrats de service	N/A
16.3	Comités	52-53
16.4	Conformité aux règles du Gouvernement d'Entreprise	49-52
17	Salariés	
17.1	Répartition des effectifs	4, 112, 113
17.2	Participations et stock-options	48, 155
17.3	Accord de participation au capital	N/A

§	Informations	Pages
18	Principaux actionnaires	
18.1	Répartition du capital	153, 159
18.2	Droits de vote différents	159
18.3	Contrôle	160, 161
18.4	Accords d'actionnaires	160
19	Opération avec des apparentés	152
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société	
20.1	Informations financières historiques	6
20.2	Informations financières pro-forma	N/A
20.3	États financiers – comptes sociaux	86, 124
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	N/A
20.4.1	Déclarations	N/A
20.4.2	Autres informations vérifiées	N/A
20.4.3	Autres informations non vérifiées	N/A
20.5	Dates des dernières informations financières	N/A
20.6	Informations financières et autres	N/A
20.7	Politiques et distribution de dividendes	163
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	84
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21	Informations complémentaires	
21.1	Capital social	154
21.1.1	Capital souscrit et autorisé	N/A
21.1.2	Actions non représentatives du capital	156
21.1.3	Autodétention et autocontrôle	159
21.1.4	Valeurs mobilières	N/A
21.1.5	Conditions d'acquisition	N/A
21.1.6	Options ou accords	N/A
21.1.7	Historique du capital	158
21.2	Actes constitutifs et statuts	149, 167
21.2.1	Objet social	148
21.2.2	Règlement organes de gestion et de contrôle	151
21.2.3	Droits et privilèges des actions	150, 151
21.2.4	Modifications des droits des actionnaires	149-151
21.2.5	Assemblées Générales	149
21.2.6	Éléments de changement de contrôle	151
21.2.7	Seuils de participation	151
21.2.8	Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement régissant les modifications du capital	N/A
22	Contrats importants	N/A
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	
23.1	Déclaration d'experts	N/A
23.2	Autres déclarations	N/A
24	Documents accessibles au public	149, 167
25	Informations sur les participations	144, 145

Table de concordance du rapport financier

Informations	Pages
Chapitres/sections	
1	Attestation du responsable du rapport financier annuel
2	Comptes annuels
3	Comptes consolidés
4	Éléments du rapport de gestion
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Article L. 225-100 du Code de commerce <ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse de l'évolution des affaires 71-78 ■ Analyse des résultats 71-78 ■ Analyse de la situation financière 71-78 ■ Principaux risques et incertitudes 71-78 ■ Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital 155 ■ Article L. 225-100-3 du Code de commerce <ul style="list-style-type: none"> ■ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique N/A ■ Article L. 225-211 du Code de commerce 157 <ul style="list-style-type: none"> ■ Rachats par la Société de ses propres actions
5	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
6	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
7	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
8	Honoraires des Commissaires aux Comptes
9	Rapport du Président du Conseil sur le Gouvernement d'Entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)
10	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil

Table de concordance du rapport de gestion

Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

Chapitres/sections	Pages
Compte rendu d'activité	
1 Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	71
2 Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	74-77
3 Indicateurs clés de performance de nature financière	4
4 Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	71-74
5 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi	70
6 Évolution et perspectives d'avenir	71
7 Activités en matière de Recherche et Développement	78
8 Délais de paiement des dettes fournisseurs	78
9 Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	N/A
10 Description des principaux risques et incertitudes	81-84
11 Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut N/A	N/A
12 Indications sur l'utilisation des instruments financiers	99
13 Investissements au cours des trois derniers exercices	72
14 Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	79
15 Activité des filiales et participations par branche d'activité	74, 144
Responsabilité sociale d'entreprise	
16 Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	16
17 Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	16
Gouvernance	
17 Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société	36
18 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ses Mandataires Sociaux durant l'exercice écoulé	40-42
19 Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque Mandataire Social durant l'exercice écoulé	44
20 Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	44-48
21 Engagements de toute nature pris au bénéfice des dirigeants	44-48
22 Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	48, 54
23 Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	N/A
Actionnariat et capital	
24 Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	153, 159
25 État de la participation des salariés au capital social	N/A
26 Rachats et ventes par la Société de ses propres actions	156
27 Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	90
28 Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	N/A
29 Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents 6.3 286	163
30 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	N/A
Autres informations	
31 Dépenses somptuaires	79
32 Tableau des résultats des cinq derniers exercices	146
33 Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A
34 Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux Mandataires Sociaux et aux salariés	N/A
35 Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des Mandataires Sociaux et des salariés	48
36 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice	155
37 Rapport du Président sur le contrôle interne et le Gouvernement d'Entreprise	49

Table de concordance du rapport RSE

Chapitres/sections	Pages
Informations sociales	
a) Emploi	18
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	
Les embauches et les licenciements	
Les rémunérations et leur évolution	
b) Organisation du travail	20
L'organisation du temps de travail	
L'absentéisme	
c) Relations sociales	20
L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	
Le bilan des accords collectifs	
d) Santé et sécurité	21
Les conditions de santé et de sécurité au travail	
Le bilan des accords signés avec les Organisations Syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	
e) Formation	23
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	
Le nombre total d'heures de formation	
f) Égalité de traitement	23
Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	
Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	
La politique de lutte contre les discriminations	
g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	24
<ul style="list-style-type: none"> ■ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ■ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession ■ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ■ à l'abolition effective du travail des enfants 	
Informations environnementales	
a) Politique générale en matière environnementale	27
L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	
b) Pollution et gestion des déchets	28, 29
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	

Chapitres/sections	Pages
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	
c) Utilisation durable des ressources	29
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	
La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	
L'utilisation des sols	N/A
d) Changement climatique	30
Les rejets de gaz à effet de serre	
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	N/A
e) Protection de la biodiversité : les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	N/A
Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	
a) Impact territorial, économique et social	25
En matière d'emploi et de développement régional	
Sur les populations riveraines ou locales	
b) Relations avec les parties prenantes	25
Les conditions du dialogue avec les parties prenantes	
Les actions de partenariat ou de mécénat	
Les parties prenantes visées par le décret sont les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	
c) Sous-traitance et fournisseurs	26
La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	
d) Loyauté des pratiques	26
Les actions engagées pour prévenir la corruption	
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	
e) Autres	26
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	

Responsable de l'information financière :

Brigitte Auffret, Directrice Générale Déléguée

Conception et réalisation : côtécorp.

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

© photos : Manutan 2016/2017

Alexandre Martin Aldavert – Tristan Deschamps –
Wilco van Dijen – Nick Sinclair/Alamy Stock Photo –
Maud Delaflotte/zoko productions

DREDA Centre européen Manutan

ZAC du Parc des Tulipes
Avenue du 21^e Siècle
95506 Gonesse Cedex – France

Téléphone : +33 (0)1 34 53 35 87

www.manutan.com

e-mail : **contact.legal@manutan.com**



All you need. **With love.**

DREDA Centre européen Manutan
ZAC du Parc des Tulipes
Avenue du 21^e Siècle
95506 Gonesse Cedex – France
Téléphone: +33 (0)1 34 53 35 87

www.manutan.com